

Genre et sport en Afrique



Genre et sport en Afrique

Entre pratiques et politiques publiques

Sous la direction de
Monia Lachheb



Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

© CODESRIA 2010

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV
BP 3304 Dakar, 18524, Sénégal
Site web: www.codesria.org

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite ou transmise sous aucune forme ou moyen électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou l'usage de toute unité d'emmagasinage d'information ou de système de retrait d'information sans la permission au préalable du CODESRIA.

ISBN: 978-2-86978-320-1

Mise en page : Sériane Ajavon

Couverture : Ibrahima Fofana

Impression : Imprimerie Saint-Paul, Dakar, Senegal

Distribué en Afrique par le CODESRIA

Distribué ailleurs par African Books Collective

www.africanbookscollective.com

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation indépendante dont le principal objectif est de faciliter la recherche, de promouvoir une forme de publication basée sur la recherche, et de créer des forums permettant aux chercheurs africains d'échanger des opinions et des informations. Le Conseil cherche à lutter contre la fragmentation de la recherche à travers la mise en place de réseaux de recherche thématiques qui transcendent les barrières linguistiques et régionales.

Le CODESRIA publie une revue trimestrielle, intitulée *Afrique et Développement*, qui est la plus ancienne revue de sciences sociales basée sur l'Afrique. Le Conseil publie également *Afrika Zamani*, qui est une revue d'histoire, de même que la *Revue Africaine de Sociologie* ; la *Revue Africaine des Relations Internationales (AJIA)*, et la *Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*. Le CODESRIA co-publie également la revue *Identité, Culture et Politique : un Dialogue Afro-Asiatique*, ainsi que la *Revue Africaine des Médias*. Les résultats de recherche, ainsi que les autres activités de l'institution sont diffusés par l'intermédiaire des « Documents de travail », la « Série de Monographies », la « Série de Livres du CODESRIA », et le *Bulletin du CODESRIA*. Une sélection des publications du CODESRIA est aussi accessible en ligne au www.codesria.org.

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA/SAREC), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Fondation MacArthur, à la Carnegie Corporation, à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère Français de la Coopération, au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à FINIDA, à l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI), à l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), au TrustAfrica, à l'UNICEF, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

Sommaire

<i>Notes sur les auteurs</i>	vi
1. Introduction : le sport et le genre – une histoire en débat	1
<i>Monia Lachheb</i>	
2. La place du genre dans les politiques publiques du sport en Afrique : l'expérience marocaine	7
<i>Brabim Elmorchid</i>	
3. Genre et sport durable au Maroc : interaction synergétique à des fins socioéconomiques	25
<i>Rachid Smouni et Sidi Mohamed Rigar</i>	
4. L'intégration de la femme au développement humain par le sport : le cas du Maroc	43
<i>Sidi Mohamed Rigar, Fouzia Ejjanoui et Rachid Smouni</i>	
5. Le genre du pouvoir dans les fédérations sportives en Tunisie	61
<i>Monia Lachheb et Monia Kherouf</i>	
6. Femmes et sport au Cameroun : une conquête inachevée	71
<i>Désiré Manirakiza</i>	
7. Sport de compétition et violences symboliques faites aux femmes : réflexion à partir du cas des sportives sénégalaises de haut niveau.....	85
<i>Cina Guèye</i>	

Notes sur les auteurs

Brahim Elmorchid, Docteur en Sciences Economiques, est enseignant-chercheur à l'Université Cadi Ayyad, Marrakech. Son domaine d'enseignement et de recherche porte principalement sur l'économie financière et les politiques publiques. Il a participé aux travaux de différentes équipes pour la réalisation de plusieurs projets de recherche. Sa Dernière publication parue en 2009 porte sur : « Recherche de rente et processus de réformes politiques et institutionnelles dans le monde arabe : la leçon marocain », *Revue Addawliya*, n°5, Marrakech.

Rachid Smouni, Docteur en Sciences de Gestion, est enseignant-chercheur à l'université Hassan II de Mohammedia. Il est membre du laboratoire management de l'information stratégique et intelligence économique (MIS-IE). Il dirige une licence professionnelle en management des organisations sportives. Ses enseignements portent particulièrement sur les techniques quantitatives appliquées à la gestion. En plus de l'enseignement de plusieurs matières liées à son domaine (notamment le transport et la logistique), il a animé et participé à plusieurs colloques et tables rondes au niveau national et international.

Sidi Mohamed Rigat, Docteur en Sciences de Gestion, est enseignant-chercheur à l'Université Cadi Ayyad, Marrakech, Chef du département des sciences de gestion et directeur du groupe de recherche sur le management et l'ingénierie de développement GREMID. Il dirige par ailleurs, le Master « Management financier de l'entreprise ». Ses champs d'intérêt s'agencent dans les domaines du management des organisations et la fiscalité des entreprises. Dans le cadre de ses travaux, il a participé à des manifestations scientifiques nationales et internationales et contribué à la réalisation de plusieurs projets de recherche notamment avec le *Global Development Network (GDN)*, l'*Economic Research Forum (ERF)* et le *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)*. Parmi ses publications récentes, « Les pratiques de financement des entreprises marocaines » et « Précis de Fiscalité marocaines des entreprises ».

Monia Lachheb, Docteure en Sociologie, est enseignante-chercheuse à l'Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Tunis. Ses travaux s'inscrivent dans la perspective de la socio-anthropologie du corps et s'intéresse particulièrement aux formes de mise en jeu de la corporéité dans le champ du sport et de l'éducation physique. Elle a participé à plusieurs manifestations scientifiques et publié dans des revues internationales, notamment, « Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de femmes judokas tunisiennes », et « Un corps sportif et handicapé. Regard sur l'expérience du corps d'athlètes handicapés physiques tunisiens ».

Monia Kherouf, Docteure en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Paris V, est enseignante chercheuse à l'Institut supérieur du sport et de l'éducation physique de Tunis. Ses travaux portent sur les activités physiques et sportives comme fait culturel, particulièrement en Tunisie. Elle a contribué à la réalisation de plusieurs projets de recherche, notamment « L'accès des femmes aux postes de décision dans les organisations sportives en Tunisie » et « Les activités physiques et sportives des Tunisiens ».

Désiré Manirakiza est membre du *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique* (CODESRIA). Il est activement impliqué dans de nombreux espaces de recherche aussi bien locaux qu'internationaux. Sa réflexion porte principalement sur les enjeux sociaux du sport-loisir en Afrique avec le Cameroun et le Burundi comme sites d'investigation. Il est titulaire d'un DEA en Science politique obtenu à l'Université de Yaoundé II-SOA et prépare actuellement une thèse de doctorat au département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I.

Ejjanoui Fouzia est assistante de recherche. Elle est titulaire d'un diplôme d'Études Supérieures Approfondies (DESA) de l'Unité de Formation et de Recherche « Analyse économique et développement » de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de l'Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc. Elle a publié un papier de recherche sur « Approche multidimensionnelle de la pauvreté : présentation théorique et application au cas de la ville de Marrakech ». Elle a participé à plusieurs manifestations internationales : la 16^e Conférence annuelle de Economic Research Forum (ERF) (Le Caire, Égypte, novembre 2009); Poverty Among Women and the Economic Empowerment of Women Workshop (Latakia, Syrie, octobre 2009) ; ERF Training Workshop (Le Caire, Égypte, juillet 2009) et l'atelier de renforcement des capacités en Analyse d'Impacts sur la Pauvreté et la Situation Sociale (AIPS/PSIA), (Dakar, Sénégal, janvier 2009). Elle s'intéresse aux questions de la pauvreté et du développement durable.

Cina Guèye est doctorante en sociologie à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et assistante de recherche au sein du Groupe d'Études et de Recherches sur les Migrations et les Faits de Sociétés. Elle est titulaire d'un DESS en management des Ressources Humaines obtenu à l'Institut supérieur de Management de Dakar. Ses domaines de compétences sont : la sociologie de la jeunesse, la sociologie du travail et des organisations et le management des ressources humaines. Sa recherche doctorale porte sur « Culture jeune, reconfiguration du lien social et compétition pour l'appropriation de l'espace urbain dakarais ».



1

Introduction

Le sport et le genre : une histoire en débat

Monia Lachheb

La différence des sexes et les rapports sociaux entre les hommes et les femmes constituent des objets d'interrogation dans tous les domaines du savoir et de la culture. C'est incontestablement dans les pays anglo-saxons, à travers les *gender studies* et les *women studies* que la notion commence à acquérir une consistance théorique. Celle-ci n'a pas été indifférente à l'égard du sport, appréhendé comme modèle de pratique physique, comme espace de travail, ou encore comme support éducatif dans l'institution scolaire.

Il est aujourd'hui admis que le sport s'assimile à un « fait social total » au sens où l'entend Marcel Mauss (1999). En effet, il constitue une réalité multidimensionnelle qui agit et interagit avec le monde politique, économique et socioculturel. Le sport se situe assurément à la croisée des pratiques physiques et sportives, des stratégies managériales adoptées par les instances sportives nationales et internationales, des contenus de formation et d'apprentissage, de la création de l'évènement et de la médiatisation du spectacle sportif. En tant que tel, le sport se trouve au cœur des intérêts publics et occupe ainsi une place considérable dans les sociétés contemporaines. Il devient le reflet des valeurs communautaires, le révélateur du développement et l'expression des contradictions sociales (Pociello 1997).

Cependant, le sport est reconnu, depuis ses débuts dans la moitié du XIX^e siècle en Angleterre, comme un bastion de la masculinité. Les jeux sportifs ont été adoptés comme des supports éducatifs destinés à la formation du caractère du jeune mâle, bourgeois et hétérosexuel (Pociello 1999). Selon les époques, un tel modèle de pratique s'est maintenu dans le temps malgré les multiples changements générés par les mouvements sociaux et les idéologies dominantes. Il s'est même propagé corollairement à la diffusion du sport, d'abord en occident, puis dans les pays colonisés, notamment africains.

L'accès progressif des femmes à l'espace sportif depuis le début du XXe siècle correspond à « la conquête d'une citadelle masculine » (Terret 2005). Le sport se trouve ainsi imbriqué dans les stratégies déployées pour le changement social et devient un argument de négociation fortement impliqué dans les interactions entre les sexes. Il constitue aussitôt un objet d'étude privilégié qui admet l'approche genre comme cadre d'analyse, afin de rendre compte de la domination masculine (Bourdieu 1998) et des inégalités entre les hommes et les femmes selon leurs différentes formes de manifestation.

La littérature sur la question révèle désormais de fortes controverses liées à la problématique du genre dans le sport. S'agissant du sport comme pratique physique, il s'avère que cette activité constitue le moyen d'expression d'une « idéologie sexuelle » (Theberge 1995) produisant une différenciation entre les sexes. En effet, les normes d'une « masculinité hégémonique » (Connell et Messerschmidt 2005) structurent le cadre de référence dans le champ sportif, compte tenu de l'aspect principalement physique de cette pratique (Bryson 1990). Le sport pose ainsi la question relative aux constructions sociales de la féminité et de la masculinité, notamment quand elles se rattachent à la mise en scène du corps (Menneson 2000 ; Wesely 2001 ; Lachheb 2008).

Par ailleurs, le milieu de la pratique sportive permet d'avoir une lecture avisée des rapports de genre dans la société globale. Cette lecture révèle que les fonctions dirigeantes dans les organisations sportives demeurent l'apanage des hommes. Ce faisant, la sous-représentativité des femmes dirigeantes dans les organisations sportives nationales est une réalité effective et renseigne sur une distribution sexuée des postes de responsabilité (Chimot 2004 ; Menneson et Pilaz 2009). Aussi, les représentations liées aux compétences managériales des femmes témoignent, pour leur part, de la constance de la division sexuelle du travail comme modèle de répartition des postes fonctionnels entre les acteurs sportifs (Chantelat, Bayle et Ferrand 2004).

Enfin, dans le contexte scolaire, le sport adopté comme support éducatif à l'école soutient la construction des identités et favorise l'apprentissage du genre. Certes, les élèves, filles et garçons, s'orientent de préférence vers les pratiques perçues en conformité avec leur genre (Fontayne 2001). Néanmoins, les enseignants et les enseignantes contribuent remarquablement à l'ancrage de telles tendances à travers leurs interventions didactiques. Les attitudes des enseignants et des enseignantes s'avèrent conformes aux stéréotypes de sexe et participent à leur fixation chez les élèves filles et garçons (Trottin et Couchot-Schiex 2005). Le processus éducatif s'attache-t-il en ce sens à maintenir ce modèle en vigueur et à inculquer ses attributs aux jeunes générations, adultes de demain et acteurs du développement sociétal.

Dans la continuité des travaux portant sur la problématique du sport et du genre, les textes regroupés dans ce volume constituent une partie des communications présentées au symposium *Sport et genre dans le développement en Afrique*, tenu au Caire du 23 au 25 novembre 2009. Ce symposium se propose d'enrichir la connaissance sur la problématique du genre inscrite parmi les programmes de recherche prioritaires du CODESRIA, instance organisatrice du symposium. Il se focalise sur l'analyse

des rapports sociaux de sexe dans le sport et invite à penser les inégalités qui les caractérisent afin d'inciter les changements sociaux. Une telle orientation constitue, en effet, un impératif pour le phénomène sportif africain, au sens où elle s'interroge sur la visibilité de la femme, les conditions de possibilité de leur accès à la pratique sportive et aux postes de responsabilité. Elle affirme, par ailleurs, la nécessaire ouverture du sport à la parité entre les hommes et les femmes, problématique largement associée au développement et négociée dans les différents secteurs des sociétés contemporaines.

Pour ce faire, les contributions des auteurs font appel à des champs de connaissance multiples : la sociologie, le droit, le management et l'économie. La diversité des domaines de recherche valorise ainsi la pluridisciplinarité et rend compte de la complexité du rapport entre le sport et le genre. Dans cette perspective, les analyses appréhendent le sport sous différents angles de vue pour éclairer les avancées politiques et les contraintes socioculturelles qui entravent la réalisation de la parité entre les sexes dans le sport. Elles portent un regard critique sur la place des femmes dans le sport et montrent les limites liées au genre qui freinent leur participation aux processus de développement. Les progrès sociaux en la matière sont certes soulignés. Néanmoins, les frontières liées au genre sont aussi mises en avant pour rendre compte de l'espace peu investi par les femmes dans le paysage sportif en Afrique. Les réflexions constituent ainsi des appuis pour l'élargissement de l'apport des femmes au processus de développement et la contribution des acteurs sociaux au relèvement des défis.

Les textes présentent des études de cas qui abordent le phénomène sportif dans des espaces socioculturels différents. Dans un premier temps, l'étude du rôle des politiques publiques et leur engagement pour la parité entre les hommes et les femmes dans le sport est mise en avant. La lecture critique de la politique sportive au Maroc rend compte du décalage entre un aspect discursif et un aspect pragmatique. L'engagement du pouvoir politique pour une meilleure visibilité des femmes dans le sport et leur investissement dans le processus de développement est certes remarquable. Néanmoins, les conditions de la pratique et d'accès aux structures de gestion du sport ne favorisent pas l'investissement sportif des femmes.

Pourtant, la logique du développement durable s'inscrit dans les priorités politiques marocaines. Le développement durable se veut un procédé principal contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion des femmes dans l'univers sportif. Il se trouve que les stratégies déployées se montrent toujours peu efficaces et ne permettent pas la réalisation des objectifs escomptés, relatifs à la contribution effective des femmes au développement du phénomène sportif.

L'initiative nationale de développement humain au Maroc met, à juste titre, en place tous les besoins nécessaires pour relever les défis et permettre aux femmes et aux moins jeunes de bénéficier aussi bien d'une pratique sportive effective que d'une représentativité dans les organisations sportives. Les stratégies en matière de sport, selon ses différentes modalités, demeurent cependant peu efficaces quant à l'implication de la gent féminine dans le sport.

La participation des femmes au processus de développement du sport, au même titre que les hommes devient plus concrète lorsque la volonté politique est accompagnée d'un cadre législatif propice à l'investissement des femmes dans l'espace public, à l'exemple de la Tunisie. Cependant, ce contexte, aussi favorable soit-il, ne semble pas suffisant et efficace pour la concrétisation d'un tel projet. En effet, les représentations sociales inhérentes à la figure conventionnelle du féminin et l'exercice de la domination ne changent pas par décrets. L'accès des femmes aux postes de direction dans les fédérations sportives tunisiennes demeure entravé par les attitudes discriminatoires à l'égard des dirigeantes sportives. Le pouvoir de genre masculin s'affirme et persiste, limitant considérablement la présence des femmes dans les instances de décision.

S'agissant de la pratique sportive, la diversité des modèles culturels ne rend pas compte de la diversité des modes d'appropriation des pratiques sportives. Les études de cas révèlent une disparité entre les hommes et les femmes, aussi bien dans les sports informels et de loisir que dans les sports olympiques institutionnalisés. Au Cameroun, les activités ludomotrices révèlent à juste titre l'absence des femmes de l'espace des loisirs sportifs. Cet espace reste caractérisé par une forte domination masculine. Le sport de compétition est également peu investi par les femmes au Sénégal, en vertu des attributs de la masculinité célébrés par le sport et les implications de leur visibilité. Cet état de fait s'expliquerait par la violence symbolique faite aux femmes dans l'univers sportif, lequel univers demeure traversé par des codes socioculturels standardisés, qui fixent les normes conventionnelles de la masculinité et de la féminité.

En définitive, l'ensemble des contributions réunies dans le présent volume participe activement à un débat d'actualité, national et international, sur la problématique du genre. Les réflexions des auteurs constituent autant de pistes de recherche qui invitent à considérer la complexité du fait sportif et l'importance des éclairages qu'il apporte sur les rapports de genre en vigueur dans les sociétés africaines.

Références

- Bourdieu, P., 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil.
- Chantelat, P., Bayle, E., et Ferrand, C., 2004 « Les représentations de l'activité des femmes dirigeantes dans les fédérations sportives françaises : effets de contexte et ambivalences », *STAPS*, N° 66, pp. 143-159.
- Chimot, C., 2004, « Répartition sexuée des dirigeant(e)s au sein des organisations sportives françaises », *STAPS*, N° 66, pp. 161-177.
- Connell, R. et Messerschmidt, J., 2005, 'Hegemonic Masculinity. Rethinking the Concept', *Gender and Society*, Vol. 19, N° 6, pp. 829-859.
- Fontayne, P., Sarrazin, P., Famose, J.P., 2001, « Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre », *STAPS*, N° 55.

- Lachheb, M., 2008, « Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de femmes judokas tunisiennes », *Recherches Féministes*, Vol. 21, N° 2, pp. 57-74.
- Mauss, M., 1999, *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF.
- Menesson, Ch. et Pillas, Z., 2009, « Les femmes dirigeantes sportives au Maroc : modes de socialisation, conditions d'accès et rapports aux fonctions exercées », in Ch. Guibert, G. Loirand et H. Slimani, eds., *Le sport entre public et privé : frontières et porosités*, Paris : L'Harmattan, pp. 253-270.
- Menneson, Ch., 2000, « "Hard" women, "soft" women: the social construction of identities among female boxers », *International Review for the Sociology of Sport*, Vol. 35, N° 1, pp. 21-33.
- Messner, M. et Sabo, D., 1990, *Sport, Men and the Gender Order: Critical Feminist Perspectives*, Champaign III, Human Kinetics.
- Pociello, Ch., 1999, *Sport et sciences sociales*, Paris : Vigot.
- Pociello, Ch., 1997, *Les cultures sportives*, Paris : PUF.
- Terret, T., ed., 2005, *Sport et genre, volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan.
- Theberge, N., 1995, « Sport, caractères physiques et différenciation sexuelle », *Sociologie et Sociétés*, Vol. 27, N° 1, pp. 105-116.
- Trottin, B. et Couchot-Schiex, S., 2005, « Interactions enseignants/élèves en EPS : variations en fonction du sexe et du genre », in G. Cogérino, ed., *Filles et garçons en EPS*, Paris : Editions Revue EPS., pp. 163-177.
- Wesely, J., 2001, « Negotiating gender: bodybuilding and the natural/unnatural continuum », *Sociology of Sport Journal*, Vol. 18, N° 2, pp. 162-180.



2

La place du genre dans les politiques publiques du sport en Afrique : l'expérience marocaine

Brahim Elmorchid

Introduction

Au Maroc, comme dans la plupart des pays africains, plusieurs études ont noté la persistance des disparités entre les hommes et les femmes en matière de pratique du sport et d'accès aux postes de responsabilités sportives. Le ratio du genre dans la pratique du sport reste fortement inégal. Cette inégalité s'explique, non seulement par le conservatisme qui caractérise la société africaine, mais aussi par la pauvreté qui touche plus particulièrement les femmes. Elle s'explique surtout par l'absence d'une vision claire en matière de politiques publiques du sport. Dans ces conditions, on comprend la volonté de beaucoup de gouvernements africains à mettre en place des politiques sportives intégrant la dimension « genre ».

L'enjeu du genre n'est pas facile à saisir pour l'analyse des politiques publiques du sport. En effet, ces politiques peuvent être analysées comme ayant des effets sur les relations de genre, même lorsqu'elles ne visent pas explicitement les femmes et les hommes en tant que tels. Le genre est à la fois omniprésent, mais aussi le plus souvent implicite, dans ce type de politiques publiques. Il existe, toutefois, des politiques qui s'adressent explicitement et directement à la question des rapports de genre. Et c'est par rapport à cette deuxième catégorie de politiques que nous nous sommes positionnés dans ce papier.

D'introduction relativement récente dans la conception des politiques publiques afférentes au sport, l'approche « genre » consiste à tenir compte, lors de la formulation de ces politiques, des préoccupations spécifiques et des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans un esprit d'équité, d'efficacité

et de cohérence. Cette approche n'a cessé, au cours de ces dernières années, de s'affirmer comme objectif prioritaire auprès tant des organisations internationales que des gouvernements à travers le monde.

Par souci de réduire la marginalisation des femmes dans le processus de développement sportif et d'accentuer leur participation dans les programmes sportifs à toutes les étapes de leur élaboration et de leur mise en œuvre, le Maroc a entrepris un ensemble de mesures touchant essentiellement les aspects réglementaires, législatifs, institutionnels et organisationnels.

Une question d'une importance singulière est qu'il n'existe pas de réflexion suffisante à propos de la place du genre dans les politiques publiques du sport en Afrique. Et c'est pour contribuer à la relance du débat sur cette question que nous avons jugé utile d'étudier le cas marocain. L'objectif est de mener un exercice analytique sur les dysfonctionnements constatés lors de l'élaboration et l'exécution des politiques publiques du sport en liaison avec la question du genre. Le reste de ce papier est organisé comme suit. La deuxième section décrit de façon succincte le contenu des politiques publiques du sport au Maroc en liaison avec la question du genre. La troisième section dresse le bilan de l'application des dites politiques. La conclusion générale présente une synthèse et quelques recommandations en vue de renforcer la place des femmes dans les politiques publiques du sport au Maroc.

La question du genre dans les politiques publiques du sport au Maroc

Partant du principe selon lequel l'égalité entre les sexes constitue un élément essentiel de la bonne gouvernance et un facteur clé du développement durable, le Maroc s'est inscrit dans un processus dynamique d'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises au niveau sportif. Elles visent essentiellement l'amélioration des conditions de la femme dans le domaine sportif.

Le contexte général de l'intégration de la femme

La mise en place des politiques « genrées » intervient dans un contexte caractérisé par une certaine prise de conscience des retards accumulés en matière d'intégration de la femme. En 2007, le Maroc a enregistré un taux d'analphabétisme des femmes de 51,1 pour cent, pour la population âgée de dix ans et plus, contre 26,1 pour cent pour les hommes de la même catégorie d'âge (HCP 2008). En matière de santé, le niveau de mortalité maternelle reste élevé : 227 pour 100 000 naissances vivantes (Ministère de la santé 2003).

L'implication des femmes dans l'activité économique reste limitée par rapport aux hommes. En effet, le taux d'activité des femmes en 2008 est de 26,6 pour cent contre 75,9 pour cent pour les hommes. De même, le taux de chômage féminin est estimé à 9,8 pour cent en 2008 contre 9,5 pour cent pour les hommes (HCP 2008). Les activités occupées par les femmes demeurent faiblement rémunérées.

Les disparités du genre sont particulièrement marquées au niveau du statut professionnel. En 2007, le statut de salarié ne concernait que 32 pour cent de femmes

actives contre plus de 40 pour cent pour les hommes actifs. De même, le statut de travail indépendant ne concernait que 12,1 pour cent de femmes contre un peu plus de 30 pour cent d'hommes. Ce différentiel s'explique, non seulement par des considérations culturelles, mais aussi par le faible accès des femmes aux biens et aux ressources financières.

Par ailleurs, une féminisation accrue de la pauvreté a été enregistrée au cours de ces dernières années. Ainsi, en 2007, le taux de pauvreté des femmes était de 9,1 pour cent contre 8,8 pour cent pour les hommes. En outre, la violence exercée contre les femmes devient un sujet de plus en plus inquiétant. En 2008, le nombre de femmes violentées s'est élevé à 14 617 dont 80 pour cent des cas ont été battues par leurs conjoints. La tranche d'âge de femmes entre dix-huit ans et vingt-quatre ans est la plus touchée par la violence, suivie de près par celle de 25 ans à 35 ans (DPEG 2009).

Au niveau de l'espace public (portefeuille ministériel, postes de haute responsabilité, champ religieux, diplomatie ou instances judiciaires), la participation des femmes demeure marginale. A titre d'exemple, les femmes occupent 10 pour cent seulement des postes de responsabilité au niveau de l'administration publique. Sur le plan politique, seuls cinq portefeuilles ministériels ont été confiés aux femmes en 2009 contre deux en 2004 et trente-quatre femmes siègent au parlement. Toutefois, la plupart des départements attribués aux femmes ne s'écartent pas de la répartition traditionnelle des rôles (famille, enfance, personnes handicapées, enseignement scolaire, santé).

Conscient de la gravité de ces indicateurs, le Maroc s'est engagé dans un processus de changements au niveau politique, économique, social, juridique et démographique. Il s'agit, entre autres, d'accélérer la construction d'une démocratie susceptible d'asseoir les principes et les pratiques d'une citoyenneté fondée sur l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les associations de femmes ont joué un rôle majeur dans ce processus. Leur engagement s'est traduit par une dynamisation des actions de plaidoyer et une meilleure visibilité des revendications féminines dans l'espace public. En effet, l'observateur peut aisément constater la place importante que la question féminine a occupée sur la scène sociale et politique tout au long de la dernière décennie. Le débat déclenché par le Plan d'Action National pour l'Intégration de la Femme dans le Développement (PANIFD), comme celui relatif à la réforme de la *Moudavana* (Code de la famille), a permis de sortir la question des femmes de la sphère privée vers l'espace public et d'en faire, de ce fait, une question politique centrale.

Par ailleurs, les organisations de femmes ont été à l'origine des avancées en matière de participation politique des femmes. Leurs actions ont également permis une plus grande prise en compte des besoins des femmes dans les politiques et programmes publics (éducation et alphabétisation, éducation à l'égalité, santé maternelle et reproductive, participation politique et publique des femmes). Enfermés scrupuleusement dans l'enceinte familiale, plusieurs sujets tabous ont pu être portés sur la scène publique et devenir ainsi des sujets politiques : la violence à l'égard des femmes (dont la violence conjugale), la situation des mères célibataires, le travail domestique des petites filles, ainsi que le harcèlement sexuel sur les lieux du travail.

L'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre

Dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (Omd), le Maroc s'est engagé depuis 2005 dans un processus de gendérisation du budget. Il s'agit d'intégrer progressivement l'analyse genre dans tout le processus de programmation et d'exécution budgétaire. Cette approche novatrice vise non seulement la mise en place de politiques tenant compte des disparités de genre, mais aussi une affectation plus efficace et plus équitable des budgets. Il s'agit d'aider à une redéfinition des priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les catégories de la population, en prenant en compte, de façon explicite, la position désavantagée des femmes en termes d'accès aux services publics.

L'intégration de l'approche genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets est considérée au Maroc comme une composante incontournable des réformes du processus budgétaire en cours. Aussi, la gendérisation du budget de l'Etat est-elle perçue comme un moyen efficace de bonne gestion publique à travers trois dimensions fondamentales : le ciblage, la proximité et le management novateur. Il s'agit d'une approche structurante qui vise à assurer l'équité et l'accès égal aux services publics à travers des politiques de proximité (Nalini et al. 2005).

L'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre s'est renforcée avec la présentation officielle du rapport genre qui a accompagné la loi des finances au Parlement en 2006. Et depuis 2007, tous les départements ministériels ont été appelés à intégrer la dimension genre dans leurs politiques de développement et leurs programmes de budgétisation.

Par ailleurs, dans le cadre de la dynamique sociétale que connaît le Maroc, il a été procédé au lancement d'un débat sur la nécessité d'intégrer la dimension genre dans le budget au niveau local. Initié par l'Association démocratique des femmes marocaine (ADFM) et encouragé par l'Union européenne, ce débat vise à sensibiliser les acteurs publics locaux sur l'importance de l'intégration de la gendérisation des budgets des collectivités locales comme outil de lutte contre l'exclusion, la marginalisation et les inégalités sociales.

Le lancement de l'Initiative nationale de développement humain (INDH)

Lancée par le Roi Mohamed VI en mai 2005, l'Initiative nationale de développement humain (INDH) vise essentiellement la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Mais, elle accorde également une place particulière à la promotion des droits de la femme à travers son implication accrue dans toutes les activités économiques et sociales, y compris les activités sportives. Elle préconise une démarche déconcentrée qui respecte les principes de participation, de planification stratégique, de bonne gouvernance et de partenariat avec la société civile.

L'INDH a permis d'instaurer une véritable culture d'adhésion, de mobilisation et d'appropriation chez les bénéficiaires. Elle a créé une autonomie et une responsabilisation de prise en charge de soi-même à travers les activités génératrices de revenus. Au niveau de la bonne gouvernance, l'INDH a mis en place une nouvelle dynamique en renforçant le partenariat entre les élus, les autorités locales, la société

civile et les services de l'Etat. De nombreux projets de proximité touchant les infrastructures, les mises à niveau, les actions culturelles et les actions sportives de proximité ont été mis en œuvre.

Les projets sportifs initiés en faveur des femmes ont pu créer une véritable dynamique socioculturelle à travers l'organisation de manifestations et la construction d'installations sportives. Ainsi, au titre de l'année 2006, sur 77 000 personnes bénéficiaires d'activités sportives, plus de 26 000 sont de sexe féminin. De même, des dizaines d'installations sportives ont été réalisées en leur faveur. Cette politique sportive de proximité est destinée essentiellement aux jeunes filles issues des milieux défavorisés (quartiers périurbains et monde rural), mettant l'accent, entre autres, sur l'esprit de la solidarité et la protection contre toute forme de délinquance. Par ailleurs, un programme national d'animation sportive a été élaboré au profit des jeunes, en particulier les filles. Ce programme comprend, entre autres, des activités d'animation des écoles de sports, l'organisation de manifestations de vulgarisation de différentes disciplines sportives, et de tournois intercommunaux. Enfin, la politique volontariste d'insertion des handicapés poursuivie par le Maroc consacre une large part au sport comme outil d'intégration sociale de cette frange de la population, en l'encourageant à participer aux différentes manifestations sportives nationales et internationales.

Des avancées sur le plan juridique et législatif

Sur le plan juridique et législatif, de grandes étapes ont été franchies dans le cadre du renforcement du processus de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre. Ceci s'est concrétisé par de grandes réformes visant l'égalité entre les sexes et le renforcement des droits de la femme, tout en harmonisant ses dispositions juridiques avec celles des conventions internationales en vigueur, notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW 1993), le pacte relatif aux droits civils et politiques (1979) ou la convention internationale sur les droits politiques des femmes (1977).

Dans ce cadre, le Maroc a consolidé un certain nombre de réformes. Il a également ouvert plusieurs chantiers législatifs en matière de protection et de promotion des droits de la femme, consacrant le principe de l'égalité entre les sexes. Parmi les réformes législatives majeures consolidant le principe de l'égalité entre les sexes, nous pouvons citer le code de la famille, le code de la nationalité, le code du travail, la loi électorale, la loi de l'état civil et le code du commerce. Pour le code de la famille, les amendements mis en œuvre préconisent de faire passer les rapports conjugaux du modèle de l'obéissance à celui de la concertation en instituant la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints (abolition de la « *Wilaya* » dans le mariage, égalité entre la femme et l'homme en ce qui concerne l'âge du mariage, soumission de la polygamie à l'autorisation du juge et à des conditions légales, etc.). De même, le nouveau code du travail est fondé sur le principe de la non-discrimination en matière d'emploi et de salaires. Il consacre certaines dispositions en faveur de la femme, en particulier l'augmentation de la durée du congé de maternité à 14 semaines.

La stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes

Elaborée en 2006 par le ministère du développement social, de la famille et de la solidarité, cette stratégie a pour principal objectif la réduction des disparités entre les deux sexes, tant en matière de droits, d'accès aux ressources et d'opportunités économiques, qu'en matière d'influence politique. Elle a pour vision un développement humain basé sur l'équité et l'égalité entre les deux sexes. Cette vision se décline en deux principaux objectifs donnant à la stratégie une orientation de long terme. Le premier a trait à l'influence et l'orientation équitable et égalitaire des politiques et des programmes de développement sur les femmes et les hommes. Le second concerne les avantages que doivent tirer de manière équitable les femmes et les hommes, les filles et les garçons des différents programmes de développement. Cette stratégie n'a pas pour ambition de se substituer aux diverses initiatives sectorielles et aux efforts déployés par les divers acteurs dans le domaine du genre. Elle vise plutôt à créer un cadre général pouvant être traduit sous forme de plan d'action afin d'atteindre les objectifs stratégiques d'équité et d'égalité aux niveaux des droits civils, de la représentation et la participation à la prise de décision.

L'instauration de la mixité dans la pratique du sport scolaire

En dépit du conservatisme qui caractérise la société marocaine, le pouvoir public a toujours défendu et encouragé la mixité dans l'exercice des activités sportives dans les collèges et lycées. C'est ainsi que plusieurs textes officiels rendant la mixité obligatoire dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ont été approuvés et mis en application. Parmi ces textes, il y a lieu de citer : les instructions officielles de 1982 et les orientations pédagogiques de 1991 et de 2000. A travers les instructions officielles de 1982, l'EPS met la fille et le garçon sur le même pied d'égalité dans la pratique du sport scolaire. Elle prescrit la mise en œuvre des leçons en mixité. Dans le même ordre d'idées, les orientations pédagogiques de 1991 et de 2000 ont instauré le principe de l'égalité entre filles et garçons en matière de pratique de l'EPS. Néanmoins, lesdites orientations ont institué un barème d'évaluation qui prend en compte les différences entre les deux sexes.

Le principe de la mixité a permis à l'école marocaine de se hisser rapidement au niveau d'une institution favorisant la diffusion et l'exercice des pratiques sportives. Grâce à la mixité associée à la prise en considération des spécificités physiologiques et psychologiques entre les deux sexes, l'éducation physique et sportive a valorisé la fille. Elle lui a permis de s'exprimer et de découvrir la joie des pratiques sportives. Elle lui a permis également de se perfectionner et de s'ouvrir sur les clubs sportifs. La mixité a été aussi adoptée par le ministère de la jeunesse et du sport lors des animations des écoles de sport. Cette notion d'écoles de sport fait référence à l'ensemble des activités sportives dispensées aux enfants (de 6 à 14 ans) par les cadres techniques relevant des différentes délégations du ministère. Le principal objectif est de créer une dynamique sportive au niveau local et régional à travers l'incitation des enfants, en particulier ceux du monde rural et des quartiers préurbains, à pratiquer le sport. Une telle action est de nature à faciliter la détection d'athlètes de haut niveau.

La création de la commission « Femme et Sport » au sein du Comité National Olympique Marocain

Afin d'encourager la participation de la femme à toutes les activités sportives, le Comité National Olympique Marocain (CNOM) a créé en 2002 la commission « Femme et Sport ». Parmi les objectifs de cette commission, il y a lieu de citer :

- la garantie du droit de la femme à la pratique du sport, sur un pied d'égalité avec l'homme ;
- la garantie du droit de la femme à l'accès aux responsabilités administratives et dirigeantes de l'activité sportive tant au niveau national qu'international ;
- la multiplication des initiatives pour accroître la présence de la femme dans le sport aussi bien au niveau de la pratique que de la gestion ;
- la promotion de la participation de la femme aux différents programmes lancés par le CNOM ;
- l'incitation des fédérations sportives nationales à accorder plus d'importance à la participation féminine.

Cette commission dispose de plusieurs branches régionales. Elles sont chargées de la mise en application de la stratégie d'intégration de la femme dans le sport au niveau régional, à travers la sensibilisation, l'information et l'élaboration d'études sur le terrain au sujet de la contribution de la femme dans le développement des activités sportives.

La vulgarisation du sport féminin : programme « sport pour tous »

Le programme « sport pour tous » est un mouvement qui défend la promotion de l'idéal Olympique selon lequel le sport est un droit humain pour tous les êtres humains quelque soit leur race, leur classe sociale et leur sexe. Un tel mouvement vise la promotion de la santé, la mise en forme et le bien être à travers des activités sportives qui peuvent être adaptées aux personnes de tous âges, aux deux sexes et aux différentes conditions économiques et sociales. A l'évidence, le développement et la durabilité de ce programme nécessitent un engagement politique soutenu et l'appui de la société civile.

Le dernier congrès mondial du sport pour tous, qui s'est tenu en 2008, a exhorté les gouvernements à élaborer des programmes visant la promotion du sport pour toute la population, compte tenu de l'apport bénéfique du sport pour la santé, la condition physique et le bien être. Et c'est dans ce cadre que le ministère de tutelle (Ministère de la jeunesse et des sports) a pris la décision de créer la Fédération Royale Marocaine de Sport pour Tous. Cette nouvelle structure a pour principale mission l'encadrement, la coordination et l'organisation de la pratique du sport de masse. Parmi les actions entreprises, il convient de citer : le lancement d'une étude sur l'état des lieux du sport pour tous au Maroc, la décentralisation des activités de cette nouvelle fédération à travers la création des délégations régionales, le développement d'activités en faveur des jeunes issus des quartiers périurbains et du milieu rural, mettant l'accent sur la participation féminine aux activités sportives, et enfin la création d'une animation sportive durant les week-end, en coordination avec le Haut Commissariat des eaux et forêts et la lutte contre la désertification (Les parcours de santé dans les forêts).

La charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias

Mise en œuvre en 2005, la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias a été élaborée conjointement par le secrétariat d'état chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées, le ministère de la communication, ainsi que les intervenants dans le secteur médiatique. Cette charte s'est fixée comme objectifs :

- l'instauration de la culture de l'égalité des sexes et le respect de la dignité de la femme ;
- la préservation des droits de la femme en matière d'expression et la lutte contre toute forme de discrimination ou d'exclusion ;
- le renforcement de la prise de conscience sur l'importance d'une image positive de la femme dans la diffusion de la culture égalitaire.

Les politiques genrées du sport : un bilan assez mitigé

Le premier bilan des mesures visant l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques du sport au Maroc fait apparaître certains acquis importants. En témoignent l'élargissement du champ de la pratique du sport par les femmes, les bons résultats obtenus par les sportives marocaines au niveau international, l'augmentation substantielle du nombre d'adhérentes dans les fédérations sportives nationales, l'amélioration de la culture sportive à travers une présence de plus en plus visible, des femmes dans les gradins des stades et les salles couvertes, etc. Mais face à ces résultats encourageants, des déficiences parfois graves et réitérées ont été observées. Citons à titre d'exemples : la faible capacité et expertise des décideurs publics, l'absence d'une vision stratégique sportive claire et cohérente, le manque d'installations sportives appropriées, l'absence de débat constructif, l'asymétrie de l'information et surtout, la persistance d'un décalage important entre les orientations officielles, essentiellement tournées vers la compétition et le sport de haut niveau, et les aspirations des femmes, beaucoup plus diverses et orientées vers la convivialité, les pratiques familiales, la santé, les loisirs, etc. A cela s'ajoute le caractère, de plus en plus élitiste, du sport féminin au Maroc, la sous-représentation des femmes dans les instances dirigeantes du sport et une faible importance accordée aux manifestations sportives féminines au niveau médiatique.

L'inefficacité des politiques publiques

Il est communément admis que les politiques publiques constituent un exercice ardu tant au niveau de l'initiation que de l'implémentation. La difficulté s'explique essentiellement par des raisons techniques et politiques. Ainsi, au niveau technique, les acteurs publics doivent être en mesure de concevoir et de mettre en place de nouvelles structures, de nouvelles procédures et une nouvelle organisation ; autant d'occasions impliquant un risque de commettre des erreurs, de mal anticiper les contraintes et les comportements individuels et collectifs. Au niveau politique, les acteurs publics sont appelés à faire des concessions, à faciliter l'adhésion des opposants

aux projets de changement, à accepter de nouvelles règles de partage et à supporter un risque de sanction très élevé. Chaque programme de politiques publiques implique des coûts et génère des gains ou des pertes. La répartition de ces coûts et de ces résultats n'est jamais fondée sur un critère de justice procédurale (respect de droits justes) ou d'efficacité, mais sur la décision politique qui peut être démocratique ou dictatoriale. Les politiciens se donnent alors pour mission de répartir les coûts et les résultats des politiques publiques selon des critères liés aux rapports de forces des individus ou groupes d'individus concernés. Ils constituent un centre d'affectation des coûts et de redistribution des résultats produits par les changements.

Initiateurs des projets de réformes, les politiciens se trouvent donc au centre de cette logique redistributive. Ils manipulent souvent les politiques publiques pour servir leurs propres intérêts ou ceux des partis qu'ils représentent. Ils cherchent plus de légitimité leur assurant le soutien populaire. Pour cela, ils développent des politiques clientélistes et distribuent des privilèges et des avantages. Plus les groupes d'intérêts et les parties prenantes revendiquent, plus ils menacent le pouvoir politique en place et obtiennent davantage de privilèges (Hayek 1983). Dans ces conditions, l'intérêt de la collectivité s'efface devant celui des agents individuels ou des groupes qui les représentent. Les effets de ce jeu dépendent des conditions indiquées par la théorie de la recherche de rente (nombre de groupes d'intérêt et de relations entre eux, coûts et risques de la coopération, asymétrie de l'information), ainsi que des stratégies adoptées par les agents (propension à la corruption de la part des politiciens et bureaucrates, inclination à créer des alliances de la part des agents privés, etc.).

Ainsi, lors de l'élaboration des politiques publiques, les groupes d'intérêts et les parties prenantes se positionnent en situation de demandeurs de rente (*rent-seekers*). Si une politique publique est jugée nuisible à leurs avantages acquis, ils s'organisent souvent pour la bloquer ou au moins la retarder. Le processus de marchandage qui naît entre ces groupes et les décideurs politiques (offreurs de rente) est souvent source de gaspillage social. Un tel gaspillage s'explique essentiellement par les coûts de transaction politique, c'est-à-dire les ressources mobilisées pour obtenir la rente comme le pot-de-vin et le tarif des lobbies (Elmorchid 2005). Ce type de marchandage s'applique aisément aux politiques publiques du sport au Maroc, particulièrement celles qui visent l'intégration de la femme. Ainsi, tenant compte de leur capacité d'intervention et de leur statut (gagnant ou perdant), il est possible d'identifier six principaux groupes d'intérêt : le *Makhzen*,¹ les féministes, les conservateurs, les femmes rurales et préurbaines, les technocrates exécutants et enfin l'extérieur.

Le *Makhzen* est de loin l'acteur le plus fort. Il intervient souvent comme arbitre entre les féministes et les conservateurs afin de trouver des compromis. Cette attitude s'explique essentiellement par des considérations de légitimité. En effet, le *Makhzen* incarne à la fois l'image de la modernité et du conservatisme. Il bénéficie donc du soutien des deux groupes antagonistes. Il évite toute action susceptible de porter atteinte à leurs intérêts. Son statut de conciliateur lui garantit plus de légitimité. Mais, un tel comportement n'est pas toujours efficace. Il décourage l'audace et l'ambition dans la conduite du changement. L'accord se fait toujours sur le plus petit commun dénominateur.

Les féministes sont organisées en associations. Nous les qualifions de sympathisants dynamiques car elles ont plus à gagner qu'à perdre lors de l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques du sport. En raison de leur pouvoir d'intervention (*capacity building*), ces associations jouent un rôle moteur dans le processus d'initiation des politiques publiques du sport. La capacité d'action de ce groupe résulte du soutien de certaines instances politiques et sportives internationales et d'ONG étrangères. Elle résulte également de la qualité de son organisation, de son niveau élevé d'instruction et de son accès facile à l'information. En effet, la plupart des associations qui défendent le principe de l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques du sport sont soutenues et parfois encadrées par des anciennes athlètes, en particulier la championne olympique Nawal El Motawakil, également membre du comité exécutif du CIO, et la double championne du monde Nezha Bidouane.

Le troisième groupe est composé des conservateurs (islamistes, familles traditionnelles, etc.). Nous les qualifions d'opposants redoutables car ils constituent le véritable obstacle à l'intégration de la femme dans les politiques sportives. Ils ont un très grand pouvoir d'intervention leur permettant de bloquer l'adoption d'un projet de réforme ou au moins de nuire gravement à sa mise en œuvre. Chaque fois que les politiques publiques menacent leurs intérêts, ils ont tendance à se mobiliser. D'ailleurs, ils peuvent compter sur deux atouts : leur grande aptitude à l'action collective et leur poids dans la société marocaine. Ils doivent dès lors faire l'objet d'une attention particulière de la part des meneurs de politiques publiques du sport. Il s'agit de leur donner des gages ou des contreparties susceptibles d'atténuer leur opposition.

Le quatrième groupe est composé des femmes issues des zones rurales et préurbaines. Nous les qualifions de sympathisants passifs car elles ont plus à gagner qu'à perdre et n'ayant que peu de pouvoir d'action. Elles forment un groupe sans cohésion et souvent caché. À l'évidence, les membres de ce groupe ne peuvent que se résigner au sort qui leur sera fait, même si celui-ci leur déplaît.

Le cinquième groupe est formé des technocrates (les exécutifs). Chargé de mettre en application le contenu des politiques publiques du sport, ce groupe comprend essentiellement les fonctionnaires du ministère de tutelle, des fédérations sportives et des collectivités locales, de même que les gérants des clubs et des associations sportives. Ces acteurs se comportent souvent en cavaliers clandestins. Ils adhèrent au projet d'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques du sport sans avoir l'audace de s'impliquer activement dans le processus d'exécution et de vente des dites politiques. Ils sont généralement démotivés à accomplir de telles tâches en l'absence de transferts directs. Ce sont des gens qui n'ont plus le goût de s'occuper des affaires des citoyens ; leurs méthodes de travail n'assurent pas une transparence sur les actions publiques et leur responsabilité est loin d'être effective pour exécuter les tâches qui leur sont assignées. La défaillance du cadre de travail et du système de rémunération, l'absence d'un mécanisme efficace de gestion des carrières, la défaillance du système éducatif et l'absence du civisme et d'esprit de citoyenneté sont autant de facteurs qui expliquent ce type de comportement.

Le sixième et dernier groupe inclut certains acteurs étrangers, en particulier le Comité Internationale Olympique (CIO) et les ONG de développement. Ces acteurs soutiennent naturellement les féministes et n'hésitent pas à faire pression sur les instances dirigeantes du sport au Maroc afin d'améliorer la position de la femme dans la pratique du sport et l'accès aux responsabilités sportives.

Signalons, enfin, que le poids de certains groupes diffère selon les phases du projet d'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques du sport. Ces groupes adhèrent souvent au dit projet au moment de sa préparation, mais lors du processus d'implémentation, ils manifestent une opposition redoutable. Une telle opposition est souvent source de gaspillage car elle pousse les décideurs publics à abandonner certains projets avant même leur aboutissement. Ce changement de tactique de la part de ces groupes d'intérêt s'explique souvent par des considérations d'apprentissage et d'asymétrie informationnelle. Plus le projet de réforme avance, plus il apporte de nouvelles informations. Cela permet aux membres de chaque groupe d'intérêt ou de chaque partie prenante d'améliorer son niveau d'apprentissage sur le tas (*learning by doing*) et de réagir en conséquence.

L'absence d'une vision stratégique sportive claire

Au Maroc, comme dans la majorité des pays africains, la politique sportive dans son ensemble est caractérisée par le manque de visibilité. Depuis l'indépendance, aucune stratégie claire et durable n'a été mise en place. Tout est improvisé. Plusieurs facteurs se sont conjugués pour expliquer cette situation. Citons à titre illustratif : les changements réguliers de la tutelle ministérielle du sport, la défaillance de la gestion du sport, la persistance d'un décalage important entre les orientations officielles et les aspirations des femmes, etc.

Ainsi, depuis les années soixante l'activité sportive a toujours été le parent pauvre du gouvernement marocain. Elle a été placée tantôt sous la tutelle d'un ministère ou d'un secrétariat d'état, tantôt sous une direction rattachée à d'autres ministères. Elle a été également érigée à plusieurs reprises en "Haut Commissariat". Par ailleurs, la désignation de certaines personnalités à la tête de ces structures n'a pas toujours obéi à des règles de compétence, de capacité et d'expérience.

S'agissant de la gestion du sport par le département de tutelle, elle est globalement défaillante, ce qui ne facilite pas la tâche des clubs et des athlètes. Les fonctionnaires manquent souvent de motivation. Au lieu de jouer le rôle d'accompagnateur et de facilitateur, ils se contentent d'appliquer les lois et les règlements. Il s'agit d'une machine administrative statique, ou pour le moins en retard, qui réagit mal aux attentes des sportifs. De même, les ressources financières et budgétaires gérées par cette administration sont souvent dérisoires et leur affectation n'obéit à aucune règle d'efficacité et d'équité. Les ressources de l'état sont donc dépensées uniquement pour tenir compte de la nullité budgétaire. Ce comportement s'explique essentiellement par le manque de vision stratégique en fonction des disciplines sportives et des résultats escomptés. Les fédérations et le Comité National Olympique Marocain ne sont pas épargnés par le marasme sportif. Ces institutions souffrent de la mauvaise gestion, la primauté des intérêts privés, le clientélisme, etc.

La situation du sport marocain est tellement préoccupante que le Roi est intervenu pour mettre le point sur l'origine du mal. Ainsi, dans une lettre aux participants aux assises nationales du sport de 2008, le Roi a sévèrement critiqué la politique sportive du gouvernement. Pour lui, « le sport marocain est en train de s'enliser dans l'improvisation et le pourrissement, et qu'il est soumis par des intrus à une exploitation honteuse pour des raisons basement mercantilistes ou égoïstes ». Selon lui, la situation « inquiétante que connaît notre sport est imputable à des carences majeures qui exigent une révision du mode de gouvernance en vigueur actuellement, dans la gestion des fédérations et des clubs ».

Par ailleurs, on relève la persistance d'un décalage important entre les orientations officielles et les aspirations des femmes. D'une part, les décideurs politiques ont toujours préconisé une stratégie tournée essentiellement vers la compétition et le sport de haut niveau, alors que les aspirations des femmes sont beaucoup plus diverses et orientées vers le sport de masse, les pratiques familiales, la santé, les loisirs, etc. D'autre part, ces mêmes décideurs accordent beaucoup plus d'importance au sport féminin individuel au détriment du sport collectif. Or, là aussi, beaucoup de femmes cherchent plutôt la convivialité, caractéristique majeure du sport collectif.

Mal géré, marginalisé, sous médiatisé, sous équipé, le sport féminin collectif au Maroc s'est enfoncé dans une crise profonde. Officiellement, le Maroc est doté de championnats féminins dans les principaux sports collectifs, en particulier le Basketball, le hand-ball, le Football et le volley-ball, mais les conditions de la pratique sportive sont loin d'être propices. Irrégularité dans la compétition, beaucoup de reports, manque de moyens, sous-encadrement, faible médiatisation, telles sont les principales caractéristiques de ces championnats. « Un championnat féminin ne doit en aucun cas être géré de cette façon. Il y a trop d'anarchie. C'est une discrimination envers les filles. Le sport est un droit pour tout le monde. Il ne faut pas exclure les femmes de cette manière. Le championnat féminin se doit d'avoir une bonne organisation digne de ce nom. Il y a une absence de vision claire. Il nous faut des objectifs bien définis pour relancer ce championnat » (Fatima Aouam, présidente du WAC, section football féminin, le matin du 1^{er} juin 2009).

Pour ce qui est des programmes sportifs de proximité, ils sont destinés à tous les jeunes sans distinction entre les sexes. Mais dans la réalité, de tels programmes qui visent à faciliter l'intégration des jeunes habitants issus des quartiers difficiles ne profitent qu'aux garçons. Cela s'explique essentiellement par des considérations sécuritaires. En effet, les garçons constituent la catégorie des jeunes considérés comme étant « à problèmes ». Ce sont eux qui ont des difficultés (d'ordre social, scolaire, familial, etc.), et donc qu'il faut encadrer et (ré-)insérer. Aux yeux des politiciens, les filles ne sont pas considérées comme élément perturbateur d'un quartier ; elles sont donc loin d'être prioritaires dans ces programmes sportifs de proximités.

Enfin, bien que le développement des activités sportives apparaisse clairement dans les compétences transférées aux collectivités locales, les interventions des acteurs publics locaux se limitent souvent à l'attribution de quelques subventions aux associations sportives féminines. Aucune véritable politique sportive locale ciblée n'est encore élaborée.

Le caractère élitiste du sport féminin

Au Maroc, la pratique du sport féminin obéit à une logique de reproduction culturelle et sociale. Elle est fortement corrélée aux origines sociales. Ce sont généralement les filles d'un milieu social moyen ou riche et ayant un certain niveau culturel qui ont plus de chance d'accéder aux activités sportives. Ces activités restent par ailleurs concentrées dans les grands centres urbains. Dans les zones rurales et préurbaines, les pratiques sportives féminines sont rares. Et lorsqu'elles existent, elles prennent souvent des formes informelles. Certes, depuis quelques années, et grâce à l'effort de la société civile, des infrastructures sportives de proximités ont été réalisées dans beaucoup de quartiers périphériques des grandes villes, mais ces installations sont majoritairement investies par les garçons. Dans ces quartiers, de même que dans le monde rural, les femmes ont une pratique sportive moins perceptible et moins quantifiable que les garçons.

Malgré l'instauration du principe de mixité dans les cours d'EPS, certaines filles issues des zones rurales et préurbaines n'apprécient pas toujours la présence des garçons à leur côté. Et même si les parents sont généralement favorables à la pratique sportive de leurs filles cadettes, ils sont souvent réticents à ce type d'exercices dès que les filles arrivent à l'âge adulte. Cette attitude s'explique naturellement par la forte pression du milieu social. Ces parents préfèrent voir leurs filles mariées plutôt que célibataires sur les terrains de sport. Ils ne voient aucun intérêt éducatif dans la pratique sportive. L'éducation donnée aux filles reflète les attentes de la communauté envers les futures femmes et mères qu'elles seront. Dès l'adolescence, l'accent est mis sur le travail domestique. Les filles issues de familles pauvres n'ont pas les mêmes préoccupations de loisirs que celles issues de familles bourgeoises. Chez ces dernières, l'apprentissage du travail domestique n'est pas une priorité.

Même dans certaines familles relevant de la classe moyenne, la pratique féminine du sport pose parfois des problèmes aux parents car elle est en contradiction avec les valeurs et les attitudes liées à la tradition et propres à la culture physique musulmane. Les tenues de sport, les postures et le mouvement réveillent le corps qui s'exprime et s'exhibe en short, aux yeux du public, ce qui est le comble de l'irrespect et de l'impudeur (ELChaheb 2007). Les exigences des parents vis-à-vis des clubs sont nombreuses. Elles vont du refus de voir leurs filles être entraînées par des coaches de sexe masculin jusqu'au refus de leurs déplacements hors de la ville de résidence, en passant par la nécessité de programmer les entraînements au cours de la journée et l'obligation de s'entraîner à huis clos. La pression sociale explique également la gêne de beaucoup de femmes à pratiquer le sport dans leur propre quartier sous le regard de leurs proches.

En outre, avec le développement des flux migratoires, le Maroc s'est intégré au marché international du travail sportif. Cela s'est traduit par la naissance d'un marché informel de transfert de jeunes athlètes (filles et garçons). Souvent issus de milieux défavorisés, certains jeunes n'hésitent pas à changer leur nationalité en vue d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs proches. Cette économie de rente, qui a tendance à s'institutionnaliser, est de nature à affaiblir les compétitions nationales.

Enfin, si on suppose que certaines activités sportives peuvent être pratiquées par toutes les jeunes filles, les modalités d'exercices peuvent être différentes en fonction du milieu social. C'est le cas par exemple de la danse. Certaines filles d'origine bourgeoise préfèrent souvent pratiquer ce sport dans des clubs privés ou en discothèques de premier rang. Les filles issues des couches moyennes optent plutôt pour des clubs de second rang. Enfin, les filles issues des milieux pauvres préconisent les soirées en familles. On comprend ainsi qu'une même activité sportive n'implique pas une pratique homogène. Chaque pratique distingue des groupes sociaux plus fins qui, en se formant, apprennent progressivement à se positionner par rapport aux autres.

La faible représentativité des femmes dans les instances dirigeantes du sport

Les données publiées par le ministère de la jeunesse et des sports montrent qu'en dépit de l'augmentation croissante du nombre de femmes qui pratiquent le sport et qui participent à des compétitions de haut niveau, leur présence au sein des instances dirigeantes sportives demeure faible. Cette faiblesse constitue une entrave à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'activités sportives. Certes, les fédérations sportives et le Comité National Olympique Marocain se sont engagés à œuvrer pour une meilleure représentativité des femmes dans les instances dirigeantes, mais, la réalité est tout autre. On a l'impression que les hommes ne sont pas encore prêts à céder aux femmes, une partie de leur pouvoir décisionnel, dans le domaine sportif. Par ailleurs, les femmes dans les organisations sportives accèdent rarement à la responsabilité de direction. En 2008, seules trois fédérations sur quarante-quatre sont dirigées par des femmes (Sports équestres, Aérobie et Bridge), soit un taux de 7 pour cent. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette faible représentativité : les obligations familiales, la difficulté de concilier la vie personnelle et la vie professionnelle, mais aussi les différences de motivation et de comportement entre les hommes et les femmes.

Une faible image de la femme sportive dans les médias

Il est communément admis que les médias façonnent les mentalités et construisent les représentations. Ce qui est vrai d'une manière générale l'est aussi pour le sport et surtout lorsqu'il s'agit du sport féminin. En effet, la connaissance, l'opinion, ou l'attitude que l'on a envers le sport féminin est conditionnée presque uniquement par les médias, à moins de pratiquer soi-même un sport. Les médias marocains décrivent souvent les sportives d'une manière stéréotypée et triviale. Ils sont intéressés avant tout par le physique, les qualités esthétiques des femmes athlètes, et dans une moindre mesure par l'apparence des athlètes. Les efforts consentis et la lutte menée pour parvenir au sommet des compétitions sont relégués au second rang. Il convient également de noter qu'à la télévision marocaine, la couverture du sport féminin reste marginale. Elle représente moins de 5 pour cent de la couverture des sports en général. De même, dans la presse quotidienne écrite, les athlètes féminines n'occupent qu'une part très réduite des pages sportives. Leur nom n'étant le plus souvent mentionné que pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les difficultés relatives au financement des équipes et/ou l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante.

Par ailleurs, la femme marocaine n'a pas encore réussi à percer dans les médias et à être reconnue sur la scène internationale. Seule Nawal Elmotawakil a réussi à devenir un vrai symbole national. Mais, il convient de préciser que ses victoires à la fois sportives et médiatiques sont plutôt individuelles, acquises par ses exceptionnels efforts personnels, sans de grands appuis de l'Etat ou même des clubs.

Le manque d'infrastructures sportives

Au Maroc, les infrastructures sportives sont très peu développées. Et même les rares installations disponibles ne sont pas bien entretenues. De même, elles n'ont pas été conçues pour prendre en compte les besoins spécifiques des femmes. Ainsi, tant au niveau des stades que des salles de sports, les femmes sont souvent confrontées à une exigüité gênante avec l'homme. A première vue, cela peut paraître comme un problème mineur, mais l'absence ou la vétusté des vestiaires pour femmes par exemple, réduit considérablement la fréquentation des installations sportives. Cette situation est encore plus préoccupante si l'on considère le sport scolaire. Les jeunes filles dans les collèges et les lycées ont de plus en plus tendance à fuir le sport, en optant pour la dispense, comme réponse à l'absence de vestiaires appropriés.

L'emplacement de certaines installations sportives dédiées aux femmes est également source d'inquiétude. Difficilement accessibles à pied ou via le transport en commun, ces installations n'attirent que les femmes motorisées, ce qui renforce davantage le caractère élitiste du sport féminin.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, nous pouvons affirmer que la femme marocaine s'est lentement émancipée de son héritage traditionnel, de son complexe d'infériorité par rapport à l'homme, pour s'intégrer progressivement dans la pratique du sport. Pour accompagner ce processus, les décideurs politiques ont déployé beaucoup d'efforts dans le but de considérer la dimension genre lors de l'élaboration des politiques publiques du sport. Cependant, ces efforts se sont malheureusement soldés par des résultats assez modestes. En effet, malgré la présence du genre dans les orientations des politiques publiques, la situation des femmes en matière de pratique et de direction du sport demeure difficile. Les inégalités subsistent, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre familles. Chez les jeunes filles, la pratique augmente avec le niveau de vie des parents. De même, la présence aux postes de responsabilités des femmes reste en deçà de leur engagement et de leur niveau de compétences.

Au niveau du sport d'élite, la femme marocaine a certes réalisé quelques exploits, mais ils demeurent éphémères. En effet, cette catégorie de sport est caractérisée par une certaine fragilité qui touche à la fois l'encadrement, la gouvernance et le choix des priorités. Les résultats d'une minorité de championnes marocaines dans différentes disciplines, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt. Le sport féminin souffre d'une faiblesse à la fois quantitative (résultats) et qualitative (structures et fonctionnement).

Au niveau du sport de masse, une certaine anarchie règne à tous les niveaux. Ce type de sport est entrain d'échapper à l'Etat au profit de la société civile. Or, cette dernière n'est pas encore suffisamment encadrée, ce qui donne parfois lieu à des exagérations. D'ailleurs, certaines ONG ont tendance à mettre en œuvre uniquement les projets sportifs pour lesquels elles trouvent un financement. Souvent, leurs leaders combinent les fonctions de politiciens et courtiers en travail associatif. En quête de légitimité, ces politiciens préfèrent désormais utiliser l'étiquette associative afin de se démarquer des partis politiques et de leur mauvaise réputation.

Nous estimons que le développement du sport féminin au Maroc passe par la mise en place d'une politique volontariste accompagnée d'un plan d'actions variable à moyen et long terme. Un tel plan doit accorder plus d'importance à la formation et à la recherche dans le domaine du sport, au renforcement de la publicité, à la communication autour des activités sportives féminines, à la mise sur pied des structures adaptées aux femmes et à l'instauration du principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées dans les fédérations et le nombre de sièges dont elles disposent au sein des comités directeurs de ces mêmes fédérations.

Nous estimons également que la publication d'un livre blanc sur le sport peut aider les décideurs publics à mieux orienter leurs stratégies vers les priorités. Aujourd'hui, lorsqu'on examine les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), nous saisissons l'importance que les institutions internationales accordent aux femmes. En éliminant la marginalisation, la pauvreté et la précarité, en encourageant l'insertion et la confiance en soi, le sport participe à l'émancipation des femmes. Le sport a cette faculté de combattre, au moins partiellement, ces fléaux. Il est donc nécessaire de bien conduire une politique sportive volontariste donnant à la femme la place qu'elle mérite légitimement. Le livre blanc constitue, à ce titre, une excellente feuille de route pour la relance du sport féminin.

Notes

1. Le *Makhzen* désigne « la structure politico-administrative sur laquelle repose le pouvoir au Maroc, faite de soumission, de rituels, de cérémonies, de traditions ; une conception spécifique de l'autorité qui imprègne l'ensemble de la classe politique et dont la pièce maîtresse est le Roi » (Ramonet 2005).

Références

- Aldeeb Abu-Sahlieh, S.A., 1996, « Limites du sport en droit musulman et arabe », disponible sur <http://www.sami-aldeeb.com>.
- Amprou, J. et Duret, E., 2000, « Réformes, groupes d'intérêt et dépendance à l'aide : théorie et estimation économétrique », *Autre Part*, N° 13, pp. 25-49.
- Arnaud, L. et Augustin, J.P., 2000, « L'Etat et le sport : construction et transformation d'un service public », in P. Arnaud, ed., *Le sport en France, une approche politique, économique et sociale*, Paris : La Documentation française.

- Belloti, E.G., 1974, *Du côté des petites filles*, Paris : éditions des Femmes.
- Bourdieu, P., 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil.
- Brun, N., Jaidi, L. et Irari, H., 2005, *Budget local et genre au Maroc*, ADFM, Casablanca.
- Burnham, P., 2003, 'Political Economy' in I. McLean et A. McMillan, (eds), *Concise Oxford Dictionary of Politics*, Oxford University Press.
- Direction des Etudes et des Prévisions Financiers du Ministère des finances, 2009, *Rapport sur le budget du Genre*, Ministère de l'Economie et des Finances, Rabat.
- Drazen, A., 1996, 'The Political Economy of Delayed Reform', *Journal of Policy Reform*, N°1, pp. 25-46.
- El Chaheb, M., 2007, « La femme marocaine et le sport », disponible sur <http://www.epsmaroc.org>.
- Elmorchid, B., 2005, « Ajustement des réformes en Afrique : la condition d'un développement réussi », *11^e Assemblée générale du CODESRIA*, Maputo, Mozambique.
- Haut Commissariat au Plan, 2007, *Les indicateurs sociaux du Maroc*, 2007, Rabat.
- Haut Commissariat au Plan, 2008, *Repères statistiques 1998-2008, Croissance et développement humain au Maroc*, Rabat.
- Haut Commissariat au Plan, 2008, *La femme marocaine en chiffres*, Rabat.
- Ministère de la Santé, 2004, *Enquête sur la population et la santé familiale, 2003-2004*, Rabat.
- Pichère, P., 2000, *Sociologie de l'action publique*, Paris.
- Rahmouni, H., 1988, « Sport et loisir », in *La grande encyclopédie du Maroc*. Tome I. Rabat
- Raymond, T., 1993, *Sociologie du sport*, Paris, PUF.
- Rodrik, D., 1996, 'Understanding Economic Policy Reform', *Journal of Economic Literature* Vol. XXXIV, pp. 9-41.
- Sachs, J., Woo, W. et Yang, X., 2000, *Economic Reform and Constitutional Transition*, Working Papers N° 43, Center for International Development, Harvard University.
- Vornetti P., 1998, « Recherche de rente, efficacité économique et stabilité politique », *Monde en développement*, Tome 26, pp. 102-123.
- Waterbury, J., 1989, 'The Political Management of Economic Adjustment and Reform', in J. Nelson, eds., *Fragile Coalitions: the Politics of Economic Adjustment*, New Brunswick Transaction Books.



3

Genre et sport durable au Maroc : interaction synergétique à des fins socioéconomiques

Rachid Smouni et Sidi Mohamed Rigar

Introduction

Dans le but de comprendre les nouvelles conditions dans lesquelles se développe aujourd'hui la politique sportive nationale d'intégration sociale et économique, il est nécessaire de poser comme préalable l'hypothèse que le sport national actuel est engagé dans une profonde transmutation structurelle. Dans la mesure où le futur du sport national ne ressemblera pas à son passé, toute transformation devra être engagée dans une véritable rupture avec les modes de gestion passés.

Si les nouvelles conditions d'évolution du sport qui se mettent en place sont essentiellement de nature économique et sociale ainsi la transition devra en faire un puissant vecteur d'intégration surtout de la femme et de la jeune fille. En effet, au Maroc, et depuis le début des années 1970, le sport féminin a connu des débuts timides se limitant essentiellement à l'athlétisme. Dix ans plus tard, ce genre de sport s'est frayé un chemin et a réalisé une progression prometteuse pour s'assurer une place aux Jeux Olympiques, aux championnats du monde d'athlétisme, aux jeux méditerranéens et francophones, avant d'atteindre son summum en nombre et en performances. Cela s'est traduit sur le terrain durant les années 1990¹ où les femmes marocaines ont marqué de leur empreinte les différentes rencontres sportives internationales et forcé l'admiration par leurs exploits dans diverses disciplines.

Ce travail, dont le principal objectif est de mesurer l'impact du sport (surtout au féminin) sur le développement durable national et /ou régional, se propose de mettre en lumière les ingrédients d'un développement durable, bénéficiant aux espaces socio-économiques de proximité au sein desquels Sport et Genre sont appelés à se

développer durablement dans le plein respect de la dignité humaine des hommes et surtout des femmes. La problématique centrale de ce papier serait donc de montrer dans quelle mesure le développement du sport féminin à travers un rayonnement au niveau national et international peut-il être un facteur du développement socialement durable ?

Pour répondre à cette question, nous reviendrons dans un premier temps sur le débat mettant en lumière le rôle du sport dans le processus du développement durable, et sur la place de la variable genre dans cette équation qui englobe à la fois les concepts de sport, de genre et de développement durable. Nous enchaînerons par la suite par l'exposé de certaines expériences ayant montré le rôle que peut jouer le sport féminin dans le soutien et la durabilité de certaines actions liées au développement social, avant d'illustrer cette question par quelques exemples de l'histoire sportive du Maroc et du rôle qu'a joué le sport féminin en tant que vecteur du développement socialement durable.

Sport, genre et développement durable : une approche intégrée

L'introduction de la variable genre dans l'équation du sport et du développement durable est d'un intérêt considérable, dans le sens où les activités sportives étaient toujours parmi les échappatoires qui permettaient aux femmes de mettre en exergue leurs capacités et de chercher à s'émanciper davantage.

Théorie féministe de « la différence » dans le sport

Ces dernières années, les femmes ont conquis un espace très important dans le monde du sport, un monde initialement réservé aux hommes. Cette conquête du sport par les femmes ne s'est pas produite de la même manière, ni selon les mêmes rythmes en fonction des activités, des lieux ou des cultures nationales. Le poids des héritages institutionnels, mais aussi les profils socioculturels et les univers symboliques et techniques propres à chaque discipline sportive² ont leur part d'importance. De plus, il ne faut pas envisager l'histoire du sport féminin comme la simple conquête d'un univers masculin par les femmes, mais aussi comme un champ possédant sa propre dynamique interne, avec ses figures d'excellence, ses institutions et parfois même ses conflits internes. En effet, par cette conquête, ces femmes ont participé ainsi au développement d'un processus de réflexion qui a contribué à la découverte de la « différence féminine » et à l'élaboration de stratégies pour confirmer cette théorie.

Approche théorique de la pensée féministe de la différence³

Les études récentes sur le genre aussi bien théoriques qu'empiriques cherchent, par ailleurs, à dépasser les tensions entre, d'une part, égalité et différence et, d'autre part, universalisme et particularisme. Cette problématique explore l'impact des systèmes liés au genre et des systèmes culturels sur la production des relations inégales qu'ont les femmes et les hommes face aux lois et pratiques régissant la citoyenneté en générale. L'approche théorique adoptée est celle de la pensée féministe de la « différence ». Les théories féministes peuvent se classer en quatre catégories,⁴ à savoir la différence, l'inégalité et l'oppression ainsi que la troisième vague.

En fait, l'approche par la « différence » pose comme principe qu'accepter la différence revient à perpétuer l'inégalité et l'oppression. Cette approche est toutefois comprise comme le moyen qui permet de se rapprocher de la vie des personnes, considérées dans leur individualité et non pas dans leurs relations aux autres (Balbo 1999 ; Subirats 1998 ; Bochetti 1996). Ici, il s'agit de comprendre le monde des femmes à partir de leur vécu, du moins, de mettre en évidence l'individualité des femmes, et de manière plus large, de toutes les personnes qui échappent aux doctrines et coutumes imposées par les stéréotypes hégémoniques.⁵ Ainsi, cette approche par la différence permet en effet d'étudier comment l'approche genre a contribué concrètement à la vie sociale. Les théories de la différence rompent avec les approximations dualistes dont les analyses sont polarisées, et ouvrent la voie à une nouvelle forme de relation et de valeurs dans la société (Subirats 1998).

Une approche basée sur la reconnaissance et la valorisation de la différence de « genre » est fondamentale et doit continuer à être intégrée à toute politique et action menée par les pouvoirs publics. En effet, l'intégration du genre doit être utilisée comme une stratégie complémentaire, afin de garantir que les femmes et les hommes parviennent à réaliser la totalité de leur potentiel, en utilisant les différences entre les genres comme un indicateur principal du succès de la politique (Naciri et Nusai 2003).⁶ De plus, une approche basée sur la discrimination positive en faveur des femmes maintient une attention supplémentaire à ces dernières parce qu'elle estime qu'elles sont de toute façon en position d'inégalité.⁷

Différences significatives entre les comportements des hommes et des femmes

En matière de participation sportive, les indicateurs sont en général plus élevés pour les hommes que pour les femmes. En règle générale, le sport est associé à des valeurs traditionnellement considérées comme masculines.⁸ On observe également des différences dans des sports plus pratiqués par l'un ou l'autre sexe. Dans ce sens, les hommes sont plus attirés par les sports de contact, souvent synonymes de risque et d'agressivité. Les femmes, par contre, optent pour des sports dans lesquels dominent l'agilité, les relations de solidarité, le sens du rythme et la détente.

En matière de sport féminin, il convient de prendre en compte, non seulement la culture sportive des femmes, mais également la culture féminine en général. Cette culture doit être replacée dans son contexte, à savoir une société patriarcale qui se montre bien plus avantageuse pour les hommes que pour les femmes. En ce qui concerne la prédominance des structures patriarcales dans le monde du sport, il convient de signaler également que la culture sportive est aujourd'hui une réalité qui ne peut être niée, il en va même de sa reconnaissance dans le monde du sport. En fait, le poids d'une société patriarcale dans la culture sportive féminine se fait également ressentir dans la fréquentation des espaces réservés à la pratique sportive (Dietrich, Heinemann et Schubert 1990 ; Klein 1993 ; Pfister 1993). C'est ainsi que l'on constate fréquemment que lors de leur entrée dans un monde réservé initialement aux hommes, les femmes n'ont en rien copié le mode d'action de leurs homologues masculins mais ont, bien au contraire, créé leurs propres comportements.⁹

Différence dans le sport et par le sport

Depuis la naissance du sport, les femmes ont toujours su qu'il ne s'agissait pas d'un monde qui les accepterait facilement. C'est pourquoi, tout en revendiquant leur droit d'y accéder, elles ont débattu en même temps des stratégies à mettre en place pour y parvenir. Il s'agit là du début d'un long chemin qui, au cours des dernières années du XXe siècle, a favorisé l'émergence de la différence dans le monde sportif. Cette différence est considérée comme la reconnaissance sociale des multiples modes de pensées et de comportements. Le sport, comme toute autre activité culturelle pratiquée traditionnellement, devra être considéré comme un outil dont la finalité entre dans le cadre des objectifs de socialisation, d'insertion et d'intégration des populations, les deux sexes confondus.

Néanmoins, dans ce secteur, la démocratie et le respect mutuel devront se traduire par la création et la mise en place de programmes visant à promouvoir l'accès au sport pour tous les individus qui le souhaitent, en respectant leurs choix et leurs préférences. La reconnaissance sociale de cette différence¹⁰ est le fruit d'une lutte au niveau public. Elle résulte également d'un processus d'introspection qui permet de se découvrir et de se connaître, non pas par le regard des autres, mais par soi-même (Bochetti 1996). Les femmes ont ainsi parcouru un long chemin pour se faire reconnaître dans le sport. Elles ont appris à comprendre le monde de la différence. Par conséquent, en accédant au monde du sport, elles ont également contribué à la mise en place de bases de stratégie de développement durable. La différence des femmes est ainsi progressivement reconnue au niveau social. Dans tous les domaines de la vie, cette différence devient plus visible, notamment, dans celui du sport.

Les femmes sont entrées dans le monde du sport en apportant leur propre tradition et modes d'action, ce qui se traduit par de profonds changements des structures et des comportements d'un système sportif qui, au début du XXe siècle, était encore réservé aux hommes et dans lequel elles n'avaient pas leur place. Nous avons vu comment les femmes définissent des domaines spécifiques avec des caractéristiques permettant de différencier des situations dans lesquelles les acteurs sont des hommes, même lorsqu'il s'agit de la pratique de la même discipline sportive. Il s'agit donc d'aller au delà du simple constat affirmant que les femmes sont souvent exclues du sport.

Associer le sport au développement durable : le sport durable*Le développement durable*

Le développement durable (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland : ¹¹ « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos

techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables et conciliant les trois aspects : économique, social et environnemental des activités humaines. A ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la bonne gouvernance, considérée comme une forme de démocratie participative, qui consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision.

Parmi les principales exigences du développement durable, à côté de la satisfaction des communautés et l'amélioration de la qualité de vie, on trouve le respect des droits et des libertés de l'individu notamment un statut avancé des femmes. De plus, le secteur du sport prend aujourd'hui une part active au développement durable, d'où la notion du sport durable qui met en avant le critère incontournable de bonne gouvernance. Cette bonne gouvernance prend en considération des concepts très larges incluant les dimensions écologique, économique et sociale, sous l'angle sectoriel de sport.

Les principes du sport et du développement durable

Le principe d'un développement durable du sport est de définir les grandes lignes d'un partenariat entre les intervenants du secteur du sport et les intervenants politiques. Dans ce sens, les méthodes et les outils de la mise en place de ces principes sont :

- **Le principe de globalité** qui est au centre du développement soutenable surtout dans le domaine du sport. Toute action devra être décidée en tenant compte de ses implications économiques, environnementales et sociales.
- **Le principe de démocratie participative** associe à la fois l'ensemble des acteurs impliqués en respectant les droits de l'homme et le principe de responsabilité. Sans la participation des sportifs, des associations sportives, collectivités locales, l'Etat, entreprises sportives... le sport et le développement durable, d'où le sport durable ne pourra pas aboutir. Une bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société pour un développement équitable et surtout durable.
- **Le principe de précaution et de prévention** doit guider les pratiques des décideurs pour un développement durable. L'application de ce principe doit être intégrée dans les analyses et les méthodes d'aide à la décision. Le but est de négocier des visions transversales, d'aider à définir des politiques environnementales dans le secteur du sport et d'informer le public des actions entreprises.

Un partenariat entre le sport et le développement durable

S'engager dans le sport et le développement durable, c'est réfléchir et agir dans une démarche de durabilité qui s'exprime en particulier par la notion d'interdépendance¹² qui est à la fois, temporelle, spatiale et par secteur d'activités. Cette approche du sport et du développement durable est novatrice car elle exige des acteurs sportifs

d'agir dans un contexte de mondialisation dans le but de pérenniser l'ensemble des acquis et les expériences réussies à travers les pays et les continents.

Le principe de cette collaboration pour un développement durable du sport est de définir les grandes lignes d'un partenariat entre le sport et le développement durable. A l'instar du développement durable, le sport sous toutes ses formes, pratiqué à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'une activité de loisir ou de compétition, a une obligation envers les générations présentes et futures. Ce principe de développement durable dans le sport est déjà intégré dans l'Agenda 21 qui reflète ce souci des rapports entre le sport et le développement durable. Concrètement, cela signifie qu'il faut adopter des politiques nationales prévoyant des mesures qui assurent le respect du développement durable du sport en milieu urbain et rural. Ce partenariat s'articule autour de deux secteurs auxquels incombe principalement la responsabilité de l'action :

- les intervenants politiques, composés des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile ;
- le secteur du sport, composé des organisations et fédérations sportives, les clubs de sport au niveau national et/ou local.

Il importe d'assurer la coordination entre ces secteurs. De plus, il serait utile de profiter de la similitude des objectifs et des préoccupations pour créer des liens étroits de partenariat entre ceux qui travaillent pour le développement durable et ceux qui œuvrent pour le développement du sport. En fait, le sport en tant que levier de développement durable est une niche très fertile et un gisement d'opportunités dont la synergie n'est plus à démontrer. L'assemblée générale des Nations Unies a adopté en novembre 2003 la résolution 58/5, qui invite les gouvernements à considérer le sport comme un moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. Le sport peut contribuer de manière efficace à atteindre différents objectifs du développement au niveau humain, social, économique et même politique.¹³

Dans ce sens, le sport durable, composante essentielle du développement durable global, requière l'adhésion de tous les acteurs publics, civils et privés aussi bien les hommes que les femmes, pour promouvoir le secteur du sport. En effet, ces dix dernières années, la place du sport dans le monde a considérablement étendu son influence pour devenir une activité économique, culturelle, éducative et médiatique (des chaînes lui sont entièrement consacrées). S'intéresser à la notion de sport et de développement durable revient à étudier quel mode de développement sportif répond aux exigences de cohésion sociale et aux aspirations de bien-être sportif.

Pourquoi considérer la dimension genre dans le sport durable

Aujourd'hui, la tendance est de faire du sport en général, et celui des femmes et des plus jeunes, un moyen d'accompagner les efforts liés au développement durable. Les programmes de promotion et d'émancipation des femmes visant essentiellement la lutte contre l'exclusion sociale permettront une certaine amélioration de la situation de la femme aux niveaux social, économique et culturel.

De l'approche « femme et développement » à l'approche « genre et développement »

Dans le cadre d'une participation aux processus de développement humain équitable, l'approche dite « femmes et développement », qui ciblait les femmes de manière isolée dans des projets ou des volets spécifiques, succède à celle dite « genre et développement », qui s'efforce de prendre en compte en même temps les femmes et les hommes dans chaque contexte social. Il s'agit, dans tous les projets, outre le fait de répondre aux besoins pratiques immédiats des femmes, de veiller simultanément à renforcer leurs intérêts stratégiques, leurs capacités et leur autonomie à plus long terme, afin d'agir sur des situations initiales inégalitaires entre femmes et hommes.

Sans pour autant renoncer à des actions ciblant spécifiquement des femmes en vue du renforcement de leurs capacités et de leurs droits, il s'est donc avéré nécessaire de replacer toutes les interventions en faveur du développement dans le contexte des relations sociales à la fois entre les hommes et les femmes, et de définir des stratégies qui prennent en compte les différences entre leurs situations respectives. Cette nouvelle approche, qui correspond au concept sociologique de « genre », a pour objectif un développement qui réduise les inégalités entre les hommes et les femmes autant dans un souci d'efficacité que de justice sociale.

La démarche de genre prend en compte les identités sociales et culturelles féminines et masculines pour favoriser les transformations sociales et atteindre une meilleure égalité entre hommes et femmes, dimension indispensable du développement durable. Cette démarche ne vise pas seulement les projets spécifiques s'adressant à des femmes. Elle s'applique à toutes les actions et concerne autant les hommes que les femmes, puisqu'il s'agit de tenir compte des dynamiques sociales dans lesquelles chacun et chacune se situent.

L'approche « genre et développement » vise à contribuer à équilibrer les rapports de pouvoir entre les deux sexes, et pas uniquement à résoudre les « problèmes des femmes ». Elle tient compte de la répartition des rôles et des activités des hommes et des femmes, qui ne répond pas à un modèle unique et figé, mais dépend étroitement des sociétés et du temps où elle s'inscrit. Dès lors, les femmes sont reconnues, avec les hommes, comme actrices et partenaires des processus de développement, et non plus uniquement comme bénéficiaires de projets. Cette approche nécessite que tout projet prenne en compte deux niveaux distinguant les besoins « pratiques » à court terme des femmes, de leurs intérêts « stratégiques » à moyen et long terme. Elle vise donc l'implication complémentaire et égale des femmes et des hommes dans toutes les problématiques liées à la gestion du développement socialement durable.

La démarche de genre requiert donc, outre une formation des acteurs aux concepts et à l'utilisation des outils méthodologiques du genre, des moyens suffisants pour mettre en œuvre ces compétences, et surtout une réelle volonté politique pour accompagner et favoriser l'évolution vers des rapports de genre plus égalitaires.

Le rôle du sport dans le processus du développement durable

Le sport, comme toute autre activité culturelle pratiquée traditionnellement dans le secteur, peut être considéré comme un outil dont la finalité entre dans le cadre des objectifs de socialisation, d'insertion ou d'intégration des populations qu'il est appelé à encadrer. En effet, associer sport et développement durable est loin d'être d'accoutumance dans les priorités de développement pour la majorité des pays en développement. Or, les stéréotypes et la socialisation différenciée font que peu de femmes sont présentes dans les instances et métiers liés au sport durable et considérés comme un bastion principalement masculin. Pourtant, c'est l'un des chantiers qui a commencé à être exploré récemment, afin de faire des activités sportives des incitations pour mieux sensibiliser les femmes aux rôles qui leur sont assignés dans le processus du développement durable, notamment un sport durable. Tout ceci dans le but de promouvoir l'amélioration de son implication dans la vie associative et les instances dirigeantes du sport.¹⁴ En effet, le sport, vecteur de solidarité, d'épanouissement et de respect de la mixité sociale, contribue à développer un comportement citoyen, responsable de ses actes, soucieux de l'environnement des générations futures. Il est l'une des principales actions transversales qui devra être mise en place pour lutter contre l'isolement et l'exclusion, mais aussi la volonté de combattre les tabous culturels. Dans ce sens, les pratiques sportives nous permettent de combattre l'exclusion sociale en repérant surtout les freins culturels, financiers ou géographiques à l'intégration de l'approche genre.

Des politiques de genre sont promues dans la contribution au développement socialement durable, mais cette approche reste trop souvent absente dans la conception des programmes de développement. En conséquence, peu de femmes y prennent part alors qu'elles en ont les capacités et l'intérêt.

L'expérience marocaine d'intégration et de promotion de la femme au niveau du sport durable

Aujourd'hui, la femme a acquis une position certaine tant au niveau des athlètes que des hautes responsabilités administratives, notamment au CIO.¹⁵ Dans nos pays africains, les femmes ont toujours fait partie du paysage sportif de la majorité des pays ayant excellé dans les différentes disciplines sportives surtout en athlétisme. La distinction de ces femmes sur le plan régional et international leur a conféré un rôle important à jouer au niveau des efforts menés par la société civile dans le processus d'asseoir les bases du développement socialement durable.

Un sport amateur peu développé

Une étude sur le secteur du sport au Maroc confiée au cabinet d'étude LMS a été structurée en trois étapes clés : diagnostic, benchmark et élaboration de la stratégie. En parallèle, elle a adopté une démarche participative en associant l'ensemble des acteurs nationaux à l'élaboration de la stratégie et en organisant des forums régionaux de sport dans plusieurs villes du royaume. Ces forums ont permis de rencontrer les

acteurs régionaux et locaux qui, à travers leurs propositions, ont enrichi la stratégie gouvernementale. Dans ce sens, N. El Moutawakil a déclaré durant l'ouverture des assises nationales du sport,

j'ai pris l'initiative de mettre en place un comité ad hoc regroupant des cadres du ministère de la jeunesse et des sports, du ministère de l'intérieur, du Comité National Olympique Marocain, appuyé par d'éminents professeurs universitaires et des opérateurs économiques, qui ont veillé durant plusieurs mois, sur la préparation et le lancement des études stratégiques pour la promotion et le développement du sport national. En concomitance avec cette action, un sondage d'opinion fut entrepris, et des forums régionaux organisés successivement à Laâyoune, Marrakech, Mekhnès, Tanger et Oujda, qui ont regroupé 1 500 participants représentant les différentes provinces du royaume. Ces forums régionaux ont pris en considération les spécificités régionales pour sensibiliser l'ensemble des intervenants locaux sur l'importance du sport.¹⁶

Néanmoins, la pratique sportive au sein de la population est restée peu développée dans le royaume : seul un marocain sur six pratique un sport régulièrement et moins de un pour cent des marocains sont titulaires d'une licence sportive. Quelques quarante-quatre fédérations et 8 000 associations sportives ou liées au sport existent au Maroc. Conscient de ce problème, le ministère espère tripler le nombre de pratiquants sportifs dans la population et ramener ainsi le sport de masse au Maroc au niveau des normes internationales. Il vise aussi à quadrupler le nombre de licenciés, afin de créer le vivier indispensable au développement du sport d'élite et quadrupler le nombre d'unités sportives afin de mettre à la disposition de l'ensemble de la population les moyens adaptés à la pratique sportive et multiplier par quatre le nombre d'encadreurs sportifs qualifiés.

Faire du sport un vecteur de développement économique pour le Maroc

Au Maroc, même si le statut de la femme a évolué au fil des années, il n'a pas atteint le niveau souhaité. Dans le domaine du sport, après une absence totale due à des facteurs de blocage essentiellement socioculturels, la femme marocaine a commencé à faire son apparition sur les stades et dans les salles de sport à partir des années 1980. Elle est sortie du foyer à la fois par obligation économique, mais aussi par volonté d'égalité, de liberté et de justice. L'histoire récente ne compte que quelques noms qui ont pu s'imposer au niveau régional et même international. Cette faiblesse reflète parfaitement l'échec partiel de la politique sportive nationale.¹⁷ En fait, le ratio du genre dans la pratique du sport reste fortement inégal. Il y a un besoin pressant de réduire la marginalisation des femmes dans le milieu du sport et d'augmenter leur participation aux programmes de sport. Il s'agit donc d'aller au delà du simple constat affirmant que les femmes sont souvent exclues du sport.

Le sport doit être considéré comme n'importe quelle autre activité sociale ou économique. Avec une population de trente millions d'habitants, le Maroc ne peut plus se limiter à des politiques sportives uniquement centrées ou réduites à des résultats conjoncturels et s'arrêtant à la frontière du pays. Dans cette perspective, la

femme marocaine a utilisé le champ sportif comme domaine d'affirmation de soi, de son existence et de sa participation à la vie active et au développement du pays. Le cas du Maroc est révélateur dans le sens où plusieurs anciennes championnes sportives sont aujourd'hui à la tête de plusieurs associations qui font de la cause des femmes et de leur émancipation leur principal cheval de bataille. Leurs activités vont de la lutte contre l'abandon scolaire des filles rurales jusqu'au soutien des femmes sportives pour un meilleur rayonnement dans les compétitions sportives nationales et internationales.

L'importance de la femme dans la réalisation du progrès et du développement durable

Les programmes de promotion et d'émancipation des femmes qui visent particulièrement la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont permis une certaine amélioration de la situation de la femme marocaine aux niveaux social, économique et culturel, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), qui commence à donner ses fruits dans certains domaines. Le gouvernement marocain, en collaboration avec plusieurs associations concernées par la question de la femme, a mis en place une stratégie nationale d'équité et d'égalité entre les deux sexes en intégrant l'approche genre dans les politiques et programmes de développement. Inclure la femme dans la pratique, la planification et la gestion de la question sportive aura sans nul doute des retombées bénéfiques sur toute la société, du fait qu'elle peut représenter le message idéal pour la pratique de l'activité physique. Ainsi, plusieurs événements sportifs dédiés à la femme sont organisés au niveau national : le rallye des gazelles et la course féminine de Casablanca. Cette course¹⁸ est un événement sportif dédié aux femmes en les incitant à la pratique du sport et induisant des retombées considérables à la fois sur les plans économique et sportif. Dans notre pays, le sport au féminin est appelé à se développer et à s'inspirer des expériences réussies de certaines femmes dévouées, notamment celle de N. El Moutawakil.

La femme marocaine et le sport durable¹⁹

Aujourd'hui, le sport s'affirme en tant que droit humain fondamentalement universellement reconnu et surtout, en tant que composante à part entière et vecteur dynamique du développement économique, social et culturel. Il apparaît, comme un des secteurs potentiellement privilégiés du développement durable. La nouvelle stratégie de développement du sport qui se met en place sur la base d'un vaste programme mobilisant des ressources financières importantes²⁰ et impliquant tous les acteurs et partenaires institutionnels, économiques publics et privés, fédérations et clubs sportifs démontre l'ambition de mettre le pays en phase avec les nouveaux fondamentaux de l'économie mondiale au sein de laquelle le sport est une composante incontournable. En effet, ces dernières années, la place du sport dans le monde a considérablement étendu son influence pour se muer en activité économique, culturelle, éducative et médiatique. Le sport et les activités physiques sont perçus comme un moyen

d'émancipation et de reconnaissance sociale, à l'instar de N. El Moutawakil, première championne olympique africaine,²¹ et de N. Bidouane, championne du monde d'athlétisme. Dans la pratique sportive, la place des femmes marocaines est nettement inférieure à celle des hommes. Pourtant, malgré cette réalité, la marocaine²² a laissé ses traces dans l'histoire du sport national et mondial. Toutefois, nous pouvons avancer l'idée que le sport féminin relativement massif n'est pas réellement total dans le sens où la participation de la femme dans le domaine sportif reste liée à son appartenance socioculturelle.²³ En effet, plus la fille est d'un milieu social moyen ou riche, d'un milieu citadin et d'un certain niveau culturel, plus elle a la chance d'accéder et de pratiquer le sport. D'autres indicateurs montrent le déséquilibre entre le sport féminin et le sport masculin :

- le nombre des entraîneurs, des dirigeants et des arbitres femmes reste rare ;
- le faible pourcentage féminin dans la participation internationale ou régionale ;
- les disciplines sportives représentées par championnats féminins sont peu nombreuses ;
- une importance minimale accordée aux manifestations sportives féminines au niveau médiatique.

De plus, la pratique féminine du sport, pose des problèmes à certains parents car elle entre en contradiction avec leurs valeurs et leurs attitudes liées à la tradition religieuse : ²⁴ Les tenues de sport, les postures et le mouvement réveillent le corps qui s'exprime et s'exhibe en short, aux yeux du public, ce qui est le comble de l'irrespect et de l'impudeur. En basketball, quelques parents exigent des clubs que les entraîneurs ne soient pas des hommes et que les entraînements n'aient pas lieu en soirée. Ils refusent que leurs filles aillent en déplacement hors de la ville de résidence pour disputer des matchs.

Les assises nationales du sport²⁵

Les assises nationales du sport est une étape historique qui déterminera la feuille de route pour le secteur du sport national et les autres secteurs qui lui sont attachés. Intervenant à l'ouverture, la ministre²⁶ a indiqué que ces assises constitueront la feuille de route pour le développement du secteur du sport au Maroc en vue de réaliser une émergence sportive durable, ancrer sa pratique et ses valeurs dans le quotidien de chacun, et faire du Maroc une terre de sport et un creuset de champions. L'objectif de cette rencontre était de réunir les acteurs du sport et d'examiner selon quelles méthodes et avec quels outils le sport peut être porteur de ces enjeux, en tenant compte, d'une part, des différents axes des politiques sportives territoriales (éducation, animation, équipements, etc.), d'autre part, des impacts sur les modes de gestion, les métiers et les compétences des acteurs territoriaux. C'est à partir de ce principe que la décision a été prise en faveur de la mise en place d'une politique publique complémentaire et intégrée avec une vision prospective claire,²⁷ a indiqué la ministre. Parallèlement à cette initiative, a-t-elle poursuivi, il a été procédé à l'ouverture de plusieurs chantiers importants à caractère urgent ayant trait, notamment, à

l'actualisation du cadre juridique régissant la pratique sportive au Maroc, afin qu'elle soit en phase avec les mutations survenues à l'échelle internationale, et au renforcement des infrastructures nécessaires. Les axes débattus au cours de ces assises étaient sous forme d'exposés traitant de thèmes sur « la promotion du sport et de la pratique sportive », « la modernisation de la gouvernance », « la refonte du système de formation » et « la diversification et le renforcement du financement du sport ».

Des objectifs sportifs ambitieux dans le cadre des différents contrats programmes

Cinquante-sept projets sportifs ont été prévus dans le cadre du contrat - programme conclu entre l'Etat et les fédérations de football et d'athlétisme. Ils visent à équiper plusieurs stades en gazon artificiel, à créer des centres de formation, des pistes d'athlétisme et un centre de préparation olympique en altitude, sans oublier les terrains de proximité programmés dans le cadre du partenariat avec les collectivités locales.²⁸ En fait, les défis à relever par le secteur du sport au Maroc sont les suivants :

- l'actualisation du cadre juridique régissant la pratique sportive afin qu'elle soit en phase avec les mutations survenues à l'échelle internationale ;
- le renforcement des infrastructures sportives nécessaires ;
- la généralisation aux garçons et surtout aux filles de la pratique du sport dans toutes les régions du royaume ;
- la diversification de ses sources de financement ;
- la mise en place d'un programme de préparation de sportives et de sportifs de haut niveau par la construction de centres de formations régionales.

A partir de ces objectifs ambitieux, la décision a été prise pour la mise en place d'une politique publique complémentaire et intégrée avec une vision prospective claire. La prise en compte de la dimension genre dans les actions publiques en faveur du sport et dans l'attribution des fonds doit permettre de réduire la marginalisation des femmes dans le processus de développement sportif et d'accentuer leur participation dans les programmes sportifs à toutes les étapes de leur élaboration et de leur mise en œuvre. Néanmoins, cette prise en compte demeure marginale voire insuffisante. Des actions précises doivent être menées pour prendre en compte la dimension du genre dans les politiques sportives notamment par :

- la diffusion d'une information positive par les médias afin que l'opinion publique accepte l'idée d'un sport féminin de qualité, pour une initiation des jeunes femmes aux avantages que l'on peut acquérir à travers la pratique du sport ;
- la participation des femmes dans le sport passe aussi par la garantie d'un environnement sûr et sain pour les femmes pratiquant un sport où toutes formes de harcèlement, de violence et de contrôle seront proscrites ;
- l'encouragement de la féminisation des instances dirigeantes comme élément majeur pour mener une politique de plus grande mixité dans le sport dans le but de garantir la participation des femmes dans les instances des fédérations est également un moyen efficace pour lutter contre cette discrimination.

Enfin, quelles seront les garanties pour que ces assises ne subissent pas le sort des premières assises nationales de 1965 ?

Forum Sport et tourisme

Lors du quatrième forum sport et tourisme,²⁹ la ministre marocaine de la jeunesse et des sports, N.El Moutawakil, dans le but d'apprécier l'importance d'associer le tourisme et le sport pour leur promotion et leur développement, a recommandé de :

- faire du sport un véritable enjeu de développement local, dans et à travers toutes les régions du royaume ;
- assurer une convergence d'intérêt des différents intervenants dans les régions (départements concernés, élus locaux, professionnels du tourisme, société civile) ;
- mettre en place un comité régional pour le développement du sport chargé de la concertation et la réflexion sur les stratégies sportives et touristiques à moyen et long termes ;
- former de véritables professionnels dans les métiers du tourisme et du sport de loisirs (animateurs, moniteurs, guides de montagne et cadres chargés du management des sites sportifs) ;
- créer des packages offrant des événements sportifs et des visites de sites touristiques.

Le football et le développement du leadership des femmes sportives marocaines

Au cours des dix dernières années, le développement durable est devenu une des préoccupations majeures des politiques sportives marocaine. Dans cette perspective, quarante-cinq jeunes femmes ont bénéficié d'une formation³⁰ pratique et théorique en football durant laquelle les participantes ont développé des compétences en leadership. De plus, cette formation leur a permis d'apprendre comment utiliser le sport, particulièrement le football, pour aider à développer leurs communautés et à renforcer davantage leurs capacités et leur participation dans la vie publique. Des femmes de différents horizons et œuvrant dans plusieurs domaines (ONG, sports, médecine et entrepreneuriat) ont contribué aux débats sur les obstacles que les femmes sportives marocaines rencontrent dans l'exercice de leur fonction ainsi que les opportunités à saisir dans ce domaine dans le Maroc d'aujourd'hui.

Conclusion

Au terme de cette étude exploratoire, nous pouvons affirmer que le sport féminin marocain est caractérisé par une certaine fragilité que les sportives tentent autant que possible de dépasser. Les résultats de quelques championnes marocaines dans différentes disciplines sportives ne doivent pas cacher la réalité discriminatoire et entérinée par les différentes instances de socialisation (famille, école, médias, etc.). De plus, la prise en compte de la dimension du genre dans les politiques du sport demeure marginale voire insuffisante. Cette prise en compte de la dimension du

genre dans les actions publiques en faveur du sport et dans l'attribution des fonds nécessaires, doit permettre à la fois de réduire la marginalisation des femmes dans le processus de développement sportif et d'accentuer leur participation aux programmes sportifs. Dans ce sens, les pouvoirs publics marocains doivent se donner les moyens d'anticiper les changements qui se profilent. Il y va de la rationalité sociale et financière de leurs futures décisions en matière de promotion et d'organisation du sport national et de sa contribution souhaitée au développement durable.

Notes

1. A l'exception des Jeux Olympiques de 1984 qui ont connu la première victoire d'une femme africaine arabe et musulmane en l'occurrence N. EL Moutawakil.
2. Plusieurs études relatives à l'analyse de la participation féminine sportive en Europe (Enquêtes réalisées en Espagne par Manuel García Ferrando en 1997, les résultats de la première phase du projet COMPASS réalisé par le conseil de l'Europe en 1999) ont montré, avec plus ou moins d'emphase selon les pays, comment les femmes, lors de leur accession au sport, ont su ne pas reproduire les comportements masculins dans le but de modeler leurs propres paramètres de socialisation.
3. Ce paragraphe s'inspire de l'étude de N. Puig, la contribution des femmes dans le monde sportif du XXe siècle, revue olympique, volume XXVII, n°41 Octobre – Novembre 2001.
4. N. Puig, option citée, p. 55.
5. Liées aux situations d'inégalité, d'exclusion et d'oppression des femmes.
6. Rabéa Naciri et Isis Nusai, L'intégration des droits des femmes du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat euro méditerranéen, Réseau euro méditerranéen des droits de l'Homme, Copenhague 2003. Citée par Francesca Malaguti, L'approche genre et la discrimination positive en faveur des femmes dans un projet d'actions positives pour les droits des femmes et l'égalité de chances au Maghreb, échos du Cota, page 17. URL : <http://www.cota.be>
7. Francesca Malaguti, L'approche genre et la discrimination positive en faveur des femmes dans un projet d'actions positives pour les droits des femmes et l'égalité de chances au Maghreb, échos du Cota, page 17. URL : <http://www.cota.be>
8. La compétition, le désir d'être le meilleur, la force, la puissance, l'envie de succès, etc.
9. N. Puig option citée, p. 56.
10. Différence qui a toujours existé mais qui était autrefois refusée et cachée.
11. C'est dans ce document qui date de 1987, qu'apparaît de manière officielle le terme « Développement durable » du nom de Madame G. Harlem Brundtland, alors premier ministre de la Norvège.
12. Toute activité sportive et infrastructure sportive se doit de tenir compte de ses liens, de ses imbrications avec d'autres espaces, d'autres pratiques sportives, d'autres secteurs d'activités, d'être solidaire intra génération et inter génération. Cette interaction est réitérée dans le développement durable par une prise en compte simultanée de trois dimensions : environnementale, sociale et économique.

13. Dans la mesure où un athlète peu mieux servir son pays qu'un ambassadeur.
14. En permettant aux femmes d'aller de la pratique de consommateur à celle d'acteurs responsables.
15. Les premiers Jeux Olympiques de 1896, étaient purement masculins et l'esprit olympique ne s'est que peu à peu conjugué au féminin. Mais de nombreux efforts restent à faire (sur les 113 membres actifs du CIO, seules 15 sont des femmes dont une marocaine).
16. N. EL Moutawakil lors des assises nationales du sport tenu le 24 octobre 2008.
17. Qui a touché les femmes plus que les hommes.
18. La course féminine de Casablanca est une initiative de l'Association Marocaine Sports & Développement dont N. EL Moutawakil est présidente.
19. En réalité, il n'y a que quelques expériences qui aient vraiment réussies, celle de N. EL Moutawakil et de N. Bidouane respectivement championne olympique et championne du monde d'athlétisme. En fait, ce travail exploratoire va insister sur l'expérience réussie de N. EL Moutawakil.
20. 12 milliards de dirhams seront mobilisés d'ici 2020 pour redresser le secteur du sport (1 dollar US = 7,50 dirhams).
21. Notamment arabe et musulmane.
22. La victoire de N. EL Moutawakil aux jeux olympiques de 1984. N. Bidouane, championne du monde du 400 m haies en 1997, Z. Ouaziz, Nadia Zitouni, et de nombreux autres athlètes, au tennis, en gymnastique, en natation, dans les arts martiaux et en football.
23. El Chaheb. M, La femme Marocaine et la pratique sportive. URL : <http://www.epsmaroc.org>
24. El Chaheb. M, option citée.
25. À rappeler que les premières assises nationales du sport datent de 1965.
26. N. EL MOUTAWAKIL, Ministre marocaine de la jeunesse et du sport, cette femme a marqué l'histoire sportive du Maroc avec sa victoire au 400 mètres haies des Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984. Une performance qui lui vaut le titre de première femme arabe et africaine ayant remporté une médaille d'or aux JO.
27. A déclaré N. EL Moutawakil, lors des assises nationales du sport tenu le 24 octobre 2008.
28. Idem.
29. 4ème Forum Sport & Tourisme « Les Enjeux du Tourisme Sportif dans le Développement Durable », Casablanca le 17 décembre 2008.
30. Ce programme, financé par l'ambassade des Etats-Unis et organisé conjointement par la Section Culturelle de l'Ambassade et le consulat britannique, a été conçu et réalisé par l'entraîneur américaine Nicole Matuska, responsable du projet « Leadership et la femme à travers le Football ».

Références

- ADFM (Association Démocratique des Femmes du Maroc), 2004, *Le processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Afrique (Beijing + 10)*, Rapport des ONG au Maroc.
- Balbo, L., 1999, 'L'Europa: (forse) una società-con cura, una società del lifelong learning. Introduzione'. In WAA: Il libro della cura di sé degli altri del mondo, Torino, Rosenberg & Sellier. In Puig, N., « la contribution des femmes dans le monde sportif du XXe siècle », *Revue Olympique*, volume XXVII, n°41 Octobre – Novembre 2001.
- Benmansour, A., 2006, « Au Maroc », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*. Disponible sur <http://clio.revues.org/index1528.html>.
- Bochetti, A., 1996, « Lo que quiere una mujer », Valencia, Ediciones Cátedra », in N. Puig « La contribution des femmes dans le monde sportif du XXe siècle », *Revue Olympique*, Vol. XXVII, N° 41. Octobre – Novembre 2001.
- Bourqia, R. et al., « La participation des femmes au secteur des TIC au Maroc : vers une e-parité », Etude Financée par l'USAID dans le cadre du projet « Réussir la E-Parité dans le domaine des nouvelles technologies au Maroc » sous le contrat 608-G-00-04-00054-00, Juillet 2005.
- Bourquia, R., 1997, « Les femmes : un objet de recherche », *Études féminines : Notes méthodologiques*, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat, pp. 13-24.
- Chikhaoui, N., 2001, *Examen du mécanisme national chargé de la condition de la femme au Maroc*, Nations Unies, Division de la condition de la femme.
- Casteigts, M., 2003, *Gouvernance et développement durable des territoires, entre coordination marchande, régulation institutionnelle et conventions territoriales*, Paris, Forum de la régulation.
- Dietrich, K., Heinemann, K. et Schubert, M., 1990, 'Kommerzielle Sportanbieter -eine empirische Studie zu Nachfrage', Angebot und Beschäftigungschancen im privaten Sportmarkt, Schorndorf, Hofmann. In Puig N., « La contribution des femmes dans le monde sportif du XXe siècle », *Revue Olympique*, volume XXVII, n°41 Octobre – Novembre 2001.
- El Chaheb, M., « La femme Marocaine et la pratique sportive », disponible sur <http://www.epsmaroc.org>.
- Étude portant sur l'élaboration de la stratégie d'action de la promotion de la femme au Maroc publiée par le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, 1995.
- Filali, A., 2002, « La Moudawwana : coutume ou droit ? », *La réforme du droit de la famille*, Prologues, hors série N° 2.
- Haddouche, N., 2006, « La formation genre outil de promotion des valeurs égalitaires : expérience de l'ADFM au Maroc », Acte du colloque international : Genre et développement. Quels enjeux pour la formation ? Bordeaux.
- Kaach, M., et Bouchet, P., « Existe-t-il un modèle sportif dans les pays africains francophones ? ».
- Klein, M.L., 1993, "Social-spatial conditions affecting women's sport: the case in the Ruhr area", *International Review for the Sociology of Sport*, Vol. 28.
- Le monde selon les femmes, plaidoyer pour le genre dans le développement, 2008. Disponible sur le site : <http://www.mondefemme.org>.

- Malaguti, F., L'approche genre et la discrimination positive en faveur des femmes dans un projet d'actions positives pour les droits des femmes et l'égalité des chances au Maghreb, échos du Cota, disponible sur <http://www.cota.be>.
- Mascagni, K., 2006, « Rapport du séminaire africain pour les femmes dans le sport », Le Caire, Egypte 25-28 septembre 2006.
- Naciri, R., et Nusai, I., 2003, « L'intégration des droits des femmes du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat euro méditerranéen », Réseau euro méditerranéen des droits de l'Homme, Copenhague, disponible sur le site : <http://www.cota.be>.
- Pfister, G., 1993, 'Appropriation of the environment, motor experiences and sporting activities of girls and women'. In "International Review for the Sociology of Sport, vol. 28.
- Puig, N., 2001, « La contribution des femmes dans le monde sportif du XXe siècle », *Revue Olympique*, volume XXVII, n°41 Octobre – Novembre 2001.
- Saadi, S., 2004, « L'expérience marocaine d'intégration de la femme au développement », ISCAE, Casablanca.
- Sever, Ch., 2005, « Genre et Sport, Pour une approche intégrée de l'égalité Homme-Femme dans les interventions du sport », Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse.
- Smouni, R., 2008, « Genre et participation politique au Maroc : Le rôle des femmes dans le processus de développement socioéconomique », *Revue Massalik*, Numéro double 9 et 10.
- Subirats, M., 1998, 'Con diferencia', Barcelona, Icària, Antrazyt. In Puig N., « La contribution des femmes dans le monde sportif du XXe siècle », *Revue Olympique*, volume XXVII, n°41 Octobre – Novembre 2001.
- Vauthier, P., (CNOSF), 2009, « Développement durable, le sport s'engage », Conférence organisée par le comité départemental olympique et sportif.
- Thierry, T., 2006, « Le genre dans l'histoire du sport », *CLIO, Histoire femme et société*, N° 23.



4

L'intégration de la femme au développement humain par le sport : le cas du Maroc

Sidi Mohamed Rigar, Fouzia Ejjanoui et Rachid Smouni

Introduction

L'intégration de la femme au processus de développement socio-économique a toujours été une des préoccupations des pouvoirs publics et des forces vives de la société civile au Maroc. Le sport, en tant que levier de l'émancipation personnelle et sociale des individus, constitue l'un des domaines où les femmes peuvent d'abord se distinguer par leurs exploits. A travers le sport, elles peuvent évoluer dans la société grâce à une capitalisation de ces exploits en tant qu'acquis pour le développement de leurs conditions économiques et celles de leur entourage. Il y a les exemples des différentes expériences de femmes sportives qui, après avoir quitté les compétitions, ont œuvré pour la cause des femmes, dans le cadre d'associations et de fondations, pour une meilleure intégration de la femme au processus de développement économique et social.

Les effets bénéfiques d'une pratique physique et/ou sportive réfléchie ne sont plus à démontrer quelle que soit la population à laquelle on s'adresse. Qu'il s'agisse de la préservation de la santé, de la recherche de l'épanouissement et du bien-être, ou du renforcement des liens sociaux, le sport est devenu par un outil par excellence de valorisation du développement humain. La multiplicité des projets initiés sur le plan mondial par l'ONU tels que les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ou au niveau national avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) au Maroc en sont une parfaite illustration.

Dans les pays en développement, associer sport et développement durable, à travers des programmes de lutte contre l'exclusion sociale dont souffrent certaines catégories sociales, surtout féminines, peut provoquer une sorte de dissonance. En effet, une telle préoccupation est loin d'être habituelle dans les priorités de développement d'un pays africain comme le Maroc. Il s'agit cependant de l'une des voies qui est actuellement explorée afin de faire des activités sportives des opportunités de mieux sensibiliser les femmes aux rôles qui leur sont assignés dans le processus du développement durable. Cela est visible à travers la multiplication des actions menées dans le cadre des programmes nationaux et internationaux de développement humain qui font de l'intégration du sport l'un des leviers pour l'émancipation des jeunes filles surtout en milieu rural. Le sport féminin est certes lié au développement plus ou moins avancé de la scolarisation des filles dans chaque pays. En plus des installations matérielles dont il dispose, le cadre scolaire présente des conditions favorables sur le plan psychologique. En effet, la jeune fille s'y sent en sécurité, le poids des traditions est moins présent, l'aspect « spectacle » du sport qu'elle redoute et réprouve s'efface devant le caractère d'activité collective, tandis que l'effort physique requis est accepté comme un aspect du devoir scolaire.

Depuis le début des années 1970, le sport féminin au Maroc a connu des débuts timides se limitant essentiellement à l'athlétisme. Il s'est, ensuite, vite frayé un chemin et a réalisé une progression prometteuse pour s'assurer sa place aux Jeux Olympiques et Méditerranéens, avant d'atteindre, deux décennies plus tard, son sommet en nombre et en performances. Cela s'est traduit sur le terrain durant les années 1990 où les femmes marocaines ont marqué de leur empreinte les différentes rencontres sportives internationales et suscité l'admiration par leurs exploits dans diverses disciplines.

Aujourd'hui, la tendance est de faire du sport, en général et, celui des femmes et des plus jeunes en particulier, un moyen d'accompagner les efforts liés au développement durable. Les programmes de promotion et d'émancipation des femmes visant essentiellement la lutte contre leur exclusion sociale, ont permis une certaine amélioration de la situation de la femme marocaine aux niveaux social, économique et culturel, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), qui commence à porter ses fruits dans tous les domaines. Inclure la femme dans la pratique, la planification et la gestion de la question sportive aura sans nul doute des retombées bénéfiques sur toute la société, du fait qu'elle peut représenter le message idéal pour la pratique de l'activité physique.

Quelle place occupe le sport en tant que vecteur de développement humain ? Comment se présente le sport féminin en tant que champ de lutte contre l'exclusion des femmes et de promotion de leurs conditions sociales ? Comment a évolué le sport féminin au Maghreb et plus particulièrement au Maroc durant les dernières décennies ? Enfin, quelles sont les contraintes qu'elles connaissent ? Que fait-on aujourd'hui pour promouvoir le sport féminin au Maroc et quelle sont les moyens mis en œuvre pour le développer ? Ce sont autant de questions que nous traiter tout au long de ce papier qui sera dédié à une étude exploratoire du rôle assigné au sport en général et à celui des femmes en particulier, en matière de développement durable.

Nous reviendrons dans un premier temps sur le débat qui place les activités sportives parmi les préoccupations du développement humain durable. Ensuite, il s'agira de passer en revue l'histoire du sport féminin au Maroc, afin de montrer le rôle de l'épanouissement personnel des femmes sportives sur leur environnement économique et social, mais aussi les contraintes d'ordre social et matériel dont souffre cette discipline. Il s'agira enfin de s'attarder sur l'apport de l'« Initiative Nationale du Développement Humain » (INDH) pour le développement du sport au Maroc, en tant que cadre adéquat pour promouvoir le sport en général et celui des femmes en particulier, et faire des activités physiques et sportives un moyen pour la promotion du développement humain.

Sport, genre et développement durable : les liens de causalité

Le débat autour de la relation qui lie le sport en général, et le sport féminin en particulier, à la problématique du développement durable est assez récent même au niveau des pays économiquement développés. Ce débat remonte au début des années 1980 lorsque les premiers écrits sur l'histoire du sport féminin ont fait leur apparition aux États-Unis et au Canada. Le lien avec le développement durable est encore plus récent, puisqu'il remonte au début des années 1990, lorsque sous l'impulsion du Comité International Olympique CIO, le Congrès de 1994 a été consacré en partie à la problématique du sport et de l'environnement.

Le genre dans le sport : une histoire récente

Les premiers travaux sur l'histoire du genre dans le domaine du sport sont apparus aux États-Unis et au Canada. Au début des années 1970, les historiens nord-américains étaient peu perméables aux penchants féministes qui tendaient à lancer le débat sur les conditions institutionnelles et politique d'implantation et de généralisation des activités sportives aux femmes. Quelques biographies de femmes sportives, dirigeantes ou éducatrices, ont été, certes, réalisées, mais demeurent largement descriptives et marginales.

Ce n'est qu'au début des années 1990, que les premiers écrits analysant véritablement la relation du genre et du sport, ont fait leur apparition dans le célèbre *Journal of Sport History*. Ces écrits ont été précédés par les tentatives de quelques pionnières dans ce domaine dont principalement Roberta Park,¹ qui a fait les premières synthèses sur la sociologie du sport. C'est en effet, Nancy Struna (1984) qui a relancé le débat par un article publié dans le *Journal of Sport History*, où elle appelle à intégrer les apports des femmes à l'histoire du sport et à dépasser les approches purement descriptives qui prévalaient jusque là et d'insister surtout sur des analyses plus critiques en terme de pouvoir, de discrimination, d'inégalité, de conflit et d'identité. Ce débat est resté pendant longtemps sous forme de lutte des femmes pour la conquête d'un domaine historiquement masculin. Cependant, on a commencé à ressentir une sorte de démarquage par rapport aux écrits purement descriptifs. Des travaux apparus aux États-Unis, au Canada, plus ponctuellement en Allemagne avec Gertud Pfister et en Australie autour de Richard Cashman, tentaient

d'aborder des problématiques plus profondes dans la relation du genre et du sport. Les processus étudiés deviennent de plus en plus dialectiques et complexes. Ainsi, un certain nombre de sujets plus concrets commençaient à être traités, tels la relation entre sport, femmes et médecine, ou encore le rôle particulier de l'école et de l'éducation physique dans l'intériorisation des modèles de féminité (Fletcher 1984 ; Terret 2006). On commença alors à ressentir une certaine prise de conscience de la part des chercheurs, qu'au-delà de la relative unité du mouvement sportif, l'expérience a montré que les performances des femmes ne peuvent être les mêmes dans une activité comme le patinage ou la natation et dans des disciplines à connotation masculine comme le football américain ou le hockey sur glace.

Le sport était alors étudié à travers ses pratiques et ses institutions et les débats évoqués confirmaient les relations asymétriques entre hommes et femmes, tout en explorant de nouveaux champs d'analyse. Ainsi, et à côté des sujets classiques sur la domination masculine, l'exclusion des femmes et le rôle des représentations normatives du corps, apparaissent d'autres sujets plus novateurs, telles que la lutte des femmes pour conquérir les institutions sportives nationales et internationales et la construction de trajectoire d'excellence des championnes et des dirigeantes sportives, qui au-delà de leurs réalisations sportives, tentaient de prendre part au processus de gestion des instances sportives et à participer au développement institutionnel des activités sportives, et par là, défendre le rôle des femmes en tant qu'actrices du développement sportif.

Plus récemment, de nouvelles voies de recherches ont été explorées. La question de l'égalité entre les sexes a pu trouver, dans le domaine du sport, certaines pistes de prolongements et d'approfondissement de l'analyse par genre. Ainsi, la relation entre femme, sport et Marketing commercial est, par exemple, de plus en plus mise en évidence dans les travaux qui explorent le rôle de la mise en image de la femme sportive au sein des sociétés largement envahies par les médias et le spectacle. L'image est encore plus en jeu lorsque les perceptions esthétiques et érotiques du sport féminin sont discutées en fonction des contextes historiques.

L'histoire du genre et du sport est donc complexe et pluridimensionnelle. Les formes de domination masculine, combinées à d'autres dimensions sociales, telles que la race, les minorités et les classes sociales, et les actions à mettre en œuvre pour les surmonter, ont animé les débats depuis plusieurs années dans la perspective de faire du sport féminin un domaine d'émancipation de la femme dans le cadre d'un processus visant l'intégration du sport à la problématique globale du développement durable.

Sport et développement durable : quel rôle pour les femmes ?

La notion de développement durable est apparue dans le domaine du sport en 1994 sous l'impulsion du Comité Olympique international CIO lors de son congrès consacré au sport et à l'environnement. Le sujet fut largement discuté ensuite en 1999 lors de l'adoption de l'agenda 21 du mouvement olympique. L'idée centrale était que le CIO veille à ce que les Jeux Olympiques et toutes les compétitions sportives qu'il

encadre, se déroulent dans les conditions qui prennent en compte, de manière responsable, les problèmes de l'environnement. D'où la notion de sport durable qui désigne un sport qui se développe en tenant compte de l'impact de ses activités dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques (Vautier 2009).

Le développement du sport, en général et celui des femmes et des plus jeunes en particulier, s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21 dans la majorité des pays du monde. Le sport est l'un des domaines prioritaires dans lesquels il est demandé d'asseoir les règles de bonne gouvernance basée essentiellement sur l'intégration des paramètres sociaux et environnementaux au style de management. Il s'agit donc de repenser les politiques sportives dans le cadre de partenariat bien concerté et solidaire pour œuvrer pour une bonne gouvernance intégrée dans le processus global de développement durable. Pour cela, il est impératif que le mouvement sportif devienne un acteur à part entière de ce processus, en collaborant avec toutes les instances concernées : pouvoirs publics, milieux associatifs, groupements professionnels, etc.

Le concept de développement durable doit être intégré aux politiques sportives, aux règlements et modes de gestion qui régissent le fonctionnement du monde sportif. Cela suppose trois principales actions selon les propositions de l'agenda 21 du sport français :

- une organisation et une gestion du sport qui respectent l'environnement ;
- faire ressortir les valeurs de solidarité sportive au service du développement durable ;
- encourager les modèles d'économie sportive qui répondent aux objectifs du développement durable.

Le respect de l'environnement

Pour atteindre cet objectif, il faut que les organisations sportives adoptent des modes de gestion durable en s'impliquant davantage dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature en général, et en s'assurant que les sportifs soient sensibilisés à la préservation de leur environnement et aux valeurs du développement durable.

L'intégration des valeurs de solidarité

Ce sont des valeurs inhérentes aux pratiques et à l'esprit sportif. L'objectif de développement durable exige que ces valeurs soient renforcées par la lutte contre l'exclusion sociale en développant et en adaptant les pratiques et les équipements sportifs aux différents besoins, pour que le sport soit un vecteur au service de la protection et la préservation de la santé des personnes. Il est aussi important de veiller à ce que toutes les catégories et couches sociales aient accès à toutes les disciplines sportives sans aucune forme de discrimination. Les femmes doivent avoir accès à la pratique sportive, mais aussi aux postes de responsabilité au sein des organisations à caractère sportif, en veillant à ce que certains freins culturels et matériels qui limitent leur participation soient levés, surtout dans certains pays en

voie de développement à régime totalitaire. Les jeunes doivent aussi être de plus en plus encouragés à la vie sportive en facilitant leur implication dans la gestion des organisations et des associations sportives.

Une économie sportive en conformité avec les objectifs du développement durable

L'économie du sport est considérée aujourd'hui comme un levier de développement. Le sport constitue une source importante de richesse et un moyen de promotion des territoires à travers les retombées économiques et financières des activités sportives qui visent à améliorer le bien-être et la qualité de vie des individus. L'insertion de cette économie dans le cadre des objectifs globaux du développement durable et de l'agenda 21, exige que ses modes de fonctionnement intègrent des mesures de respect de l'environnement. Cela implique par exemple l'utilisation des nouveaux modes de consommation qui permettent d'économiser l'énergie et de gérer et de recycler les déchets. Les activités sportives doivent aussi permettre de créer des emplois en donnant l'opportunité à des personnes de développer des projets de vie à travers un emploi dans le sport et à contribuer aux actions de retour à l'emploi des personnes en difficultés.

Les femmes sont donc au cœur de cette mouvance visant à faire du sport un des domaines où les actions de développement durables sont de plus en plus concrètes. Les recommandations de l'agenda 21 du sport mettent l'accent sur la nécessité de lever les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux activités sportives et aux postes de responsabilité au sein des organisations sportives dans nos pays africains. La réalité, aujourd'hui, est loin d'assurer une égalité des sexes dans ce domaine. En effet, si de nombreuses femmes ont pu accéder aux comités nationaux olympiques CNO (203 femmes en 2006), les chiffres restent encore peu significatifs par rapport au nombre d'hommes au sein de ces organisations sportives. Conscient de cette réalité, le CIO a organisé des séminaires visant à apporter des compétences complémentaires en matière de gestion de projets, de leadership, et de négociations en faveur des femmes. Le premier de ces séminaires s'est déroulé au Caire en 2006 pour les femmes des CNO d'Afrique. En plus de la formation aux métiers du management sportif, l'objectif de ces séminaires est aussi de réunir les déléguées des différents pays africains pour échanger des exemples de bonnes pratiques en matière de gouvernance sportive afin de pouvoir les généraliser dans leurs milieux respectifs à travers un réseau de femmes engagées dans le sport.

Le sport féminin en tant que levier de développement durable et l'engagement du mouvement olympique

Le sport et le développement durable partagent un certain nombre de valeurs universelles, telles que la solidarité, l'impartialité et la lutte contre l'exclusion sociale pour un meilleur avenir pour l'humanité. C'est dans ce sens, que plusieurs programmes de développement ont fait du sport leur fer de lance pour asseoir des actions en faveur des populations défavorisées et leur permettre une meilleure intégration sociale.

Responsabilité sociale du mouvement olympique et développement durable

La responsabilité sociale des organisations désigne leur engagement envers les générations actuelles et futur en vue d'améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un processus de développement durable. S'inspirant des valeurs olympiques,² le mouvement olympique s'est engagé depuis quelques années à faire du sport un outil au service du développement humain. La mission que s'est fixé le mouvement olympique est triple :

- promouvoir et appliquer les valeurs fondamentales propres au mouvement olympique ;
- doter le CIO de l'image d'une organisation socialement responsable et engagée pour le bien-être des populations ;
- renforcer les relations avec les autres organisations internationales qui œuvrent dans le même sens, et mettre en évidence la contribution du sport aux multiples facettes de la vie sociale.

Tableau 1 : Les principaux programmes du CIO avec les partenaires

Programmes	Principaux partenaires
Promotion de l'égalité des sexes	CNO, OIT, Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (IFRC) SO
Développement humain par le sport	ONU, PNUD, OIT, Fondation Olympica, FAO
Environnement et développement durable	PNUE, ONG gouvernements, SO
Actions humanitaires	HCR, IFRC, CICR
Prévention du VIH/SIDA	UNAIDS, IFRC, UNICEF
Education et culture	CIPC, UNESCO, COJO, SO
Promotion de la paix, trêves olympiques	ONU, FITO, CITO, gouvernement grec

Source : CIO, département de la coopération internationale et du développement.

Pour la mise en œuvre de ces différents programmes, le CIO s'est fixé un certain nombre d'objectifs qui vont dans le sens de faire du sport en général, et celui des femmes en particulier, le principal moyen pour la réalisation de ses missions. Ainsi l'accent est mis sur l'utilisation du sport et de l'aide en matière de sport pour trouver des solutions aux problèmes politiques et sociaux dans différentes zones du monde, et ce grâce à des projets concrétisés sur le terrain au sein des communautés intéressées menées en parallèle avec des programmes internationaux de sensibilisation. Le CIO veille aussi à ce que tous les accords et conventions conclus avec les partenaires soient exécutés pour rendre la coopération avec les organisations internationales

et les institutions gouvernementales plus opérationnelle que protocolaire. Dans ce sens, il invite les différents comités olympiques nationaux à s'investir dans les programmes de développement humain menés au sein des différents pays du monde. Un certain nombre d'actions témoignent de cet engagement. Au Mozambique par exemple, des actions concrètes ont été réalisées pour venir en aide aux populations dans des conditions sociales précaires dans le cadre de développement communautaire. Dans la région de Boane, le CIO a veillé à la création d'une coopérative de couture pour les femmes, pour la production d'uniformes scolaires et de tenues de sport, ainsi que pour la production de fruits et légumes pour le marché local. Il a été aussi question dans cette région de ramener les enfants sur le chemin de l'école en allouant des aides à leurs familles et en organisant des manifestations sportives et de loisirs à travers et aussi par l'offre de matériels et équipements de sport. Dans d'autres régions du monde, il a été question de participer aux campagnes de prévention du VIH/SIDA grâce à des programmes de sensibilisation et d'éducation. L'accent a été surtout mis sur les jeunes en mettant en évidence le rôle des athlètes modèles dans une stratégie globale visant la lutte contre la discrimination. Le mouvement olympique veille aussi à exploiter son réseau et les manifestations sportives qu'il organise pour appuyer les campagnes de prévention contre certaines maladies qui sévissent encore dans des pays en voie de développement, en plaidant pour des styles de vie sains. Il intervient aussi dans des régions politiquement instables pour apporter aide et réconfort aux populations réfugiées à travers notamment la fourniture de matériel de sport et outils pédagogiques d'enseignement afin de faire renaître l'espoir chez ces populations. Au sein des pays développés, l'action prend la forme de campagne de collecte de dons et de matériel de sport qui sont transférés vers des régions moins développées où des besoins sont ressentis. Les clubs, les associations sportives et les organisations publiques et privées sont fortement encouragés à prendre part à ces actions.

Les actions en faveur du développement du sport féminin

En matière de promotion du sport féminin, le CIO a toujours œuvré, en concertation avec la solidarité olympique, pour l'égalité des sexes dans le domaine sportif. Il incite, dans ce sens les CNO à encourager la pratique du sport chez les femmes et à veiller à une augmentation de leur participation aux jeux olympiques. Il faut préciser que le sport féminin a connu une véritable évolution, particulièrement au cours de deux dernières décennies. Les jeux olympiques, qui représentent la compétition la plus convoitée pour les athlètes et leurs pays a vu une progression dans le nombre de femmes qui y ont participé. En 1900, onze femmes avaient pris part aux jeux. Des Jeux Olympiques de Rome, en 1960, à ceux de Moscou en 1980, la participation féminine est passée de 11,5 pour cent (611 athlètes) à près de 22 pour cent. Aux Jeux de Sydney, en 2000, le nombre d'athlètes féminines a atteint plus de 38 pour cent avec la participation de 4 069 femmes sur un total de 1 0651 athlètes. Quatre ans plus tard, à Athènes, 4306 athlètes féminines participent à la compétition sur un

total de 1 0568 athlètes. De plus, à Athènes, les femmes s'affrontent dans 135 épreuves et dans vingt-six des vingt-huit sports olympiques. Aux Jeux de Beijing, les femmes ont concouru dans le même nombre de sports et avec une légère augmentation : 137 épreuves. Sur les 11 196 athlètes ayant pris part à cette compétition universelle, 4 746 (42 pour cent) étaient des femmes. Un record de participation féminine ! Un hommage particulier a été rendu aux femmes durant ces derniers jeux. En effet les Jeux Olympiques de Beijing en 2008 se sont ouverts avec la participation de 63 porte-drapeaux féminins. Le 8 août 2008, lors de la cérémonie d'ouverture, elles avaient conduit leurs délégations jusqu'au stade olympique.

Dans un autre registre, l'accent est mis sur l'accès des femmes aux postes de responsabilité au sein des clubs et des organisations sportives locales, nationales et internationales. Plusieurs séminaires régionaux³ de sensibilisation sur le sport et l'environnement, destinés au CNO, ont été organisés, ainsi que des conférences mondiales et ateliers régionaux⁴ en faveur des femmes dirigeantes au sein des organisations sportives. L'objectif de ces ateliers est de développer les compétences des femmes et de renforcer leur réseau au niveau des différentes régions du monde. La conférence tenue en faveur des femmes africaines au Caire en 2006 avait mis l'accent sur la nécessité de créer et de développer un réseau de communication entre les femmes dirigeantes au niveau des différents CNO africains. En effet, un déficit de communication a été relevé au sein de ce réseau et a été expliqué par des raisons à caractère culturel, matérialisé dans la tradition orale qui caractérise la communication des africains, conjugué à un déficit flagrant au niveau des nouveaux moyens d'information et de communication. Les recommandations ont visé le renforcement de la collaboration entre les différentes composantes du réseau des CNO africains pour un meilleur partage de l'information et des expériences, ainsi que la nécessité de développer des relations avec d'autres réseaux extra sportifs de femmes, afin de bénéficier de leurs expériences, notamment en matière de gestion de projets.

Un soutien particulier est apporté aussi aux activités des CNO visant le développement du sport féminin notamment à travers la mise en place du trophée « Femme et Sport ». Le CIO décerne, en effet, chaque année ce trophée pour promouvoir la femme dans le sport, en reconnaissance d'actions et de contributions remarquables pour développer, encourager et renforcer la participation des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux du monde sportif. Le trophée sera remis à un(e) gagnant(e) par continent et un autre au niveau mondial, à une personne ou à une institution méritante, en fonction de certains critères. Il peut être décerné à une personne ou à une institution. La personne peut être une ancienne sportive qui ne participe plus au sport de compétition, un(e) administrateur/administratrice, un entraîneur ou un(e) journaliste ou écrivain. L'institution peut être un Comité National Olympique CNO, une fédération internationale ou une association continentale.

Le trophée est offert en témoignage de reconnaissance pour une remarquable contribution à des actions ou à des travaux visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles dans des activités physiques et sportives ; à la formation

des femmes et des jeunes filles dans le milieu des entraîneurs ; au soutien des femmes dans les structures administratives et décisionnelles sportives ; à la promotion des femmes dans les médias sportifs ou à des personnes considérées comme modèle pour les femmes et les jeunes filles dans le monde sportif.

Ce sont autant d'actions que les instances internationales (comme le CIO) mettent en place pour promouvoir et développer la participation des femmes aux activités sportives en tant que pratiquantes ou dirigeantes. Ces actions restent limitées si elles ne sont pas renforcées par des programmes de suivi au niveau régional et national.

Les actions en faveur du développement du sport féminin au Maghreb

La promotion de la condition féminine et l'intégration de la femme au processus de développement économique et social a toujours été une préoccupation des pouvoirs publics et des différentes composantes de la société civile dans les pays du Maghreb. Depuis les premières années de l'indépendance, et pendant plusieurs années, le développement des activités sportives était considéré au sein de ces pays comme chantier prioritaire malgré leur non urgence pour des pays confrontés à la gestion de la pénurie et de l'indispensable (Errais 2000).

L'évolution du sport féminin maghrébin

Le sport est l'un des domaines où les états maghrébains ont investi depuis les premières années de chacun des trois pays maghrébains, car après la religion, c'est le sport qui sera considéré comme levier pour la construction de l'Etat au sein de ces pays (Errais et Errais 2001). Les dirigeants de ces pays ont su trouver dans les activités sportives un domaine pour renforcer leur pouvoir à travers la recherche de la reconnaissance, le crédit et le pouvoir symbolique (Ansart 1974 : 33). C'est ce qui explique l'adhésion, dès les premières heures, de ces pays aux principales organisations sportives mondiales.

Les trois pays ont construit leurs systèmes sportifs autour de l'école comme principal levier de développement des activités physiques et sportives en mettant en place des programmes d'équipement sportif. Mais c'est surtout en Algérie que la volonté politique a été le plus visible en faveur du développement du sport en général et celui des femmes en particulier. Un plan national pour le développement du sport et de la charte des activités sportives a été adopté en 1964, ainsi qu'un code de l'activité sportive et physique en 1976.

Le discours officiel sur le sport au Maghreb a souvent réservé une place à la jeune fille avec des intentions plus affirmées en Algérie. En Tunisie, dès 1968, des instructions officielles ont mis l'accent sur l'éducation physique féminine « pour préparer la future femme à sa fonction d'acculturation des enfants et à transmettre le goût de la pratique physique et de ses valeurs » (Errais 2001).

C'est dans ce sens que s'est développé au sein des trois pays maghrébains, et depuis les premières années de l'indépendance, une pratique sportive ouverte aux deux sexes et gérée par le monde sportif fédéral. Ces activités restent, cependant,

localisées dans les principaux centres urbains, et l'impact attendu n'était pas à la hauteur des actions et des efforts entrepris. Néanmoins, il faut admettre que l'élargissement de la pratique sportive à une population scolaire en progression constante a été un facteur important d'acculturation qui a permis de réserver au sport une place de choix dans les sociétés maghrébines. En témoigne d'ailleurs, les résultats d'une étude menée par Sakina Bargach (1994 : 198) sur la pratique du sport par les jeunes garçons et filles au Maroc. Malgré la portée limitée de cette recherche en termes de disciplines sportives étudiées et de l'espace géographique couvert, ses résultats sont révélateurs surtout quand ils montrent que les parents ayant pratiqué un sport ont une propension à encourager leurs enfants, sans différenciation de sexe, à pratiquer une activité sportive.

De façon globale, on ressent aujourd'hui, que la politique volontariste en faveur du développement d'un sport éducatif ouvert à toutes les couches sociales sans différenciation de sexe, n'a atteint ses objectifs que partiellement. Cette réalité peut être expliquée par plusieurs raisons :

- d'abord, on se rend compte que malgré la conception révolue du rôle que peut jouer le sport dans l'émancipation de la femme, il est aussi vrai qu'il existe toujours des préjugés sur la participation massive de la femme dans le domaine sportif. Ces préjugés sont nourris par les résistances sociales et les forces de la tradition ;
- ensuite, et en relation avec la participation des femmes aux compétitions internationales, surtout aux jeux olympiques, et en dépit du fait que le nombre des athlètes est limité par l'obligation d'avoir un minima ou de passer par des éliminatoires, ce n'est pas cette restriction qui explique l'absence de la représentation féminine pour les pays maghrébins dans la majorité des disciplines sportives. En effet, le problème est plus profond par la prédominance de certaines idées préconçues ;
- enfin, la promotion du sport féminin se heurte également à une mentalité qui prévaut dans un certain milieu. Une situation qui est aggravée par la carence de structures et d'infrastructures dans notre pays.

Cette réalité ne doit pas occulter certains rares succès qu'a connus le sport maghrébin, surtout au Maroc, où certains athlètes ont accédé aux podiums et ont été couronnés de l'or olympique. C'est le cas notamment de Nawal El Moutawakel, Said Aouita, Brahim Boutayeb et Khalid Skah. Il ne faut cependant pas oublier que cette seule femme médaillée olympique a eu cette distinction alors qu'elle se trouvait aux États-Unis, où elle étudiait dans une université en Ohio, et s'entraînait et participait aux jeux universitaires américains. D'ailleurs, même les autres médaillés hommes ont passé par l'émigration avant de décrocher leurs médailles d'or olympiques. Il faut reconnaître qu'à l'époque, la fédération royale marocaine d'athlétisme n'était pas aussi bien structurée qu'aujourd'hui.

Le sport féminin marocain : les réalisations et les contraintes

Il est aujourd'hui communément admis que comme en politique, la participation de la femme reste très en deçà de l'évolution des activités sportives. A part l'athlétisme, où plusieurs femmes se sont distinguées ces deux dernières décennies, les autres disciplines sportives n'ont pas connu de grandes réalisations féminines. Cela s'explique par plusieurs contraintes matérielles mais aussi d'ordre social.

Quelques réalisations sportives féminines

L'athlétisme, reste de loin la discipline où quelques marocaines se sont distinguées durant les dernières décennies. Le premier exploit et le plus important est celui de Nawal El Moutawakel couronnée avec une médaille d'or aux jeux olympiques de Los Angeles en 1984. Elle fut la première femme arabo-musulmane et africaine à avoir franchi ce stade de la compétition. Depuis cette réalisation, le nombre des filles pratiquantes est limité, surtout pour celles qui aspirent à la compétition de haut niveau. A l'exception de certaines filles en athlétisme, comme Nezha Beduane, championne du monde en 1997 à Athènes et Hassna Benhassi médaillée d'or aux jeux méditerranéens, les réalisations des autres athlètes marocaines telles Zahra Ouaziz ou Zhor Ell Kamch restent en deçà des aspirations.

Dans les autres disciplines sportives individuelles, si l'on exclut deux noms qui sont parvenus au niveau international, celui de Bahia Mouhtassine en tennis, et la karatéka Malika Sayed – disparue entre temps – rien ne pointe à l'horizon. Le déficit est encore plus manifeste dans les autres disciplines et plus particulièrement les sports collectifs où l'engagement des marocaines à quelques compétitions régionales ou continentales n'a jamais pu franchir la simple étape de la participation.

Dans un autre registre relatif à la participation féminine dans la gestion des affaires sportives, l'état des lieux au niveau national montre un faible investissement féminin dans la direction des fédérations, non proportionnel à la pratique sportive et variable selon la nature de la discipline. Les femmes représentent en 2004, 15,6 pour cent des licenciées des fédérations sportives et 3,44 pour cent des comités directeurs des fédérations, toutes disciplines confondues, avec 3,14 pour cent dans les fédérations olympiques et 3,82 pour cent dans les fédérations non olympiques. Seules trois fédérations, dont une olympique, sont présidées par des femmes (Sports équestres, Aérobie et Fitness, Bridge).

Nawal El Moutawakel, reste encore la seule femme marocaine ayant pu décrocher des postes de responsabilité de haut niveau, que ce soit à l'échelle nationale ou dans les organisations sportives internationales. Cette femme d'exception a eu un parcours intéressant dans le domaine de l'administration des affaires sportives qu'elle commence en 1995 après avoir été élue membre du comité exécutif de la fédération internationale d'athlétisme amateur (IAAF) avant d'être désignée vice présidente de cette fédération. En 1998, elle est devenue membre du CIO où elle a été chargée de plusieurs missions et présidé plusieurs commissions. Sur le plan national, elle a été nommée par feu Hassan II au poste de secrétaire d'Etat chargé du sport

et de la jeunesse entre août 1997 et mars 1998, puis vice-présidente de la fédération royale marocaine d'athlétisme en janvier 2007, et enfin au poste de ministre du sport et de la jeunesse au gouvernement actuel investi le 15 octobre 2007, poste qu'elle a quitté le 29 juillet 2009. Elle fut rappelée au sein de la fédération royale marocaine d'athlétisme à plusieurs reprises, où elle présidait la commission féminine chargée de vulgariser l'athlétisme au sein de la population féminine. Ce fut d'ailleurs la seule discipline où l'effort Nawal a engendré une certaine émulation chez la femme marocaine. On s'attendait à beaucoup plus depuis son exploit il y a 25 ans. Mais aucune athlète marocaine n'a pu décrocher une médaille d'or olympique. Certes, certaines d'entre elles ont percé dans des compétitions régionales et continentales, mais au niveau international la moisson demeure encore maigre. C'est dire que, même dans la discipline locomotive du sport au Maroc, la participation de la femme demeure peu réjouissante. Quant aux autres sports, la présence de la femme est considérée comme une question de forme.

Les contraintes du sport féminin au Maroc

Au Maroc, à l'instar de plusieurs pays en développement où le poids des traditions est considéré comme une contrainte sociale à prendre en compte, le sport féminin a connu un développement limité malgré tous les efforts et la volonté politique exprimée dans les discours officiels. Plusieurs facteurs entravent la promotion du sport féminin, et beaucoup d'obstacles d'ordre social et matériel empêchent la femme de briller dans plusieurs domaines.

Sur le plan social, conjuguée souvent à des considérations religieuses, et compte tenu de la mise en jeu du corps, la participation sportive féminine pose des problèmes spécifiques au Maroc en raison notamment des significations culturelles et religieuses associées au corps féminin. En effet, si la modification récente du droit de la famille et la progression de la scolarité des filles attestent d'une mutation importante de la société marocaine (Mernissi 1987), les disparités entre hommes et femmes restent fortes, notamment en milieu rural (Errais 2000). Le processus de différenciation et de hiérarchisation sexuée étudié par Bourdieu (1980) à propos de la société kabyle garde une certaine pertinence dans les sociétés maghrébines, où les modes éducatifs des familles s'organisent majoritairement selon le principe de la séparation des sexes et du contrôle des filles. Ces considérations sociales et religieuses ont encore plus de poids surtout lorsqu'elles sont associées à un manque de moyens matériels et à une faiblesse des équipements sportifs destinés aux femmes. A titre d'exemple, l'inexistence de vestiaires pour femmes par exemple, décourage la plus tenace parmi elles. Il faut ajouter à tout cela la carence du sport scolaire qui est considéré comme une simple formalité. D'ailleurs, la plupart des filles optent pour la dispense comme si c'était un calvaire de pratiquer le sport. Les dirigeants des fédérations contribuent à cette désertion en accordant peu d'intérêt aux clubs féminins. Pour lever cette barrière, il faut aussi que la femme trouve les infrastructures adéquates pour pratiquer le sport. Or, tant au niveau des stades que des salles de sport, la femme est souvent confrontée à une exigüité gênante avec l'homme.

En matière d'accès aux postes de responsabilité dans le domaine sportif, une étude menée par Zahra Pillas⁵ sur l'accès des femmes à la direction du sport au Maroc montre que « la vocation de dirigeante se construit par des modes de socialisation spécifiques dans différentes institutions. Le processus de socialisation sexuée inversée se conjugue ici avec l'acquisition de compétences spécifiques de gestion et d'organisation, développées au sein de la famille et renforcées par des trajectoires scolaires puis professionnelles relativement brillantes. Ces éléments ne suffisent néanmoins pas à s'acquitter des droits d'entrée dans la fonction de dirigeante sportive, la détention d'un capital sportif exceptionnel constituant une caractéristique forte des enquêtées ». L'étude conclut que « l'expérience des femmes dirigeantes sportives marocaines ne diffère pas fondamentalement de celles des dirigeantes sportives françaises, même si les résistances des institutions comme celles des conjoints se manifestent avec plus d'intensité et paraissent plus légitimes ».

***L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) :
un cadre pour relancer le sport féminin au Maroc***

Il est certain que des avancées plus ou moins importantes ont été réalisées en faveur de l'amélioration de la situation de la femme marocaine dans plusieurs domaines. Le plan d'action pour l'intégration de la femme au développement a constitué depuis la venue du premier gouvernement d'alternance en 1997, et pendant plusieurs années, un cadre pour lancer toutes les initiatives visant à réhabiliter la femme marocaine et à l'intégrer au processus de développement socioéconomique du pays. Aujourd'hui, et après la dégradation des indicateurs sociaux dans la majorité des domaines, une initiative nationale pour le développement humain a été lancée depuis 2005 pour promouvoir les services sociaux et lutter contre l'exclusion sociale en milieu urbain et contre la pauvreté et la précarité en milieu rural.

La femme occupe une place de choix dans le cadre de cette initiative et même avant. En effet, depuis l'accès au trône du Roi Mohamed VI, la question de la femme a été placée au cœur des enjeux fondamentaux du changement, et la promotion de ses droits et de son statut constituait un choix stratégique du pays. L'INDH est venue pour confirmer ce choix en réservant plusieurs chantiers à la cause féminine dans les domaines économiques, sociaux, culturels, éducatifs et sportifs. Parmi les objectifs des actions menées, figure l'élargissement de l'accès aux équipements sociaux de base en faveur des femmes. Cela concerne des secteurs vitaux en premier lieu tels, la santé, l'accès à l'eau potable, l'éducation, l'habitat salubre, mais aussi les maisons de jeunes, les campagnes d'alphabétisation, et les infrastructures culturelles et sportives.

Le sport est abordé dans le cadre de cette initiative comme étant un domaine d'épanouissement des jeunes. Un programme spécifique baptisé SPORT-INDH est dédié pour accompagner le développement des chantiers sportifs entrepris par le gouvernement ces dernières années. L'action de l'INDH est plutôt locale et vise à renforcer les équipements sportifs au niveau des quartiers pour assurer une certaine proximité en faveur des jeunes, surtout ceux appartenant à des couches sociales défavorisées.

Les principaux chantiers abordés actuellement visent la construction des nouveaux stades au sein des quartiers démunis et la révision des orientations éducatives tracées dans le programme Sport-INDH dans la perspective de doter les générations montantes d'un espace idoine d'échange d'expériences et de communication. A ce titre, l'INDH intervient à côté des communes et des délégations des ministères du sport et de la jeunesse et des académies de l'enseignement dans tous les chantiers visant le renforcement des infrastructures sportives dans les quartiers par la construction de terrains de sport et de maisons de jeunes.

L'INDH intervient aussi dans le cadre de la réforme du sport scolaire. Son apport consiste à accompagner les efforts visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement afin qu'il réponde aux exigences et aux progrès que connaît le monde actuellement dans ce domaine. Cette intervention est motivée par l'état actuel des équipements scolaires au sein des établissements d'enseignement. Un état qui laisse à désirer vu la faiblesse des moyens destinés à cette discipline et le manque de suivi et de contrôle. L'intervention de l'INDH à côté de la direction des sports du ministère vise le renforcement des infrastructures, l'objectif étant de permettre aux sports scolaires d'accompagner les changements survenus sur la scène internationale et de relever le défi de la compétitivité. L'objectif visé étant de réviser les orientations éducatives tracées dans ce domaine dans la perspective de doter les générations montantes d'un espace idoine d'échange d'expérience, de communication et d'apprentissage des comportements permettant la prévention de la délinquance et des dérives.

En gros, l'INDH, représente aujourd'hui un cadre adéquat pour le développement du sport en général et celui des femmes et des jeunes filles en particulier. Les moyens financiers et logistiques offerts dans le cadre de cette initiative doivent être associés à des projets réels visant la promotion du sport féminin au Maroc. Ces projets sont, bien évidemment, du ressort des différents destinataires de cette initiative, à savoir les communes urbaines et rurales, les associations de la société civile et les différents organes mis en place par cette initiative au niveau des préfectures et provinces du pays pour promouvoir le développement humain.

Conclusion

Le rôle du sport en tant que levier du développement humain n'est plus à démontrer. Le sport féminin a également prouvé ses lettres de noblesse en tant que moyen d'émancipation des femmes et de lutte contre toutes les formes d'exclusion sociales sexuées. Au Maroc, le sport féminin a connu, des débuts difficiles à cause des contraintes d'ordre social et matériel. Durant les deux dernières décennies, quelques femmes marocaines, malgré leur participation limitée à l'athlétisme, ont pu réaliser des exploits et ont pu se distinguer sur le plan continental et planétaire. Malheureusement, ces exploits se sont très vite arrêtés, ce qui démontre que les différentes réalisations étaient dues principalement à des efforts individuels de la part de ces athlètes, en l'absence d'une stratégie globale de développement du sport, en général, et celui dédié aux femmes en particulier.

Aujourd'hui, et malgré les efforts qui sont chaque jour consentis dans les champs scolaire, associatif et fédéral, les initiatives restent de fait limitées aux populations concernées, et on déplore l'inexistence, pour le moment sur le plan national d'aucune vision globale ni de plans stratégiques clairs pour promouvoir le développement humain à travers le sport. N'est-il pas temps de réfléchir, avec les différents acteurs de la société civile concernés, sur un projet global en éducation physique et en sport qui vise à participer à une dynamique pérenne en faveur du développement humain au Maroc ? De prendre en considération sur un même pied d'égalité les besoins des différentes catégories de pratiquants « potentiels » qu'il s'agisse de personnes dites « normales » ou porteuses de handicaps ? Ou encore de mobiliser des compétences reconnues pour réfléchir à une vision claire pour relever ce challenge ?

Nous pensons que l'INDH offre aujourd'hui un environnement adéquat pour relever l'ensemble des défis. Les moyens matériels et logistiques qu'il met à la disposition des préfectures, des provinces, des communes et de la société civile ainsi que le cadre de gouvernance participative qu'elle offre, sont plus que valables pour promouvoir les activités sportives et physiques au sein des populations jeunes. C'est aussi un contexte qui permettrait d'encourager la pratique sportive de masse et promouvoir le sport scolaire et universitaire, à travers les partenariats que les écoles, les maisons des jeunes et les universités peuvent conclure avec les pouvoirs locaux dans le cadre de cette initiative. C'est aussi une occasion de promouvoir le professionnalisme à tous les niveaux, celui de l'encadrement, de la gestion et de la pratique sportive proprement dit, et de permettre à toutes les compétences de se faire valoir sans aucune forme de discrimination.

Notes

1. R. Park est considérée comme chef de file de l'histoire du sport nord-américain. Elle était en poste à l'université de Berkeley en Californie, considérée comme le fief des études féministes. Au début des années 1970, elle a publié des articles fondateurs sur les premiers projets d'éducation physique féminine de la France du XVIII^e et XIX^e siècles (Vertinsky 2003).
2. Ces valeurs sont : l'humanité, l'universalité, le respect, l'impartialité, la solidarité et l'éducation.
3. 5^e Conférence mondiale sur le sport et l'environnement à Nairobi du 9 au 11 novembre 2005.
4. Séminaire africain pour les femmes dans le sport, Le Caire, 25-28 septembre 2006.
5. Zahra Pillas : « Accès des femmes à la direction du sport au Maroc : Contraintes et conditions sociales », disponible sur le site <http://www.genre.ma/avis/Pillas.pdf>. Consulté le 19/10/2009.

Références

- Ansart, P., 1974, *Les idéologies politiques*, Paris : PUF.
- Bargach, S., 1994, *La pratique des activités physiques et sportives chez les jeunes garçons et filles : étude de quelques caractéristiques psychologiques et culturelles*. Thèse de Doctorat en STAPS, Université Aix-Marseille 2.
- Cashman, R. et Weaver, A., 1991, 'Wicket Women: Cricket and Women in Australia-Sydney', NSW, University Press.
- Erraiss, B. et Erraiss, S., 2001, « L'histoire du sport féminin au Maghreb à l'épreuve de l'intégrisme religieux » in P. Arnaud et T. Terret, ed., *Histoire du sport féminin, Tome 2*, Paris : L'Harmattan.
- Fletcher, S., 1984, 'Women First The Female Tradition in English Physical Education 1880-1990', London, Lounds.
- Initiative Nationale pour le développement humain (2008), *Manuels de procédures*, disponible sur le site : <http://www.indh.ma>.
- Mascagni, K., 2006, « Responsabilité sociale du groupe CIO- programme et activité - quels avantages pour les femmes et les jeunes filles ? », *Séminaire Africain du CIO : Femme et Sport*, Le Caire.
- Niyonzigiye, D., « Femme et sport en Afrique : créer un réseau de communication », *Séminaire Africain du CIO : Femme et Sport*, Le Caire.
- Pfister, G., 1990, 'The Medical Discourse on Female Physical Culture in Germany in the 19th and early 20th Centuries', *Journal of Sport*, Vol. 17, pp. 183-199.
- Pillas, Z., 2009, « Accès des femmes à la Direction du Sport au Maroc : Contraintes et conditions sociales ». Disponible sur le site : <http://www.genre.ma/avis/Pillas.pdf>. Consulté le 19 octobre 2009.
- Saadi, S., 2004, « L'expérience marocaine d'intégration de la femme au développement », ISCAE, Casablanca.
- Struna, N., 1984, "Beyond Mapping Experience: The need of Understanding the History of American Sporting Women" *Journal of Sport History*, Vol. 11, N° 1, pp. 120-133.
- Terret Thierry, 2006, « Le genre dans l'histoire du sport », *CLIO. Histoire, femme et sport*. Disponible sur le site : <http://www.revue.org>.
- Vautier, P., 2009, « Développement durable, le sport s'engage », *Conférence animée au CDOS Aveyron*.
- Vertinsky, P., 2003, "Looking back, Roberta J. Park and the Impossible Dream: Keeping it together for physical education and the Academy" *Journal of Sport History*, Vol. 30, N° 1, pp. 73-99.



5

Le genre du pouvoir dans les fédérations sportives en Tunisie

Monia Lachheb et Monia Kherouf

Introduction

S'interroger sur le genre du pouvoir renvoie à un questionnement sur les processus de discrimination entre les hommes et les femmes mis en jeu dans un contexte de prise de décision. Dans le cas d'espèce, il s'agit de la prise de décision dans les organisations sportives considérées comme un espace professionnel spécifique à la gestion du sport. En effet, les organisations sportives correspondent aux structures fédérales nationales chargées de la mise en application d'une politique sportive et du développement des différentes pratiques. Elles constituent des « construits humains » (Crozier et Freidberg 1985) caractérisés par la coprésence des sexes, les dirigeantes et les dirigeants sportifs, qui composent les bureaux directeurs spécifiques à chaque fédération. En tant que membres fédéraux, les dirigeants et les dirigeantes s'investissent dans le travail managérial à titre de bénévoles et siègent pour la prise des décisions relatives à la gestion de la pratique sportive gérée par leur fédération d'appartenance. Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les transactions relationnelles permettent de rendre compte des modes d'expression d'un « ordre du genre » (Connel 1995) qui est visible à travers la hiérarchie établie entre les sexes et la structuration de leurs rapports sociaux.

Selon les résultats d'un rapport de recherche¹ réalisé au premier trimestre de l'année 2009, l'effectif des membres fédéraux dans les fédérations sportives olympiques en Tunisie, celles qui sont reconnues par le Comité International Olympiques (CIO), s'élève à 256 membres répartis en 232 dirigeants et vingt-quatre dirigeantes. Une inégalité entre les hommes et les femmes membres fédéraux est, d'emblée, fortement remarquable dans les organisations sportives tunisiennes. Pourtant, une circulaire du ministère de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique,

en date du 31 juillet 2003, souligne que les femmes devraient occuper, au moins, vingt pour cent des postes dans les bureaux fédéraux. Les femmes dirigeantes, extrêmement sous-représentées, constituent ainsi une minorité qui s'investit dans un espace à dominante masculine. De par leur statut de membre fédéral, elles sont systématiquement chargées de la commission du sport féminin. Quand elles sont vice-présidentes (deux dirigeantes) ou à la tête de la commission médicale (trois dirigeantes), elles cumulent aussi la fonction de présidente de la commission du sport féminin. En effet, la promotion du secteur « sport féminin » est une tâche totalement réservée aux dirigeantes.

Une division sexuelle du travail (Kergoat 2005) sportif semble mise en avant dans les fédérations sportives en Tunisie. C'est une répartition des tâches basée sur le genre qui sous-tend une dynamique des rapports de pouvoir entre les sexes, notamment autour de la prise des décisions (Laufer 2005). Ce faisant, notre intérêt se focalise sur l'identification de la position de la femme dirigeante sportive sur la scène décisionnelle. Dans cette perspective, l'analyse tente d'éclairer les modes de gestion du pouvoir entre les sexes et les stratégies discriminatoires à l'égard des dirigeantes sportives. Elle vise, par ailleurs, à mettre en évidence les processus d'affirmation du pouvoir décisionnel de genre masculin comme modèle fonctionnel dans l'espace du travail sportif.

Question de méthode

Pour ce faire, une enquête par entretiens semi-directifs a été menée avec une population de quarante dirigeants sportifs.² Les entretiens, d'une durée moyenne d'une heure chacun, se sont déroulés dans un espace familier aux dirigeants et aux dirigeantes : l'espace fédéral. Ils se sont focalisés sur l'accès de la femme à l'information, son implication dans des situations conflictuelles susceptibles de limiter son action, la pertinence de ses interventions, son rôle dans le bureau fédéral et dans la prise des décisions et les processus décisionnels adoptés dans les bureaux fédéraux.

La population d'étude se compose de vingt-trois hommes et dix-sept femmes. La moyenne d'âge de cette population est de cinquante sept ans pour les hommes et de quarante-six ans pour les femmes. Le niveau d'étude ou de qualification, selon la classification internationale des types d'éducation (CITE), correspond pour la majorité de l'un et de l'autre sexe au niveau « cinq », ce qui s'égalise à un niveau « bac + 5 » et équivalents. Par ailleurs, le vécu sportif des hommes interrogés s'avère plus important dans la mesure où leur expérience en tant que pratiquant s'élève à dix-huit ans, alors que celle des femmes n'est que de neuf ans. Enfin, les membres fédéraux hommes et femmes sont tous des bénévoles ayant intégré les organisations sportives suite à une nomination par l'instance de tutelle, le ministère de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique, ou encore suite à un processus d'élection. Hommes et femmes jouissent certes de ces deux voies, mais les hommes s'avèrent majoritairement choisis alors que les femmes sont plus nombreuses à passer par le processus électoral.

Le corpus a été analysé à l'aide d'une grille de lecture thématique. Selon une approche qualitative, l'interprétation des discours recueillis tente de rendre compte des inégalités entre les sexes dans l'exercice d'un pouvoir décisionnel au sein des organisations sportives tunisiennes. L'analyse couplée, prenant en considération les

deux entités sexuelles, permet d'expliquer et de comprendre la dynamique du genre (Mesner et Sabo 1990). Elle dépasse ainsi ce qui relève du spécifiquement féminin pour s'étendre à l'explication des processus sociaux qui appuient la discrimination à l'égard des femmes, quant à leur participation à la prise des décisions.

A partir de la description du réel qui se produit dans les organisations sportives fédérales, la première partie de l'exposé tentera de mettre en évidence les processus décisionnels adoptés dans le contexte fédéral et le degré d'implication de la femme dirigeante dans la prise des décisions. Puis, différentes figures du vécu des dirigeantes seront interprétées dans leur structure fédérale d'appartenance qui permettent, par ailleurs, de rendre compte des inconvénients liés au genre.

La réalité de la prise de la décision

Les entretiens réalisés avec les membres fédéraux, hommes et femmes, montrent que l'exercice d'un pouvoir décisionnel dans les fédérations sportives est tributaire des modalités de prise des décisions adoptées dans les bureaux fédéraux. Trois modalités différentes de prise de décision ont été repérées dans les discours des acteurs sportifs interrogés : la décision collégiale, la décision sélective, et la décision « secrète ». Ces trois modalités de prise de décision permettent chacune d'identifier le degré d'implication de la femme dirigeante dans le processus décisionnel.

La décision collégiale

La majorité des membres fédéraux, hommes et femmes, insistent sur l'aspect collégial de la prise des décisions lors des réunions des bureaux fédéraux. Dans ce cas, la femme dirigeante se trouve nécessairement impliquée dans le processus décisionnel :

- Héchmi (H) : « La femme participe à la décision puisque elle est collégiale. La décision suit le tour de la table et c'est la majorité qui prime. Il n'y a pas de décisions qui se prennent dans les coulisses sauf s'il s'agit d'urgence. Si on n'ose pas demander à madame la dirigeante de se déplacer dans l'immédiat, c'est par simple courtoisie ».
- Houria (F) : « Les décisions sont réellement collégiales, à travers des consensus, c'est le président qui prend les décisions pour gérer le quotidien et pour que les choses continuent à fonctionner. La lourde responsabilité revient toujours au président ».
- Youssef (H) : « La prise de décision se fait d'une manière collégiale au sein du bureau. Un consensus est régulièrement atteint dans la gestion de la fédération ».
- Naima (F) : « La décision est collégiale. En cas de litige on passe au vote. Tous les membres fédéraux participent à la décision ».
- Néji (H) : « La prise de la décision est collégiale comme dans tous les bureaux. Dans les cas urgents, où on doit prendre la décision dans les heures qui suivent, on ne peut pas avoir l'avis de tout le monde. C'est le président qui prend la décision. Il y a des décisions où on atteint l'unanimité et parfois ce n'est pas le cas et c'est au président, la personne plus haut placée, de trancher ».

Selon les discours des uns et des autres, la décision est effectivement collégiale, mais il y a toujours des raisons valables pour que tous les membres du bureau, notamment les femmes, ne participent pas à cette décision : l'état d'urgence, la « courtoisie » exprimée à l'égard des femmes, laquelle courtoisie est sous-tendue par la prise en considération de leur situation de mère de famille. Par ailleurs, quand la décision est collégiale, la femme dirigeante y participe suite au tour de la table qui se réalise systématiquement selon les règles ou l'éthique administrative. Néanmoins, la femme ne participe, dans ce cas, qu'avec une seule voix qui est la sienne. L'on peut s'interroger sur le poids de cette voix et son efficacité dans la prise de la décision quand elle se trouve face à une dizaine d'autres voix qui s'opposent, le plus souvent, à ces propositions.

La décision sélective

Une deuxième modalité de prise des décisions respecte une démarche sélective. Selon cette démarche, deux à trois membres fédéraux sont les seuls à être impliqués dans la prise de la décision. Les personnes agissant dans ce processus sont, selon les cas, les présidents des fédérations, les trésoriers et les directeurs techniques (ces derniers ne sont pas membres fédéraux et n'ont pas droit au vote). Cependant, aucune femme dirigeante n'a fait preuve d'esprit d'initiative dans ce dispositif et n'a été repérée comme actrice contribuant à la prise de décisions :

- Neïla (F) : « Tout le monde propose un avis concernant les points de l'ordre du jour. En fin de compte, c'est le directeur technique et l'entraîneur national qui décident en premier lieu puis ils sont suivis du président ».
- Najoua (F) : « Le directeur technique et parfois le trésorier sont les plus sollicités pour les décisions. Pour le reste des membres, ils s'en foutent royalement. Ils veulent des figurants, femme ou homme ».
- Slimène (H) : « Les interventions dans les réunions du bureau sont faites par des anciens membres. Dans notre bureau, quatre personnes qui interviennent sur douze membres ».
- Soumaya (F) : « Au niveau des décisions, je n'avais pas de place, comme beaucoup d'autres membres d'ailleurs. Le président, le vice-président et le directeur technique décident de tout. Le reste des membres sont des figurants ».
- Jamila (F) : « Le président décide avec deux autres personnes et se présente dans la réunion du bureau pour nous informer des décisions déjà prises. Pour lui, tous les membres sont des figurants ».

Selon le dispositif sélectif, la femme dirigeante sportive est complètement écartée de la scène du pouvoir. Il est tout de même à remarquer que dans un tel cas, la variable genre n'a pas beaucoup d'incidence, puisqu'aussi bien les hommes que les femmes, les dirigeants que les dirigeantes, sont considérés comme des figurants et sont exclus du processus décisionnel par ceux qui dominent la scène du pouvoir.

La décision secrète

Le troisième processus décisionnel adopté dans les réunions des bureaux fédéraux correspond au modèle de ce que nous avons appelé « la décision secrète ». En effet, selon ce processus, les décisions sont prises en dehors des réunions fédérales et du cadre de la fédération. La réunion fédérale devient un simple contexte propice pour informer les membres et vulgariser les décisions déjà prises. Cet état de fait est bien apparent dans les témoignages aussi bien des hommes que des femmes membres fédéraux interrogés :

- Méjda (F) : « nous n'avons pas de décisions particulières et déterminantes. Il s'agit de la gestion du quotidien d'une fédération : la participation à un tournoi, l'organisation d'une manifestation... Il y a peut être des décisions importantes qui se prennent dans les coulisses. On n'en parle pas dans le bureau ».
- Lotfi (H) : « Les décisions importantes se préparent à l'extérieur, sinon elles risquent de ne pas passer. Si on prépare la décision en convainquant les membres un à un, on est certain d'avoir le plus de voix possibles lors de la réunion ».
- Naceur (H) : « La prise de la décision se prépare avant le déroulement de la réunion du bureau. Quand on veut faire passer une décision, on la prépare en dehors du cadre de la fédération. Selon les affinités de certains membres, les intérêts de certains autres, les décisions se préparent avant la réunion ».
- Anissa (F) : « Dans les fédérations, malheureusement, les grandes décisions sont prises à l'extérieur, dans les cafés. C'est un phénomène général, on ne peut le nier. Moi, en tant que femme, je suis complètement écartée. Si je m'intéresse et je cherche l'information, on me répond, sinon personne ne fait appel à moi. C'est ainsi et pas autrement ».

Un des dirigeants interrogés approuve les discours de ses collègues et va jusqu'à affirmer la quasi-généralisation du phénomène de cette décision secrète à toutes les fédérations sportives et dans tous les bureaux fédéraux :

- Issam (H) : « Les décisions importantes sont prises hors bureau, oui, et ce sont ces décisions qui s'appliquent sans consulter aucun des autres membres. Je peux vous assurer que c'est ce qui se passe dans quasiment tous les bureaux fédéraux ».

Si les choses sont ainsi faites et que la décision relève d'un travail de coulisses, il est alors évident que la femme dirigeante soit écartée du processus décisionnel. Elle est complètement marginalisée de par son statut de femme et de dirigeante responsable du sport féminin, le secteur sportif amoindri, qui n'implique pas un traitement de dossiers importants. En ce sens, la mixité au travail se donne à voir comme un faux-semblant (Fortino 2002). Aussi, l'écartement de la dirigeante peut être appuyé par la reconnaissance de la hiérarchie dans la conception du travail, laquelle hiérarchie est soutenue par les constructions sociales associées aux qualifications des acteurs (Wajcman 2003).

Par ailleurs, la prise des décisions en dehors du bureau fédéral éclaire une autre réalité liée aux manœuvres dans les fédérations sportives, celle en rapport avec le dispositif décisionnel de type collégial. Nombreux sont les acteurs sportifs, hommes et femmes, ayant affirmé la dimension collective de la décision dans les fédérations, conformément à l'éthique administrative qui respecte le tour de la table. Dans les faits réels, les membres fédéraux ont été préalablement conduits vers la décision souhaitée, et, en cas de vote lors de la réunion du bureau, la femme dirigeante se trouve contrainte à s'aligner aux autres, même si elle n'approuve pas la décision choisie. Ce faisant, l'aspect collectif de la décision n'est qu'un paravent qui cache la réalité des pratiques du pouvoir dans les organisations sportives. En effet, ce processus décisionnel n'implique que les décisions qui concernent la gestion du quotidien de la fédération. Sinon, il est mis au service du soutien des décisions déjà prises.

Il va sans dire que selon l'un ou l'autre des modèles décisionnels adoptés, la femme dirigeante est complètement écartée du processus décisionnel par l'exercice d'une domination masculine que les acteurs ont incorporé et font passer comme allant de soi, comme un fait de nature (Guillaumin 1992). Cet état de fait nous mène à nous interroger sur l'expérience des femmes et leur vécu en tant que dirigeantes dans leur structure fédérale d'appartenance.

Figures de l'écartement de la dirigeante de la scène décisionnelle

Différentes figures du vécu de la femme dirigeante sportive ont été relevées des discours recueillis. Ces discours témoignent d'une diversité des expériences des dirigeantes et renseignent, en même temps, sur une multitude de stratégies déployées pour leur marginalisation de la scène décisionnelle.

Les indicateurs d'une inconvénience : le discours des femmes

Le premier indicateur renvoie à la représentation de la femme dirigeante sportive qui apparaît peu valorisante et incite aux conflits, voire même à l'abandon de la vocation de dirigeante.

Une dirigeante atteste se sentir complètement négligée et effacée en tant que membre fédéral :

- Soukaina (F) : « On fait en sorte de m'écartier, de ne pas accorder de l'importance à ce que je dis, je me sens négligée et effacée. Quand on discute, si on a des affinités c'est entre membres, mais en tant qu'instance dirigeante, c'est la voix du président qui prime ».

Un deuxième indicateur émergent concerne l'accès à l'information. Celle-ci correspond à la source d'un pouvoir d'agir, au sens où elle constitue une clé déterminante pour avoir un regard sur la réalité et prendre la décision la plus adéquate (Crozier et Freidberg 1985). Cependant, certaines dirigeantes affirment leurs limites d'accès à l'information qui demeure monopolisée par les détenteurs du pouvoir hiérarchique :

- Radhia (F) : « Il n'y a pas un accès égal à l'information, c'est un problème qui dure et qui perdure dans notre fédération. J'apprends des choses à travers mes contacts avec les athlètes. Notre fédération adopte le style de management autoritaire, tout est monopolisé par une seule et unique personne, le président ».
- Salwa (F) : « Je n'étais pas informée de tout ce qui concerne mes dossiers. Quand on se rend compte qu'il y a un circuit parallèle pour l'information et la prise de décision, je me dis, j'ai la chance d'être née dans une république ».

Un autre indicateur concerne l'image de la femme dirigeante qui réussit. Cette image pose certaines difficultés, notamment relationnelles, qui génèrent des conflits entre les partenaires et conduisent à la mise à distance de la femme. Certaines dirigeantes attestent que leur réussite est mal perçue et acceptée par leurs collègues :

- Insaf (F) : « Malheureusement, beaucoup de collègues sont jaloux de mon fort degré de sociabilité avec les sportifs, les entraîneurs et les parents des athlètes. En plus, je suis aussi technicienne et je suis souvent consultée par les entraîneurs. Je pense qu'on m'en veut pour cela ».
- Zohra (F) : « Les conflits étaient à cause de mes bons rapports avec les sportifs, le cadre technique et surtout les filles. On me jalousait pour cela et m'accusait de choses qui ne sont pas véridiques. Le monopole que j'avais avec les gens du terrain les dérangeait beaucoup ».

Le portrait des incommodités se complète par l'intervention du pouvoir légitime défini par la haute position hiérarchique. Cette intervention est le plus souvent décisive et génératrice de conflits conduisant à un dysfonctionnement relationnel entre les hommes et les femmes, entre les décideurs et les dirigeantes :

- Sabra (F) : « Un de mes plus grands conflits a eu lieu avec l'un des présidents, je ne lui plaisais pas du tout. J'ai vécu une humiliation quand il m'a dit en plein réunion du bureau : « si ça ne te plaît pas tu peux quitter ». J'ai répondu, je ne bougerai pas de là et j'ai continué à assurer mes fonctions, malgré ma position pas du tout confortable ».
- Chérifa (F) : « Le conflit était avec le président. Mais c'est une sorte de conflit « froid ». Puisque c'est lui qui décide, je me suis même retrouvée écartée de l'exercice de mes fonctions de responsable du sport féminin lors d'une manifestation internationale féminine ».

Ces différentes figures du vécu conflictuel de la femme se conjuguent pour affirmer sa position et sa distanciation par rapport à la prise de la décision dans sa structure sportive d'appartenance. Les conflits émergent, le plus souvent, pour contrecarrer une option pour l'affirmation de soi en tant que dirigeante. Au demeurant, que la femme s'investisse, qu'elle réussisse et qu'elle s'impose dans son espace professionnel bénévole, son statut et sa position en dehors du noyau de la décision demeurent comme un fait inévitable. Cet état de fait est aussi bien confirmé par une dirigeante, qui, parlant de son expérience, s'interroge sur l'efficacité de ses actions et sa réelle contribution à la prise de la décision :

- Haifa (F) : « Je m'occupe du sport féminin, j'ai pu défendre ma position et j'ai pu avoir un droit de regard dans la commission juridique ou de qualification. Mais finalement, est ce que je dispose d'un pouvoir si tout le travail se fait dans les coulisses ? ».

C'est dire que les schèmes sociaux dominants se reproduisent et se cristallisent dans les perceptions et les comportements des dirigeants sportifs. Ils limitent ainsi l'intervention des femmes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes (Le Doaré 2004).

La discrimination à l'égard des femmes : le discours des hommes

Des dirigeants, portant un regard sur le statut de la femme dirigeante qu'ils côtoient dans l'espace professionnel du sport, reconnaissent la mise à distance de la dirigeante sportive. Ils exposent les manœuvres de son écartement de la scène décisionnelle et expliquent les causes avérées de cette situation :

- Salem (H) : « On ne traite pas vraiment la femme d'égal à égal dans les fédérations. Pour la femme, à un moment, on ne lui demande pas son avis, on ne l'informe pas, on l'écarte, etc. Une femme qui veut donner le mieux d'elle-même se trouve d'une manière ou d'une autre écartée et fini par abandonner ».
- Faouzi (H) : « La femme se voit avec raison égale à l'homme. Elle sent qu'elle a un poids dans la structure fédérale et il est vrai qu'il faut l'impliquer dans la gestion du secteur sportif. Malheureusement, nous les hommes, nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade ».

La reconnaissance de la réalité des pratiques inégalitaires à l'égard des femmes est vraisemblablement apparente dans les discours des dirigeants. La discrimination à l'égard des dirigeantes semble comme un fait qui va de soi. Elle relève des usages coutumiers et inévitables, considérant les fondements socioculturels qui structurent leurs fonctionnements (Le Doaré 2004). Force est de s'interroger sur l'importance de cette affirmation. Dans quelle mesure cette reconnaissance pourrait-elle constituer le premier pas pour envisager le changement et prévoir une stratégie de développement qui favorise la participation équitable des deux sexes, notamment dans les processus décisionnels ?

Conclusion

La place de la femme dirigeante dans les organisations sportives tunisiennes est vraisemblablement inconfortable. Mis à part qu'elle soit fortement sous-représentée, la participation de la dirigeante à la prise des décisions et sa reconnaissance comme sujet et actrice dans l'espace du travail sportif s'avère peu évidente. Certains dirigeants et dirigeantes expliquent la réalité des faits et les inscrivent dans un contexte plus large que le cadre professionnel au sein des organisations sportives :

- Mohsen (H) : « Nous sommes encore une société, je le dis très haut et très fort, de machos, de phallocrates, hélas, il y a une amélioration mais nous sommes encore loin ».
- Zbeida (F) : « Nous sommes encore dans une société d'hommes faite par les hommes et pour les hommes ».

Ces témoignages conformes des hommes et des femmes révèlent, dans leur fond, une signification partagée entre les sexes concernant les modes d'expression des rapports de genre dans les organisations sportives. Ils rendent compte de la stabilité des composantes liées à la répartition des tâches et la définition de ce qui est considéré comme légitime et/ou illégitime pour la femme dirigeante sportive. Ces déclarations renseignent, par ailleurs, sur l'occupation de la scène décisionnelle par un pouvoir de genre masculin. C'est dire que le monde du sport ne peut pas se situer hors temps et hors espace. Il est traversé par les déterminants socioculturels qui se trouvent au fondement des pratiques sociales, où les rapports de genre et leurs incidences sont particulièrement mis en avant. Ces pratiques demeurent, dans le contexte tunisien, fortement imprégnées d'une idéologie codée par les stéréotypes de sexe.

Une dynamique de la société tunisienne et un intérêt pour la promotion de la femme est certes manifeste (Zghal 2002). Néanmoins, la reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes demeure comme un fait notable qui nécessite davantage d'effort s'inscrivant dans une logique de développement pour la concrétisation de la parité. Celle-ci dépasse, en effet, le cadre d'une simple égalité des chances pour inciter à une participation effective de l'un et de l'autre sexe à la réalisation du projet sociétal.

Notes

1. « L'accès des femmes aux postes de décision dans les organisations sportives en Tunisie », in Rapport de Recherche pour Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Tunis, par Lachheb, M. et al. (2009).
2. Afin de respecter le choix de l'anonymat par les dirigeants et les dirigeantes interrogés, leurs prénoms ont été remplacés par des pseudonymes.

Références

- Connell, R., 1995, *Masculinities*, Sydney, Allen & Unwin.
- Crozier, M. et Freidberg, E., 1985, *L'acteur et le système*, Paris : Seuil.
- Fortino, S., 2002, *La mixité au travail*, Paris : La Dispute.
- Guillaumin, C., 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris : Côté-Femmes.
- Hirita, H., Laborie, F., Le Doaré, H. et Senotier, D., 2004, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : PUF.
- Kergoat, D., 2005, « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », in M. Maruani, ed., *Femmes, genre et sociétés : l'état des savoirs*, Paris: La Découverte, pp. 95-101.
- Lachheb, M. et al., 2009, « L'accès des femmes aux postes de décision dans les organisations sportives en Tunisie », Rapport de Recherche pour Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Tunis.
- Laufer, J., 2005, « Domination », in M. Maruani, ed., *Femmes, genre et sociétés : l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, pp. 67-75.
- Messner, M. et Sabo, D., 1990, *Sport, Men and the Gender Order: Critical Feminist Perspectives*, Champaign III, Human Kinetics.
- Wajcman, J., 2003, « Le genre au travail », in J. Laufer, C. Marry et M. Maruani, ed., *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences des sexes*, Paris : La découverte, pp. 151-162.
- Zghal, R., 2002, « Acquis sociaux de la femme Tunisienne et inerties culturelles et institutionnelles : éducation, emploi et attitudes envers le statut social de la femme » in *Disparités entre femmes et hommes en Afrique du Nord*, Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord (CDSR-AN), Nations Unies, Commission Economique pour la femme, Tanger-Maroc, pp. 41-55.

6

Femmes et sport au Cameroun : une conquête inachevée

Désiré Manirakiza

Introduction

Que l'institution sportive soit le bastion de la masculinité, un lieu où se créent, se dramatisent et se naturalisent les rapports de force, de hiérarchisation et de relégation de genre, voilà qui ne saurait surprendre. En effet, depuis son avènement au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le sport moderne a toujours eu des relations très fortes avec le patriarcat à qui il assurait et assure toujours un autre cadre d'expression et de consolidation. Comme dans d'autres domaines sociaux, les femmes sont à sa conquête depuis le début du XX^e siècle (Terret 2005), mais le combat semble très difficile à gagner, tant elles rencontrent des obstacles difficiles à franchir. Au Cameroun où les croyances, les traditions et l'éducation déterminent encore le rapport aux autres, le combat que mènent les femmes depuis l'indépendance pour la conquête d'une légitimité sportive complète, semble avoir été relativement gagné sur un front (la reconnaissance politique avec l'officialisation et la légitimation de la pratique sportive féminine, même si à ce niveau aussi, les disparités liées au genre restent criardes) et inachevé sur un autre (qu'elle soit catholique, musulmane ou animiste, citadine ou rurale, diplômée ou non diplômée, lettrée ou illettrée, la femme camerounaise reste toujours considérée comme inférieure à l'homme et son champ d'expression reste circonscrit au foyer). Seulement, si la littérature a souvent montré les changements dans les rapports de genre en mettant en exergue les avancées enregistrées dans le niveau de participation des femmes camerounaises dans les pratiques sportives depuis les années 1963 – années qui marquent leur première apparition dans les compétitions nationales et internationales dans lesquelles elles sont régulièrement présentes – elle a surtout privilégié le sport de haut niveau dans lequel la participation des femmes relève davantage de la volonté politique que

d'une réelle considération sociale de la pratique sportive féminine. Elle a, par conséquent, négligé l'analyse de la pratique ludomotrice alors même que celle-ci, en tant que révélatrice des valeurs et des mythes sociaux, permet d'apprécier le niveau de tolérance sociale de la présence des femmes dans les stades et autres espaces publics où se pratiquent les activités ludomotrices.

La présente réflexion ambitionne de montrer que, si la légitimation et l'officialisation politiques de la pratique sportive féminine ont permis aux femmes camerounaises d'investir l'arène sportive de haut niveau et de se classer parmi les meilleures sportives du continent noir, elles n'ont pas réussi à convaincre la société camerounaise de l'importance de la présence des femmes dans les pratiques sportives de loisir. Celles-ci continuent plutôt de subir les effets du processus aussi vieux que résistant de relégation et d'auto-relégation qui les met à l'écart. Plus précisément, il s'agit ici de montrer les croyances négativistes, et surtout leur acceptation et leur diffusion par les femmes elles-mêmes, qui identifient la femme sportive à une femme facile dont les hommes du mouvement sportif abuseraient sans difficultés. Elles l'assimilent également à une « fille-garçon » dont la fertilité et la féminité ne sont pas probables, à une femme dont la pudeur reste à désirer, à une femme à faible responsabilité et à respectabilité discutable, tout ceci conjugué à la tendance à la marchandisation des loisirs dans un contexte où la femme reste majoritairement dépendante de l'homme (au sens sociologique et économique). Toutes ces croyances bloquent encore l'accès des filles camerounaises aux espaces publics où se pratiquent les sports-loisirs. Lorsqu'elles y sont tolérées, il s'agit des pratiques sportives leur garantissant une forme physique qui répond aux critères de sélection sexuelle des hommes, si ce n'est uniquement pour vendre des boissons rafraichissantes aux hommes, réduisant ainsi leur occupation de l'espace public à une volonté, à la fois voulue et imposée, de séduire à tout prix, et à une prolongation de leur activité ménagère d'entretien domestique.

Question de méthode

Pour ce faire, nous avons procédé par entretien semi-directif avec une population composée de soixante personnes : quarante sportives et anciennes sportives, dix sportifs et dix observateurs externes. Le choix de ces catégories n'était pas le fruit du hasard. Les deux premières catégories sont directement impliquées dans l'objet d'étude. Ce n'est donc qu'en interrogeant les intervenants qu'il a été possible de collecter des informations suffisantes pour rendre compte de la nature des relations qui se nouent entre les membres du mouvement sportif (Quivy et Campenhoudt 1995). La troisième catégorie répond aux besoins de triangulation. C'est dans le souci, non seulement de recouper les sources d'informations, mais aussi d'avoir accès à des informations supplémentaires, que nous avons décidé d'échanger avec ceux qui observent la réalité de l'extérieur.

Ce déséquilibre s'explique par le fait que, tout d'abord, cherchant à comprendre les facteurs explicatifs de la conquête inachevée du sport par les femmes, laquelle se décline par les abandons et la faible représentativité des femmes dans les sports-loisirs, la logique qui s'est imposée à nous a été de prendre un nombre élevé de

femmes. Ensuite, étant donné que notre ambition était également de comprendre les relations que les femmes entretiennent avec leur entourage, au sein et hors du mouvement sportif, les hommes, en tant que partenaires sportifs, et les observateurs externes en tant que partenaires sociaux ne pouvaient pas être écartés, au risque de collecter des informations qui n'ont pas de prise sur la réalité.

Selon une approche qualitative, l'analyse présente la situation de la femme dans le mouvement sportif de haut niveau, en montrant comment au fil des années, elle a fini par acquérir une légitimité sportive certes inégale à celle des hommes, mais avérée. Dans un deuxième temps, l'accent sera mis sur la faible représentativité des femmes dans les pratiques ludomotrices. Enfin, il sera question d'exposer les facteurs explicatifs de l'absence des femmes dans les pratiques ludo-sportives.

La femme camerounaise dans le mouvement sportif national et international

La présence des camerounaises dans les compétitions sportives nationales et internationales ne relève plus d'une surprise ou d'une utopie. Depuis leur première apparition aux seconds Jeux de l'Amitié de Dakar au Sénégal en 1963, jusqu'à leur récente participation aux Jeux Olympiques d'Athènes marquée par la médaille olympique de Françoise Mbango en 2004 au triple saut, les femmes camerounaises sont régulièrement présentes dans les compétitions sportives de facture aussi bien nationale qu'internationale. Mais la conquête de cette légitimité de la pratique sportive féminine n'a pas été une sinécure.

En effet, au Cameroun comme dans d'autres pays d'ailleurs, l'histoire du sport a largement contribué à présenter le sport comme une activité masculine voire machiste. Traditionnellement, il existait une organisation sociale hiérarchisée reposant sur une division sexuelle des tâches avec des domaines d'exclusivité féminine. Toute l'éducation reçue par la jeune fille la préparait ainsi à accomplir efficacement son rôle d'épouse, de mère dévouée, de gardienne de foyer et des traditions et ceci explique en partie qu'elle ait été exclue de la pratique des activités physiques et sportives lors de leur implantation. Avec le temps et malgré les difficultés rencontrées, les camerounaises ont investi l'arène sportive nationale et internationale. Cet investissement se matérialise par la présence des camerounaises dans les compétitions aussi bien nationales qu'internationales. Sur le plan national, la conquête du sport par la femme s'est traduite par la reconnaissance politique du mouvement sportif féminin. L'histoire du sport en général, celle du football en particulier, nous apprend que la première équipe de football féminine a vu le jour en 1968 à Douala sous l'impulsion d'un certain Andiang Baudouin alors dirigeant du Football club Kalara (Terret et al. 2005). Depuis lors, les équipes féminines n'ont cessé de se créer. On peut, à titre illustratif, évoquer les équipes telles que Canon sportif fille, Football d'or, Louve, Zurich, Tonnerre, Nuffi Forestière et Lorema pour ce qui est du football, BEAC, Free Star, Ladies, INJS, Sport Plus, Zip, Lito Team, New Generation et Ecole de Basket-ball pour le basket-ball, Bafia-volley Evolution, FAP-filles, Sonel-filles et INJS pour ce qui est du volley-ball, etc. Il importe de préciser que sur le plan institutionnel au Cameroun, toutes les pratiques sportives sont ouvertes aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Sur le plan international, les camerounaises, si elles n'ont pas toujours eu les meilleures performances mondiales, n'en sont pas moins présentes lors des meetings sportifs internationaux. L'exemple qui est toujours dans nos mémoires est celui de l'athlète Françoise Mbango qui, jusqu'à présent, détient le record olympique du triple saut. L'équipe nationale féminine de football est, depuis le 16 février 1991, date de son tout premier match officiel, régulièrement présente lors des compétitions de football féminin et ses résultats ne sont pas des plus mauvais. A titre illustratif, lors de la première édition du Championnat Africain en 1991, les Lionnes indomptables, alors même qu'elles étaient à leur première sortie officielle, sont médaillées d'argent. En 1998, l'équipe nationale féminine participe à la première édition de la CAN et occupe la quatrième place. En 2000, elle est de nouveau présente lors de la deuxième édition de la CAN. En 2002, pour leur troisième participation à la phase finale de la CAN, les Camerounaises obtiennent la troisième place en venant à bout des Sud Africaines (3-0) au match de classement. A la quatrième édition de la CAN qui s'est déroulée en Afrique du Sud du 18 septembre au 03 octobre 2004, les Lionnes indomptables ont disputé pour la première fois de leur histoire, la finale qu'elles ont perdue face aux Nigérianes (0-5). Le basket-ball féminin, lui aussi, n'est pas en reste. Si l'on peut s'accorder avec Ngambia (1998) qu'il y a un déclin¹ au niveau des performances des joueuses, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que le basket-ball féminin camerounais a connu des moments de gloire lorsque l'équipe féminine a été décorée lors de manifestations sportives auxquelles elle a participé en :

- 1973, l'équipe nationale sénior dames occupe la seconde place et est médaillée d'argent aux troisièmes jeux Africains d'Alger en Algérie ;
- 1981, elle est médaillée d'or aux deuxième Jeux d'Afrique Centrale à Luanda en Angola ;
- 1983, elle est à nouveau médaillée de bronze au neuvième championnat d'Afrique à Dakar au Sénégal ;
- 1989 au tournoi international de la ville de Yaoundé, SAMPORIA représentant le Cameroun se classe deuxième derrière l'équipe russe, Trudoviye.

Les classements des équipes nationales aux premiers rangs à ces différentes compétitions témoignent de la bonne forme du sport féminin à cette période. Le décloisonnement du sport et son ouverture à toutes les couches sociales, et surtout à tous les sexes trouvent leurs explications dans la constitution ethnique des équipes de l'époque d'une part, et dans une volonté politique d'autre part (Terrey et al. 2005). Ce qui explique la sortie du sport féminin du maquis et son officialisation, c'est le contexte politique du Cameroun post-indépendance. En effet, l'histoire politique camerounaise révèle que depuis les indépendances, les autorités politiques ont toujours mis en avant la recherche de l'unité nationale, objectif endémique et obsessionnel dans un Etat où se côtoient plus de 230 groupes ethnolinguistiques différents. Dans ce sens, le sport, en raison des valeurs et des idéologies qu'il véhicule, de son caractère hédonistique et hypnotique, a été mis à contribution dans la recherche de cette unité

nationale. Ceci devait passer par le décloisonnement du champ sportif qui s'est opéré dans les décennies 70 et 80, décennies correspondant par ailleurs à la période marquant l'essor du sport féminin au Cameroun.

En effet, les premières années de la décennie 70 sont marquées par la réunification du Cameroun divisé depuis 1960 en deux états fédérés francophone et anglophone. Le 20 mai 1972 et à la suite d'un référendum, La République Unie du Cameroun est proclamée. La proclamation de cette république qui consacre l'unité de tout un peuple devait avoir des conséquences sur la manière de voir et de considérer l'autre, et surtout la femme. Alors que traditionnellement, les femmes étaient confinées à l'intérieur de leur foyer, seuls les hommes pouvant se mouvoir à l'extérieur, et que conséquemment, le sport qui est une affaire de visibilité et de spectacle était une exclusivité masculine, il fallait, si l'on tenait à cette unité nationale, lever les interdictions qui empêchaient les femmes de se mouvoir dans le champ sportif. C'est ce contexte politique fait de volontés d'étouffer tout séparatisme et toute mise à l'écart qui explique l'acceptation des femmes dans le mouvement sportif. Mais sur le plan mondial, il ne faut pas perdre de vue que la décennie 70 correspond à la période durant laquelle les idées du féminisme et les revendications égalitaires prospèrent dans le monde. Ce mouvement à la fois social et politique a pu donner la parole aux femmes pour mettre au jour les formes de domination subies dans les institutions comme dans la vie quotidienne, notamment au Cameroun.

Mais que l'on ne s'y trompe pas. Si le débat sur la présence et la participation des Camerounaises dans le mouvement sportif de haut niveau est clos, la question porte à l'heure actuelle sur la qualité de cette participation. Au regard de la situation qui prévaut au Cameroun, il apparaît que bien qu'elles soient régulières lors des meetings sportifs, les femmes camerounaises restent en marge comparativement à leurs compatriotes hommes. Le sport féminin revêt un intérêt quelconque pour le politique (Le Président de la République n'assiste qu'à la finale de la coupe masculine de football, et aucune mobilisation politique lors de la participation des équipes nationales féminines aux mouvements sportifs internationaux²), le championnat national féminin passe inaperçu aux yeux du public, tandis que la ligue nationale féminine n'existe pas, etc. Mais là où la présence féminine est quasi inexistante, c'est au niveau des sports-loisirs.

Les sports-loisirs au Cameroun : un domaine d'exclusivité masculine ?

Aujourd'hui, l'importance sociale, économique et politique des loisirs au plan des nations est incontestable. Ce sont des phénomènes majeurs foncièrement inscrits dans le mode de vie des sociétés modernes et qui influent sur les politiques de développement à des échelles multiples. Ainsi que le soulignent Huet et Saez (2002 : 6), « consacré à des activités sociales, conviviales, culturelles, ludiques, touristiques... », le loisir est devenu central dans la structuration et l'organisation des sociétés, dans la représentation qu'elles se font d'elles-mêmes ». A ce niveau de la réflexion, il importe, avant tout autre considération, de préciser le sens sous lequel est entendu la notion de loisir dans ce travail. Longtemps pensée en relation exclusive au travail (Dumazedier

1973 ; 1991), la notion de loisir, « entendue comme toute activité humaine non nécessairement productive, mais socialement contributive et expressive, désigne cette forte progression des temps disponibles pour des formes d'activités inégalement réparties dont les personnes disposent en dehors du temps de travail, de manière subie (chômage) ou de manière choisie » (Huet et Saez 2002 : 6). Si, ainsi que le soulignent ces auteurs, le loisir concerne un éventail de plus en plus ouvert et diversifié d'activités sportives, culturelles, récréatives, touristiques, générant des pratiques elles-mêmes de plus en plus différenciées, il faut s'accorder avec Rauch (2005) que parmi tous les loisirs, la pratique sportive s'impose comme l'une des plus largement partagée par les masses de la population. La diversité de l'activité sportive, son caractère spectaculaire, les idéologies qu'elle véhicule la situent à la fois dans le divertissement, la culture, l'éducation physique et morale.

Au Cameroun, le temps non contraint est sans cesse en augmentation. Outre que le secteur informel donne de plus en plus d'opportunités à une masse de « naufragés » (Declerck 2003) qui y pratiquent des activités économiques ne devant plus être qualifiées de simples activités de survie,³ et que les salariés ont de plus en plus de temps libre, résultat des revendications liées à la réduction du temps de travail, cette situation s'explique par les taux de chômage qui ne cessent de croître, faisant ainsi des chômeurs des nouveaux clients pour les loisirs.⁴ Ainsi, pour occuper ce temps non contraint, les Camerounais s'adonnent-ils à une variété d'activités sportives dont les plus importantes et de loin les plus prisées sont le « deux zéro » et le « bonbon », entendues respectivement comme « une pratique auto-gérée du football à caractère récréatif qui, quel que soit le nombre de buts marqués, est sanctionnée par le score de deux buts à zéro en faveur du vainqueur de la partie » et, « une pratique informelle du basket-ball à caractère récréatif dont les principales caractéristiques sont le fort esprit d'appartenance des membres à leur groupe et la relative fermeture de celui-ci vis-à-vis de l'extérieur » (Manirakiza 2009 : 32). Ces deux pratiques sportives se distinguent des autres par le nombre de clubs non licenciés qu'on peut identifier dans les villes et les campagnes camerounaises, nombre de clubs qui, lui-même, renseigne sur le nombre de pratiquants qui à son tour témoigne de la popularité de ces deux pratiques. Outre le fait que le football jouit d'un prestige indéniable dans un pays où ce sport est considéré comme une seconde religion, et que les médias participent à faire la promotion du basket-ball à travers la médiatisation des matchs de la fameuse NBA, la popularité de ces deux pratiques trouve son fondement dans ce qu'elles sont moins exigeantes pour ce qui est des infrastructures et de la compétence sportive. En effet, le constat fait par Augustin (2002 : 135) dans le cas de la France se vérifie ici, à savoir que les activités sportives longtemps cantonnées dans des équipements et des lieux spécifiques ont envahi l'ensemble des espaces camerounais, qu'il s'agisse des espaces publics des villes ou des espaces de nature. En plus des stades et autres installations qui leur sont destinés, les pratiquants se déploient sur les bords de mer, les rues, sous les immeubles, etc. En outre, vu qu'elles ne sont pas préférentiellement basées sur la recherche de la performance et son corollaire relative à la victoire, débutant comme expérimenté, tout le monde peut s'y adonner et y trouver les mêmes sensations. C'est ce qui

justifie que chaque matin et soir, en particulier tous les samedis et dimanches, les stades et les autres espaces requalifiés sont investis par des groupes de sports-loisirs qui s'approprient de plus en plus l'espace urbain et périurbain au Cameroun.

Toutefois, cette « sportification » de la société camerounaise qui procède d'une requalification des espaces normalement réservés à d'autres fins se fait à deux vitesses. Bien qu'elles soient prisées des Camerounais, ces pratiques sportives sont quasiment fermées aux femmes. Dans les villes camerounaises, encore moins dans les villages, on chercherait en vain une équipe de « deux zéro » et/ou de « bonbon » féminine. Dans certains clubs, il est possible d'identifier une ou deux femmes pratiquantes comme c'est le cas dans les clubs de « bonbon » qui utilisent les installations sportives de l'Université de Yaoundé I. Mais, il ne faudrait pas penser que la situation est meilleure dans d'autres sports collectifs. Le monde du sport-loisir continue de fonctionner comme un domaine fermé aux femmes. Bien que le féminisme et le mouvement pour les droits de la femme aient élargi la place de celles-ci dans le sport, les progrès à venir sont moins inéluctables et peu potentiels. Même les efforts des pouvoirs publics allant dans le sens d'intéresser les femmes camerounaises à la pratique sportive se révèlent toujours sans effets. Cette idée peut se vérifier en examinant le nombre de femmes qui s'intéressent à l'Opération INJS-FEMMES – SPORTS – LOISIRS – SANTE.

Pensée par les autorités politiques par l'entremise de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), structure technique du ministère des sports et de l'éducation physique, l'Opération INJS-FEMMES – SPORTS – LOISIRS – SANTE est destinée aux femmes sans distinction d'âges ni de situation sociale. Elle a pour but d'intéresser les femmes à la pratique des activités sportives en créant un espace où elles se rencontreraient pour pratiquer librement les activités physiques sans complexe de classes sociales, de vulgariser cette pratique de manière individuelle et collective et enfin de favoriser le regroupement et la rencontre de ces femmes par les activités sportives (Ngoule 2002). Lancée en 1998, la première édition de l'opération, portée par une grande médiatisation, a connu un succès sans précédent, ce qui laissait penser que les femmes s'étaient appropriées la pratique et qu'elles allaient continuer à y adhérer. Deux ans après, les résultats étaient plutôt mitigés et décevants : les effectifs étaient passés de 1200 femmes environ à 327 seulement, soit une baisse de 60,76 pour cent sans faire allusion aux absences prolongées de certaines adhérentes. Les dispositions prises en vue d'intéresser les femmes, en l'occurrence l'aménagement des horaires, l'augmentation des jours de pratique, l'affectation des cadres spécialement formés pour cette opération et son extension dans certains centres semi-urbains, n'ont rien changé. Actuellement, l'opération est presque inexistante.

Mais, si les femmes sont moins présentes sur les aires de jeu en tant que pratiquantes, il ne faudrait pas conclure qu'elles y sont totalement absentes. Elles s'y trouvent, mais pour d'autres fins qui sont souvent étrangères au monde du loisir, celui-ci envisagé dans sa dimension hédoniste. Certaines sont sur le terrain pour vendre des boissons rafraichissantes (sur tous les terrains de basket-ball et de football

visités, il y a une femme qui vend des jus naturels aux hommes, qui eux sont pratiquants, ce qui n'est pas sans rappeler leur rôle d'entretien domestique, de prendre soin des membres de la famille), d'autres choisissent des pratiques qui leur garantissent une forme physique répondant à l'idéal de forme pour une belle femme aux yeux des hommes. Ainsi, 66,7 pour cent de femmes interrogées par Ngoule (2002) dans le cadre de l'opération déjà citée pensent que le sport de maintien est uniquement un sport pour la forme physique, ce qui justifie pourquoi, à quelques exceptions près, les adhérentes affirment faire le sport de maintien pour la forme physique, pour rester jeune et belle, pour perdre le surplus de poids et être en une bonne santé. Cette recherche de la forme physique se traduit par le choix des pratiques sportives, choix qui se détourne des pratiques sportives jugées brutales et viriles, tout en privilégiant les pratiques « soft » telles que l'aérobic, la danse sportive, etc. La question qu'il y a lieu de se poser à ce niveau de réflexion est de savoir ce qui explique, d'une part, l'absence des femmes dans les pratiques ludomotrices prisées des Camerounais et, d'autre part, le choix différencié des pratiques sportives.

Une situation complexe

La situation actuelle qui offre un spectacle d'un champ ludo-sportif dominé par les hommes s'explique par une combinatoire de multiples faits qui sont liés et qu'il est difficile d'énumérer de manière exhaustive. Le premier élément est traditionnellement connu. Il s'agit de la distribution sexuelle des tâches sociales et la division sexuelle de leur espace d'exercice : les femmes, mères au foyer accomplissent la totalité des tâches domestiques, les hommes sont hors du foyer et s'occupent des affaires extérieures. Cette distribution sexuée, on le sait, a des conséquences sur le degré de participation sportive des femmes, car le sport, de par ses lieux de pratique, est « une affaire de visibilité et de spectacle, donc d'hommes » (Terret et al. 2005 : 265). Dans ce sens, les filles s'engageront plus dans les activités sportives et physiques extérieures qu'elles auront rejeté ce modèle de socialisation qui les confine à l'intérieur du foyer. Or, au Cameroun, comme dans la plupart d'autres pays africains, bien que des mutations ne cessent de se faire voir, la femme n'a pas encore atteint ce degré d'émancipation. Mais au-delà d'une simple socialisation différentielle dans l'accomplissement des tâches sociales, il y a une socialisation spécifiquement sportive qui explique l'écartement des femmes du champ ludo-sportif. Nous avons montré qu'à l'heure actuelle, les pratiques informelles de football et de basket-ball sont celles qui jouissent d'une popularité sans précédent des Camerounais. Or, ces deux sports sont considérés comme des pratiques masculines et les femmes ne sont pas socialisées, dès leur bas âge, à s'investir dans ces pratiques jugées agressives. En effet, la définition sexuée du sport implique une « construction des dispositions sexuées inversées » (Menesson 2004 : 40) et une certaine « conformité sexuée » pour les femmes en général et les sportives en particulier (Brocard 2000 ; Mikoska & Phillips 1999 ; Wright & Clarke 1999). Cela veut dire que pour que les femmes éprouvent de l'intérêt pour la pratique du football et du basket-ball, il faudrait, au préalable, qu'elles « transgressent les représentations dominantes de la femme sportive

en s'engageant dans l'apprentissage de techniques corporelles historiquement « masculines » » (Mennesson 2004 : 39). Dans ce sens, les filles « doivent constituer au cours de leur socialisation primaire des dispositions sexuées⁵ leur permettant d'éprouver une certaine appétence pour des activités qui ne leur étaient pas socialement destinées. En effet, l'engagement d'une femme dans un sport « masculin » et la possibilité d'y éprouver du plaisir nécessitent des dispositions à priori peu fréquentes chez les femmes » (Mennesson 2004 : 39). Or, au Cameroun, outre qu'il y a lieu de douter que le style de vie des femmes soit fondé sur les valeurs du loisir, le modèle de socialisation à l'œuvre dans les sports collectifs, en particulier le football et le basket-ball, ne facilite pas l'engagement des femmes dans ces disciplines. Ce d'autant plus que le traitement social que la société réserve à la femme pratiquante se caractérise par des intrigues du genre : « Regardez cette fille, elle est comme un homme ! Et cette autre, tu l'as vu ? Ça alors ! C'est un garçon tout fait ! C'est le genre de fille qui vous tape dessus à la moindre contrariété ». Ces injonctions ne sont pas de nature à encourager la pratique sportive féminine, et ce dans un pays où le mariage est encore, pour bien de jeunes filles, une fin en soi. Aussi, les hommes expriment explicitement leur goût pour les femmes « féminines » en les complimentant sur leur apparence physique et en dénigrant les autres jugées « masculines » ou en les ignorant.

Par ailleurs, les conceptions négativistes de la pratique sportive féminine qui y voient une activité dangereuse pour la santé de la femme, et donc celle de toute l'humanité, n'encouragent pas les femmes à la pratique sportive. Ainsi à titre illustratif, certains pensent que le sport transforme la constitution biologique de la femme, qu'il entraîne des perturbations irréversibles sur le fonctionnement de certains appareils de l'organisme, en l'occurrence l'appareil reproductif, en diminuant la fécondité. D'autres, se basant sur les sciences expérimentales, estiment que l'activité sportive s'accompagne toujours d'une hypertension de la musculature de la ceinture pelvienne, ce qui entraîne des difficultés à l'accouchement (Kane Mvem 1995). Allant dans le même sens et les mêmes sciences servant de support argumentaire, l'autre conception estime que la femme perd sa féminité lorsqu'elle pratique le sport, les sports dits masculins en particulier, du fait du dysfonctionnement des glandes mammaires que cela provoque, entraînant ainsi la diminution du volume des seins et son évidente incapacité à produire le lait maternel le moment venu (Moudio Ebouki 1999). Bien que des études d'une facture scientifique avérée montrent que les femmes athlètes ont des grossesses et des accouchements avec moins de complications que les femmes sédentaires, et que la pratique sportive n'est dangereuse ni en ce qui concerne la féminité de la femme, ni en ce qui concerne son physique et, encore moins, le fonctionnement de son organisme (Fox et Mathews 1984), ces préjugés continuent d'écarter un nombre important de jeunes filles et de femmes du mouvement sportif de loisir.

En plus des considérations biologiques ayant des ancrages d'ordre socio-culturel, il faut aussi faire une « sociologie psychologique » (Lahire 1999) pour comprendre le traitement différentiel du corps comme élément explicatif de la relégation des fem-

mes du champ ludomoteur. La représentation sociale du corps, entendue comme la façon dont un groupe social ou une société construit et perçoit le corps, est importante dans la saisie d'une partie des causes de la sous représentation des femmes dans les sports-loisirs. En effet, c'est à partir de la nature de la réponse sociale liée à la forme, l'exposition ou la dissimulation du corps que les individus s'engagent plus ou moins dans les activités sportives. Or, il se trouve que cette représentation du corps diffère selon les sexes. Si la robustesse et son exhibition semblent être les éléments structurants dans le choix des pratiques sportives masculines, la finesse et/ou la dissimulation sont importantes et valorisées pour les femmes (Lachheb 2008). Les attributs différenciés selon le genre influencent la femme dans le choix des sports pratiqués et déterminent son degré de participation.

Au Cameroun, l'influence de la représentation sociale du corps sur la pratique sportive féminine se vérifie dans la partie septentrionale à prédominance musulmane, le corps de la femme étant ici considéré comme un objet précieux qu'il ne faut pas, sous aucun prétexte, exposer. C'est d'ailleurs cette conception du corps qui explique pourquoi dans cette partie du pays, le pagne ait été adopté comme tenue vestimentaire permettant de cacher les signes de la féminité. Mais, si dans la partie du pays à prédominance musulmane, c'est la représentation du corps « objet précieux » qui expliquerait l'absence des femmes dans les activités ludomotrices, la représentation du corps « objet érotique » expliquerait, en partie, le choix des pratiques sportives garantissant l'érotisation du corps dans d'autres parties du pays. Cette conception du corps – qui d'ailleurs alimente les divers préjugés sur les conséquences néfastes de la pratique sportive féminine – est d'autant plus efficace qu'elle est, dans une large mesure, véhiculée par les femmes elles-mêmes, ayant incorporées les normes corporelles socialement valorisées.

Au demeurant, considérant la sous représentation des femmes dans les activités ludomotrices comme un « phénomène social total » (Mauss 1973), cette situation ne s'explique pas uniquement par des éléments d'ordre socio-psychologiques. Il y a aussi des facteurs politico-économiques qui, combinés au faisceau de contraintes psycho-sociales sus-évoquées rendent la situation plus complexe. En effet, pour que l'idée du sport pour tous se matérialise, il faut une politique territoriale favorisant l'aménagement d'espaces pour les sports. Or, le Cameroun, en dépit de son statut de « pays du sport », éprouve des difficultés à pouvoir se doter d'espaces sportifs suffisants pour répondre à toute la demande sociale. Les sports ludiques se pratiquent dans la rue, sous les immeubles et dans les autres espaces publics requalifiés. Outre que ces espaces sont atypiques à l'image qu'on a d'une femme responsable, dans ce contexte, occuper un espace sportif devient un enjeu de pouvoir mettant en exergue les rapports de force et les femmes, comme dans d'autres domaines, sont toujours battues lorsqu'elles ne s'auto-éliminent avant le combat, préférant, dès lors, le spectacle à la pratique.

Sur le plan économique, le processus de marchandisation des loisirs qui se met de plus en plus en place ne facilite pas l'engagement des femmes dans les activités sportives. Ainsi que le souligne Saez (2002), à l'ère de la mondialisation, l'équation

temps de loisirs équivalait achat des loisirs se généralise. A cause de l'influence des images télévisées, le monde n'a jamais aussi été confronté à un paradoxe : le souhait de vivre longtemps tout en restant jeune. Cette situation paradoxale explique en partie la prolifération et la réussite de salles de musculation, de mise en forme, d'aérobic, de danse sportive, etc., dont l'objectif assigné est de pérenniser la jeunesse des clients. Mais, cette marchandisation des loisirs est davantage un élément de classement et de déclassement qu'un facteur de promotion de la pratique sportive féminine. Puisque, « pour pouvoir « acheter » des loisirs, il faut qu'ils soient disponibles sur le marché concurrentiel d'une part, et d'autre part que les acheteurs aient suffisamment de temps et d'argent pour consommer ces loisirs » (Saez 2002 : 13). Or, au Cameroun, non seulement le marché des loisirs n'est pas suffisamment concurrentiel, mais aussi le temps consacré aux loisirs est inégalement réparti entre les hommes et les femmes. Ici, qu'elle soit catholique, musulmane ou animiste, citadine ou rurale, diplômée ou non diplômée, lettrée ou illettrée, la femme camerounaise reste toujours considérée comme inférieure à l'homme et son champ d'expression reste circonscrit au niveau du foyer. Pendant que l'homme s'adonne aux loisirs pour occuper son temps non contraint, le temps libre de la femme est occupé par les travaux domestiques d'autant plus épuisants qu'ils se déclinent en plusieurs modalités.⁶ Mais l'équation fait également référence à l'achat des loisirs. Dans une société où les femmes restent davantage dépendantes des hommes sur le plan financier, l'équation « temps de loisirs = achat des loisirs » s'avère très difficile à résoudre, surtout que le « sponsor » n'est pas toujours d'accord avec la pratique féminine du sport.⁷ Cet élément est, entre autre, ce qui explique l'échec de l'Opération INJS-FEMMES – SPORTS – LOISIRS – SANTE. En effet, le protocole d'adhésion à l'opération fait référence à deux types d'inscription : une inscription annuelle qui s'élève à 2 500 FCFA et qui constitue pour le premier mois les frais de participation, et une inscription mensuelle de 2 500 FCFA par adhérente pour une participation gratuite. Dans un pays où la misère insupportable touche la majeure partie de la population, mais davantage les femmes, le réalisme camerounais voudrait qu'on donne la priorité aux projets à connotation existentialiste au détriment des jeux.

Conclusion

Depuis quelques décennies, les rapports de genre n'ont cessé de connaître des mutations et ce, dans tous les domaines de la vie sociale. Au Cameroun, ces mutations s'observent avec acuité à travers le statut des femmes et le sport apparaît comme un vecteur important de ces changements. A travers lui s'ouvrent aux femmes non plus comme jadis des domaines d'exclusivité féminine, mais des espaces non-interdits dont on peut souhaiter qu'ils soient plus accueillants. Toutefois, il serait exagéré d'absolutiser ces mutations, car derrière la présence apparente des camerounaises dans le mouvement sportif de haut niveau tant au niveau local qu'au niveau global, il y a un réel processus de relégation et d'auto-relégation qui explique l'absence des femmes dans les pratiques ludomotrices. Le féminisme et le contexte politique favorables à la pratique sportive féminine n'ont que des effets mineurs dans un pays

où l'éducation, les croyances et la tradition déterminent encore le rapport à l'autre. C'est dire que, si la résolution du problème de la démocratisation du sport passe par les idéologies politico-féministes, il faut tout de même relever que la situation actuelle s'explique par une combinaison de facteurs certes d'intensités inégales, mais dont la coalition rend problématique l'effective appropriation des sports par la femme. Cela veut dire que le développement du sport féminin passe par la résolution globale de la situation des femmes au Cameroun notamment à travers les actions listées par le ministère de la condition féminine : « Amélioration des conditions de vie de la femme et de son statut juridique, valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs de développement, protection et promotion de la petite fille, participation effective de la femme à la prise de décision ». A ces mesures visiblement politico-juridiques s'ajoute une éducation sociale favorable à la pratique sportive féminine. Il s'agit, à ce niveau, d'un véritable changement de mentalités visant l'adoption d'une attitude positive vis-à-vis de la femme sportive et l'abandon des conceptions négatives qui identifient la pratique sportive féminine à une activité aux conséquences fâcheuses, non seulement pour la femme elle-même, mais davantage pour sa famille et toute l'humanité. Dans ce combat pour le changement des représentations, les agents socialisateurs tels que la famille, les groupes de pairs, les instances religieuses, l'école et les médias sont d'une importance capitale.

Notes

1. Sur les causes du déclin du basket-ball féminin, consulter Ngambia, S., 1998, « Le basket-ball féminin au Cameroun : Causes d'un déclin et perspectives », Monographie rédigée et présentée en vue de l'obtention du certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive, Niveau I (CAPEPSI), INJS, Inédit.
2. On a vu par exemple le couple présidentiel se mobiliser derrière l'équipe nationale masculine de football lors de la CAN au Ghana en 2008. C'est le service traiteur présidentiel, aidé par la première dame du Cameroun, qui se chargea de préparer une ration alimentaire spéciale aux lions indomptables. Tout dernièrement, une demi-journée a été décrétée fériée pour que tout « le peuple camerounais soit derrière les Lions » qui, en ce jour, devaient discuter contre le Gabon un match comptant pour les éliminatoires couplées CAN/Coupe du monde 2010. Seule l'équipe nationale de football a droit à ce genre de traitement. Les autres formations, particulièrement celles féminines, passent inaperçues. Certaines équipes nationales féminines ont même souvent été déclarées forfaits lors des compétitions internationales pour cause de manque de moyens financiers, soit pour payer leurs billets d'avion, soit pour assurer leur séjour dans le pays hôte. C'est le cas de l'équipe nationale féminine de hand-ball. A cela s'ajoute les problèmes liés au paiement des primes de participation qui sont souvent résolus après moult tractations.
3. Pour plus d'informations sur le secteur informel pensé comme un cadre qui offre l'opportunité aux Camerounais, surtout les jeunes, de développer des activités économiques non négligeables, se référer au travail de recherche de Manga Lebongo, J.M., 2009, « Jeunesse urbaine camerounaise, créativité sociale et contestation politique. Analyse de quelques modes d'expression et d'action d'une catégorie sociale », mémoire de DEA en Sociologie, Université de Yaoundé I.

4. Se situant dans la sociologie classique du loisir qui réserve le loisir aux seuls salariés, l'idée de l'augmentation du temps libre en faisant référence au chômage pourrait être rejetée, certains arguant qu'en réalité, le temps d'inactivité n'est pas un temps libre mais un temps inoccupé (Dumazedier 1973 ; 1991). Ce n'est pas notre point de vue. Parce que, ainsi que le souligne Saez, « Ce n'est pas parce qu'on est hors du travail qu'on doit être hors du loisir » (2002 : 22).
5. Les dispositions sexuées, ensemble de schèmes de perception, de pensée et d'action propres à une catégorie de sexe, sont au principe de « comportement de genre » (Goffman 1977) ou, autrement dit, « d'hexis corporelles » spécifiques (Bourdieu 1980), manières particulières de considérer, de tenir, et d'exercer son corps, socialement interprétées comme « féminine » ou « masculine ».
6. Malgré les mutations qui se sont produites depuis la colonisation dans la situation de la femme, la société continue de penser qu'il appartient à la femme de faire la cuisine, d'éduquer les enfants, de s'occuper de la propreté domestique, bref de tenir le foyer.
7. Les hommes soupçonnent les sorties des femmes pour raison de pratique sportive d'être des motifs de rendez-vous amoureux avec les moniteurs. Ceci, ajouté à toutes les considérations négativistes qui entourent la pratique sportive féminine, n'est pas de nature à favoriser le développement du sport féminin.

Références

- Augustin, J.P., 2002, « Les dynamiques sociospatiales des pratiques sportives », in A. Huet et G. Saez, ed., *Le règne des loisirs*, Paris : L'aube Datar, pp. 135-164.
- Bourdieu, P., 1980, *Le sens pratique*, Paris : Éditions de Minuit.
- Brocard, C., 2000, « Performances sportives et différenciations sexuelles. Les commentaires journalistiques : l'exemple des championnats du monde d'athlétisme », *Regards sociologiques*, N° 20, pp. 127-142.
- Declerck, P., 2003, *Les Naufrages. Avec les clochards de Paris*, Paris : Ed. Pocket.
- Dumazedier, J., 1991, « Commentaires », *Revue des Sciences Humaines et Sociales*, N° 32, pp. 127-144.
- Dumazedier, J., 1974, *Sociologie empirique du loisir. Critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris : Seuil.
- Fox, E.L. et Mathews, D.K., 1984, *Bases physiologiques de l'activité sportive*, Paris : Editions Vigot.
- Goffman, E., 1977, "The arrangement between the sexes", in *Theory and society*, Vol. 4, N° 3, pp. 301-331.
- Huet, A. et Saez, G., ed., 2002, *Le règne des loisirs*, Paris : L'aube Datar.
- Kane Mvem J.M-P., 1995, « Problématique de la nature féminine et la pratique sportive de haut niveau : Cas de l'équipe nationale féminine de football du Cameroun », *Monographie présentée en vue de l'obtention du certificat au Professorat d'Education Physique et Sportive*, 1^{er} Degré, Yaoundé, INJS, Inédit.
- Lachheb, M., 2008, « Un corps de femme dans un sport d'homme. Regard sur l'expérience corporelle de femmes judokas tunisiennes », *Recherches Féministes*, Vol. 21, N° 2, pp. 57-74.

- Lahire, B., 1999, « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques*, Paris : La Découverte, pp. 121-152.
- Manga Lebongo, J.M., 2009, « Jeunesse urbaine camerounaise, créativité sociale et contestation politique. Analyse de quelques modes d'expression et d'action d'une catégorie sociale », *Mémoire de DEA en Sociologie*, Université de Yaoundé I, Inédit.
- Manirakiza, D., 2009, « Le sport-loisir au Cameroun. Analyse de la sociabilité dans le « deux zéro » et le « bonbon » à Yaoundé », *Mémoire de DEA en Sociologie*, Université de Yaoundé I, Inédit.
- Mauss, M., 1973, *Sociologie et anthropologie*, 5^e édition, Paris : PUF.
- Mennesson, C., 2004, « Les processus de construction et de modification des dispositions sexuées des femmes investies dans un sport dit « masculin », in *Dispositions et pratiques sportives. Débats actuels en sociologie du sport*, Paris : L'Harmattan, pp. 37-53.
- Mennesson, C., 2000, *Des femmes au monde des hommes. La construction de l'identité des femmes investies dans des sports dits « masculins »*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université René Descartes, Paris V.
- Mikoska, J.M. & Phillips, M.G., 1999, 'Gender, sport and the bodypolitic', *International Review for the sociology of sport*, Vol. 34, N° 1, pp. 5-16.
- Moudio Ebouki, C. S., 1999, « La problématique de la pratique du football par la femme : Le cas de l'équipe nationale féminine du Cameroun », *Monographie présentée en vue de l'obtention du certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, Niveau I (CAPEPSI), Yaoundé : INJS, Inédit.
- Ngambia, S., 1998, « Le basket-ball féminin au Cameroun : Causes d'un déclin et perspectives », *Monographie rédigée et présentée en vue de l'obtention du certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive*, Niveau I (CAPEPSI), Yaoundé : INJS, Inédit.
- Ngoule, M.H., 2002, « Sport de maintien et motivation : Cas des adhérents de l'opération INJS-FEMMES-SPORTS-LOISIRS-SANTE », *Monographie de Conseiller de Jeunesse et d'Animation*, Yaoundé : INJS.
- Quivy, R. et Campenhoudt, L.V., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Seuil.
- Rauch, A., 2005, « Amour du sport au masculin », in P. Liotard et T. Terret, ed., *Sport et genre, Volume 2 : Excellence féminine et masculinité hégémonique*, Paris : L'Harmattan, pp. 13-25.
- Saez, G., 2005, « Les loisirs, temps social, temps pour soi, temps aménagé », in A. Huet et G. Saez, (eds.), *Le règne des loisirs*, Paris : L'aube Datar, pp. 11-39.
- Terret, T., et al., 2005, « Les lionnes indomptables. Histoire du football féminin au Cameroun », in T. Terret, ed., *Sport et genre, Volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'harmattan, pp. 263-278.
- Wright, J. & Clarke, G., 1999, 'Sport, the media and the construction of compulsory Heterosexuality', *International Review for the Sociology of Sport*, Vol. 34, N° 3, pp. 227-245.

7

Sport de compétition et violences symboliques faites aux femmes : réflexion à partir du cas des sportives sénégalaises de haut niveau

Cina Guèye

Introduction

En Afrique, procéder au constat de la reproduction des stéréotypes sexués dans le milieu des activités ludiques et du sport en général, c'est immanquablement faire la remarque de la minoration des femmes dans cette sphère, l'absence de considération pour les disciplines sportives qu'elles investissent, la faiblesse des rémunérations ou encore leur marginalisation criarde dans les disciplines à l'origine considérées comme l'apanage du sexe fort. Caractérisés par le sceau de cette domination et des relations de pouvoirs, les rapports hommes/femmes dans le domaine du sport (notamment dans les disciplines encore considérées comme la chasse-gardée des hommes comme le football, l'athlétisme, le rugby...) restent marqués par cet héritage, dont la manifestation la plus expressive reste l'institutionnalisation de la violence symbolique.

Dans la mouvance de ce type de violence dont l'usage des insultes, de l'humour, des railleries, les violences faites aux femmes admettent une dimension plus pernicieuse induite par les règles du jeu sportif : les soupçons sur la féminité et le dopage qui affectent plus les femmes qui ont réussi des prouesses sportives inégalées et dont les conséquences morales et psychologiques débordent la sphère du sport, en revêtant un symbolisme dans le champ social. Le sport est régulièrement marqué par la constance de cette suspicion avec récemment le cas de la sud-africaine Caster Semenya.¹

Les violences faites aux femmes, qui pénètrent dans un espace certes public comme le sport de haut niveau et ses conséquences néfastes sur leur équilibre psychique ou mental, leur plein épanouissement au sein de la société, constituent encore

de nos jours, un domaine peu investi en Afrique. Un pan du voile a été levé quant aux violences faites aux femmes dans un espace privé comme la famille ou le ménage, mais qu'en est-il dans le milieu sportif au Sénégal ?

Cet article met donc l'accent sur la question de l'adaptation de la réalité socioculturelle à travers la mise en exergue de la violence symbolique dont sont victimes les femmes dans et par le sport de compétition dans la société sénégalaise. C'est pourquoi, nous analyserons la question de la participation des femmes dans la pratique du sport à l'ère mondiale ainsi que la perception de la société à l'égard de ces femmes. Notre contribution prendra également en compte le rôle de la société civile nationale et internationale dans le processus de reconnaissance de leur statut dans le sport.

Participation des femmes au sport à l'ère de la mondialisation

L'analyse de la situation des femmes dans les milieux professionnels qu'elles investissent dès lors que ces derniers apparaissent stratégiques pour la perpétuation de la domination masculine (Bourdieu 1998), renvoie au constat de leur minoration ou de leur quasi-exclusion. La littérature sur les femmes renseigne sur leur marginalisation numérique dans des domaines stratégiques comme la politique (Ziky et al. 2008), le commandement territorial (Mouiche 2008) et les médias (Neveu 2000).

La participation des femmes au sport aussi bien en tant que pratiquantes ou dans des fonctions de leadership dans ce secteur est à l'image de ces constats (sauf bien sûr dans le cas des instances du sport exclusivement féminin où souvent l'équipe dirigeante devient alors majoritairement féminine !). C'est pourquoi, tenter une analyse des obstacles à la participation des femmes au sport et, par la même occasion, au développement de l'Afrique par le biais du sport, oblige à se pencher sur les processus de construction de la masculinité et de la féminité dans notre société.

Pratique sportive des femmes et construction de la masculinité et de la féminité dans la société sénégalaise

Dans la société sénégalaise, la femme est préparée dès la naissance à s'acquitter, de son rôle social de mère et d'épouse dont la sphère de compétence et d'exercice de ces attributs sociaux est « l'univers de l'intérieur », au sein de l'espace domestique. A travers la socialisation qui passe par des étapes successives dont le massage post-natal, son mode de participation aux activités journalières de la famille (tâches ménagères, cuisine, garde des enfants), les activités ludiques accordant une importante place à la souplesse, l'érotisme et « l'expressivité corporelle par la danse » (Mbodj 1997), se construit progressivement une identité sociale fondée sur le biologique et la division sexuelle du travail qui lui est inhérente. Ce processus était allié à l'inculcation de valeurs, de vertus dont la pudeur et la protection du corps face aux agressions du dehors conformément à la tradition musulmane.

Pour les hommes, chefs incontestés du groupe familial, ils sont appelés à jouer le rôle de protecteur et d'agent économique pour assurer la survie de la famille. C'est pourquoi, leur sphère de compétence excède le cadre du cercle familial, car ils sont appelés à occuper des postes clés dans les secteurs de l'économie. Les activités

ludiques qui leur sont dédiées s'orientent naturellement vers les démonstrations de force, d'adresse et de virilité à l'extérieur (Mbodj 1997). Les activités ludiques de l'enfance constituent bien des territoires sexués au Sénégal.

La représentation du corps de la femme et de son rôle social au sein de la famille comme instance de socialisation est transposée dans le champ scolaire à travers la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS). Sa popularisation dans les institutions scolaires constitue un moyen de détection de nouveaux talents, une manière de sensibiliser et de transmettre l'amour du sport, malgré tout, on constate le manque d'implication des filles à travers le fort taux d'absentéisme et de procuration de dispense de complaisance traduisant un engagement différencié selon les sexes. L'étude réalisée par Catherine Sarr (2004) dans trois lycées de Dakar : Blaise Diagne, Lamine Gueye et Seydou Nourou Tall permet d'expliquer la faible implication des filles dans la pratique sportive scolaire en mettant en exergue des dysfonctionnements indubitablement liés à l'organisation de l'EPS. L'analyse de l'auteur incrimine l'absence de liberté dans le choix des disciplines sportives, les mauvaises notes obtenues, la dépréciation de l'image de soi par les autres, les préoccupations hygiénistes, les valeurs religieuses.

Ces éléments d'explications peuvent être regroupés en deux catégories : les uns rendent compte de facteurs psychologiques et les autres renvoient au poids de la structure sociale sur leur comportement. S'agissant de la dimension psychologique, on remarque que l'absence de liberté de choix mais aussi les mauvaises notes obtenues, forgent dans le mental de la jeune fille, l'idée qu'elle n'est pas faite pour le sport. Par ailleurs, la dépréciation de l'image de soi à travers le regard d'autrui qui est consécutive à une difformité physique ou à un décalage physiologique par rapport au standard de beauté, mais aussi les préoccupations hygiénistes ne font que vivifier l'intériorisation des canons de beauté traditionnels par les filles.

Ce faible engouement pour le sport est à l'évidence lié à la socialisation primaire de la jeune fille au sein de l'espace familial. Mais également, il est intrinsèquement lié au caractère désuet de l'organisation de l'activité sportive au lycée qui accorde une place importante à la performance au détriment de l'acquisition de l'habileté motrice. En conséquence, le culte de la performance favorise plus les jeunes garçons qui, de par leur socialisation – dont la visée est l'acquisition d'une « corporéité d'exercice » –, ont l'avantage de la pratique intensive du sport en plein air, contrairement aux filles qui restent traditionnellement confinées dans l'univers domestique avec des activités sportives centrées essentiellement sur « l'expressivité corporelle par la danse » (Mbodj 1997).

Comme on le voit, il existe autant d'obstacles à la pratique sportive des femmes dans la société sénégalaise, au sein des instances de socialisation primaire que représente l'environnement familial et scolaire. Ce faible engouement pour la pratique sportive, déterminé par les postulats de la socialisation de la jeune fille orientent naturellement la carrière professionnelle de la jeune fille vers des métiers conformes à la « désirabilité sociale » (Louveau 2000 ; Hien 2008). En effet, face à la volonté pressante des femmes de quitter la sphère non rémunérée de l'espace domestique où elles étaient confinées à la faveur de la généralisation de l'enseignement pour tous et des

mouvements féministes, on remarque que les femmes dans la vie publique se retrouvent en masse dans des corps de métiers qui reflètent ou qui s'adaptent à leur « corporéité d'apparence » (Mbodj 1997). Ainsi, les conditions d'évolution et d'épanouissement des femmes dans les sphères publiques sont encadrées par les exigences de la « masculinité hégémonique » (Connell 1996 ; Awasom 2005) dans des limites et dans des activités conformes à leur rôle social traditionnel et à leur caractéristique corporéique même si, leurs capacités de stratèges et leur ingéniosité ne leurs sont pas niées.

Les femmes dans le sport ou la violence symbolique du dedans

Dans le domaine du sport, cette ségrégation sexuelle perceptible dans la division du travail est également présente, les femmes sont représentatives dans les disciplines « gracieuses » (Louveau 2000) comme la danse, le saut en hauteur, le patinage artistique. C'est pourquoi, lorsque celle-ci aspire à exercer un sport « viril » (football, athlétisme, rugby...) réservé aux hommes que leur « corporéité d'exercice » (Mbodj 1997) prédestine naturellement, elles sont confrontées à des résistances. Cette résistance à y regarder de plus près n'est pas seulement liée à leur image corporelle typifiée mais également, s'y ajoute l'idée que le sport développe des qualités, des attributs typiquement masculins : le goût de l'effort, la prise de risque, l'état d'excitabilité que confère la compétition, le développement de l'intellect, l'étalage de la force physique et de la virilité, la confiance en soi, etc. (Lecoq 2005 ; Mercier-Lefèvre 2005).

En revenant sur son propre vécu de sportive de haut niveau, Heide en 1982, parlait déjà des qualités bénéfiques auxquelles la pratique sportive aboutit et dont l'acquisition est rendue moins évidente par les pratiques sexistes qui contribuent à exclure ou à marginaliser les femmes pratiquantes : « En dépit du sexisme et de la discrimination que j'ai rencontré au long de ma vie comme athlète, j'ai pratiqué plusieurs sports et connu des expériences satisfaisantes. J'ai écrit « en dépit de » : la plupart des sœurs de ma génération et moi-même ne sauront jamais quelle intensité de plaisir, de confiance en soi, de joie de vivre, d'émotion, d'énergie, d'enchantement nous aurions pu éprouver, combien de limites de l'âme humaine nous aurions pu combattre et repousser si nous n'avions pas été confrontées au sexisme » (Heide 1982 : 229). Le sexisme dans le sport est éminemment heuristique au sens où, il donne une lecture de la représentation socialement construite des rôles et statuts des genres, des pratiques admises et du modèle de socialisation. Sous cet aspect, les sports, pour ce qu'ils révèlent sur la culture qui les produit et sur la société qui les façonne, se révèlent être des objets fascinants de l'avis de Pociello (1996).

Par ailleurs, dans des sociétés à dominante musulmane comme la nôtre, le poids de la religion musulmane qui est réfractaire au modèle vestimentaire chez les sportives et à la mixité dans le sport, constitue un handicap sérieux qui a freiné l'intégration des femmes voilées dans ce milieu. Ainsi, n'en déplaît à leur ambition de s'épanouir dans ce domaine, leur intégration dans ces disciplines, leur « sportivisation » au sens de Terret (2005) introduirait un flou identitaire et pourrait à terme conduire à s'interroger sur leur identité sexuelle.

Le soupçon sur la féminité a favorisé l'entrée en vigueur en 1966 des tests de féminité pour évacuer le doute visuel et ainsi déterminer le sexe d'appartenance de la pratiquante. Par rapport à la mise en place du test de féminité, il nous semble important de souligner le rôle crucial des médecins du sport, dont le discours inspiré par l'idéologie pro-masculine que leur science a contribué à légitimer, a pour une bonne part conduit pendant longtemps à la circonscription de l'activité physique des femmes dans certaines disciplines jugées « sans risques ». La plupart appuie leur argumentaire sur le fait que les femmes auraient des os plus fragiles, des temps de réactions plus longs et des risques élevés de cancer du sein en cas de traumatisme au niveau mammaire, sans oublier le problème esthétique occasionné par de possibles problèmes dentaires (Hudson 1982). En 2006, pour faciliter la prise de décision, face aux nombreuses critiques en rapport avec la pertinence de ces tests, c'est à une batterie de contrôles médicaux à laquelle est désormais soumise l'athlète soupçonnée, effectuée par des spécialistes en : gynécologie, endocrinologie, psychologie, médecine générale et en question de genre. Comme le reconnaît M. Weiss, secrétaire exécutif de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF), face à cette épineuse question « nous n'avons pas de textes sur ce sujet, comme nous en avons pour le dopage. Dans nos règlements, rien ne dit quel doit être notre décision » (Agence France-Presse 2009). La complexité des tests, la gamme variée des spécialistes intervenants, mais aussi la position ambiguë adoptée par l'IAAF rend compte de la difficulté à déterminer l'identité sexuelle. Ainsi, l'émergence d'une troisième catégorie sexuelle marquée par son indétermination parce que n'entrant pas dans le moule de la « bi-catégorisation », demande à ce qu'on s'interroge sur le caractère éthique et équitable du test en lui-même, mais aussi de la place de ces hermaphrodites qui, dans toutes les sociétés sont stigmatisés et diabolisés.

Au Sénégal, leur existence relève du mythe et leur différence demeure encore un tabou difficile à surmonter aussi bien par la recherche en sciences sociales que par le mouvement féministe. L'indexation de certaines pratiquantes (d'après la fédération internationale d'athlétisme, depuis 2005, huit femmes ont été soupçonnées d'hermaphrodisme sur la base du soupçon visuel et/ou de leur performance), montre l'intérêt de reposer la question du genre qui ne se confond pas avec le sexe biologique, mais repose plutôt sur une construction sociale. Dès lors, le débat sur la pertinence du test de féminité soulève une interrogation subsidiaire, mais non moins importante, sur l'androgynéité : est-ce que « des individus » éduqués comme des femmes mais qui, sur le plan médical ne possèdent pas à 100 pour cent tous les attributs du sexe féminin devraient-elle être exclues des terrains de jeu ? La définition de la féminité risquerait ainsi d'être ramenée à la présence ou à l'absence « d'un simple déterminant génétique »² (Baillette 1999 : 9).

A l'ère mondiale et de la dialectique des identités multiples, le sport devrait être à même de prendre en compte la fluctuation identitaire inhérente à la modernité. Dès lors, en n'acceptant de ne reconnaître que le dimorphisme et en cloisonnant les femmes dans des disciplines à propension « féminine », on entrave l'expression de leur identité mouvante. En chacun de nous, et à des degrés divers nous possédons une part d'androgynéité, qui consacre l'existence simultanée du masculin et du féminin (Oglesby 1982).

Le célibat des sportives femmes, une forme de violence symbolique ?

Dans de nombreux sports de compétitions, le genre semble se diluer sous l'effet de « l'ablation » des différences physiques majeures que déterminent les canons de beauté établis. Or, selon Mbodj (1997), dans la société sénégalaise, le corps de la femme est préparé dès la naissance par un massage spécifique destiné à lui attribuer les « quatre fois trois qualités nécessaires » pour faire d'elle un « objet » de plaisir sensuel et désirable. La culture définit ainsi un idéal : la femme doit avoir trois rondeurs, trois blancheurs, trois longueurs, trois noirceurs pour devenir attirante et faciliter son entrée en union.

Dés lors, face aux canons de beauté culturellement définis, la question est de savoir si la pratique d'un sport de haut niveau n'est pas un frein à l'entrée en union et, de manière plus radicale, n'entrave pas l'épanouissement de la femme. La violence symbolique dans le sport et les facteurs socioculturels qui sacralisent l'institution du mariage en définissant le profil des candidates les plus prisées ne font-elles pas des « sportives femmes »³ à la différence des « femmes sportives »,⁴ l'objet de la stigmatisation et, ce faisant, retarde leur entrée en union ?

Être porteuse de l'idéal corporel est le gage le plus sûr pour une femme de se marier. Ce faisant, si la beauté du corps est mise au service des stratégies d'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles comme le montre l'analyse de Hien (2008) sur les élections miss au Burkina, sur le marché matrimonial, il est également source d'avantages concurrentiels. Comme on le voit, l'opposition binaire mou/sec exprimant la différence souvent qualifiée de congénitale entre homme et femme et, renforcée par les instances socialisatrices, a son importance sur le marché matrimonial. C'est pourquoi, être une femme musclée par suite de l'exercice physique, c'est être porteuse d'une « hexis corporelle » (Bourdieu 1980) constituant un anti-modèle. Le sexisme à outrance pousse certains hommes à considérer ces sportives de haut niveau comme des erreurs de la nature. Elles n'ont « plus de corps (plus de seins, plus de hanches), les caractères de la féminité se sont effacés et avec eux a disparu tout attrait physique » (Baillette 1999 : 5). En effet, dans le monde social, être une femme ce n'est pas seulement se sentir comme telle, c'est aussi afficher, extérioriser par l'habillement, le style, la gestuelle, les signes de cette appartenance genrée. Est-ce que ce modèle standard conduit à la discrimination des femmes à l'heure de leur entrée en union ?

A travers son étude sur « les modes de socialisation et de construction des dispositions sexuées » chez les footballeuses et les boxeuses en France, Menneson (2004) montre que les footballeuses sont « majoritairement » célibataires, alors que les boxeuses vivent souvent avec un homme pratiquant la même discipline. Une autre étude réalisée au Sénégal par Faye (2001) sur la base d'un échantillon constitué de sportives, toutes spécialités confondues, parmi les équipes les plus représentatives du championnat national, révèle que le célibat était le modèle dominant. Il représente 84 pour cent de son échantillon contre seulement 15 pour cent de femmes mariées. Ces statistiques laissent perplexes surtout en raison de la sacralisation du mariage au sein de la société sénégalaise.

Cependant, si les représentations sociales du corps de la femme, entraînent souvent un célibat prolongé des sportives de haut niveau, il s'agit de ne pas occulter la situation de celles qui se sont mariées ou qui ont enfanté et qui, à cause des configurations sociales, subissent pressions et conflit intérieur de rôles sociaux. Pour A.F Seck,⁵ ancienne chargée de communication au sein de la fédération sénégalaise de football, la carrière d'une sportive de haut niveau est souvent très courte au Sénégal. D'où suit que, le travail d'encadrement « est un perpétuel recommencement » à cause des multiples cas d'abandon en équipe nationale de football féminin. Les contraintes liées au mariage et à la maternité font qu'elles finissent par renoncer en masse. Par le mariage ou la maternité, se joue une nouvelle partition de la vie de la sportive femme. En effet, pour la plupart des sportives, cette phase (mariage et/ou maternité) est marquée par la tentative contrainte ou non de conformation aux stéréotypes des rôles sexuels attribués et la tendance au refoulement de leurs pluri-identités à l'œuvre dans la pratique sportive. Car sans ambiguïté, la pratique intensive d'un sport « reste incompatible avec la façon dont la société envisage la féminité » (Del Rey 1982 : 132). De telles contraintes sociales sont donc bien souvent l'occasion pour la société de contraindre la sportive à entrer dans le moule social en respectant la hiérarchie des attributs sociaux et en remplissant ceux qui lui ont été dévolus. Etre une bonne mère, une bonne épouse aimante et dévouée à son époux et à sa belle famille, apparaissent en totale contradiction avec la poursuite d'une carrière qui, à leurs yeux, apparaît hors-norme. L'autonomie, le goût de l'effort, l'indépendance d'esprit qu'elles gagnaient à travers le sport est ainsi souvent remis en cause par la réactivation de ces stéréotypes.

La société civile à l'épreuve de la violence symbolique faite aux femmes dans le sport

Au Sénégal, la lutte des organisations de défense des droits des femmes semble minée par les pesanteurs socioculturelles, malgré l'intensité de la violence, de la discrimination de toutes sortes et l'absence de recours juridique pertinent (Meye 2000). En effet, considérant leur grande ambition, l'attractivité de leur plateforme revendicative et les éloquentes avancées dans la prise en charge des questions de la femme, une bonne part de leurs stratégies d'intervention se focalise sur les violences faites aux femmes dans la sphère privée. Les statistiques le justifient puisque dans l'univers domestique, les femmes sont victimes d'oppression que légitiment de surcroît les valeurs culturelles et, dans certains cas, la religion (Meye 2000). Ainsi, même si, des victoires de haute stature ont été notées dans les milieux professionnels (le droit de la femme mariée de travailler sans le consentement de son époux, le droit aux congés de maternité, l'élargissement de l'accès à certains corps de métier comme la police et l'armée), nous posons tout de même que la focalisation de leurs actions dans la sphère privée, induit un sous-investissement dans le secteur professionnel et dans le domaine du sport particulièrement.

Certains facteurs permettent d'expliquer la faiblesse de leur engagement. Dans le domaine du sport de compétition, la violence symbolique dont il est question est liée au corps, sans pour autant être imprimé dans celui-ci, et participe des différentes stratégies de « marquages territoriales » en cours dans la pratique sportive. On retrouve le même constat au sein des territoires ludo-sportifs urbains qui sont des terrains d'expression de la violence symbolique à travers l'exclusion des étrangers et l'instauration d'une éthique dans la pratique (Lebreton 2008). Ainsi, d'une part, cette violence symbolique est institutionnelle, car malgré leur présence dans le sport de haut niveau, en particulier, dans les disciplines qui étaient idéalement dévolus aux hommes, on remarque que l'identité sexuelle attribuée contribue à freiner l'épanouissement des femmes. On attend qu'elles soient certes sportives, mais aussi conformes à l'idéal de la beauté féminine. Car la bi-catégorisation comme l'écrivent Louveau et Bohuon (2005) continue à être le critère d'exercice du sport. D'autre part, cette violence symbolique est également sociale par l'emprise que la société entend maintenir sur le corps de la femme, le monopole du « dressage de leur corps » comme dirait Bourdieu (1998). Ces deux aspects font qu'elle est difficile à détecter et à combattre même si, les organisations de lutte contre les violences faites aux femmes entendent s'attaquer à toutes les formes de violences dont celles-ci sont victimes.

Aussi, c'est surtout au plan international que la mobilisation s'est faite le plus ressentir, à travers les actions des féministes du sport, des organisations internationales et de la communauté du sport. Elles ont conduit à l'adoption d'importantes mesures et réglementations. A juste titre, la conférence de Brighton de 1994 fait office de première conférence internationale sur les femmes et le sport, vise à instaurer une culture sportive plus soucieuse de l'intégration de la femme en partant du postulat que « le sport stimule l'engagement, l'intégration et la responsabilité au sein de la société et contribue à l'évolution de la collectivité ».⁶

Au niveau sectoriel, dans un pays comme le Sénégal, l'observance de ces résolutions a conduit à l'amélioration sensible de la condition de la femme dans le Sport. Dans l'athlétisme, le Comité National Olympique a procédé à des recrutements dans des postes de décisions, organisé des conférences sur cette problématique comme le souligne le directeur exécutif du Comité national olympique et sportif sénégalais (CNOSS). Malgré tout, beaucoup reste à faire pour l'accroissement du taux de participation au sport et à des postes de leadership pour les femmes. En particulier, la recommandation du Comité Internationale Olympique (CIO), à la suite du congrès olympique du centenaire de 1994, d'attribuer 10 pour cent des postes de responsabilités à des femmes au sein des fédérations internationales et des Comités Nationales Olympiques (CNO) d'ici 2000 et de faire passer ce chiffre à 20 pour cent avant 2005, est encore loin d'être atteint. Par ailleurs, dans le domaine du football, au niveau de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), des mesures ont été adoptées pour lutter contre la discrimination des femmes dans le foot et booster leur participation, notamment par la hausse de leur subvention financière, la promotion du foot féminin au sein des associations membres de la

FIFA, l'accès des femmes aux instances de décisions et à des postes techniques : arbitrage, entraînement, l'implication des femmes aux diverses catégories du football amateurs, débutants, mais aussi dans les grands clubs.

L'étude réalisée par Faye (2001) donne une idée du niveau des réalisations de ces réformes en révélant une situation encore très contrastée des femmes au sein des instances du football et de l'athlétisme au Sénégal et ce, quelque soit la discipline qui est désignée. Notamment dans les disciplines traditionnellement dominées par les hommes, la faible représentativité des femmes est criarde, c'est le cas du football, des jeux de dames, du karaté, de la lutte, du pentathlon moderne, du taekwondo, du tennis de table. Aussi, la répartition des dirigeants au sein de la fédération de football laissait apparaître, six ans après Brighton, 438 hommes contre douze femmes aux postes de dirigeants. Dans les instances de l'athlétisme, on note parmi les dirigeants, quarante-sept hommes contre dix-huit femmes. Chez les techniciens, la supériorité des hommes est encore plus remarquable avec 200 hommes contre trente-six femmes. Comme on peut s'en apercevoir, l'action de la société civile (en particulier internationale) a été le grand déclencheur des bouleversements dans l'ordre établi dans le sport, même si ces mutations sont toujours en cours tant les disparités sont encore tenaces.

Conclusion

La violence dont sont victimes les femmes dans le sport n'est finalement pas un phénomène isolé. Elle trouve écho dans d'autres secteurs de la vie sociale où, les hommes délimitent un « univers de l'entre-soi » qui auto-exclue les femmes de ces espaces à travers des règles et des critères de sélection qui accordent la primeur à la différence sexuelle.

Ainsi, la question de l'équité et de l'égalité dans le sport n'est pas une préoccupation spécifique à ce champ car, elles posent dans le même temps la problématique de la participation citoyenne (Ziky et al. 2008), de la démocratie et du développement à laquelle l'Etat devrait veiller pour assurer sa légitimité. Ces facteurs constituent des notions clés qui, méritent d'être pensées en vue de propulser le développement des femmes à travers le sport et partant, leur contribution au développement de l'Afrique. L'accès des femmes aux sports pourrait permettre d'annihiler les stéréotypes sexuels par la mixité qui est un facteur de reconnaissance et de respect de l'autre.

Etre femme, sportive, épouse et mère constituent des identités complémentaires structurées de façon différentes, se construisant suivant des modalités différentes et qui devraient être reconnues dans l'univers du sport. Ce pari pourrait être relevé par la promotion du leadership féminin dans le sport et par la massification de l'engagement des femmes. La déclaration de Brighton aboutit notamment à la conclusion que « sans femme à des postes de direction ou de décisions et sans modèles féminins dans le sport, les filles et les femmes ne pourront jouir de chances égales ».

Notes

1. Caster Semenya est le nom de la championne du monde 2009 du 800 m suspectée d'être un homme.
2. Baillette montre sur la base de l'avis unanime de spécialistes en génétique que c'est le sexe hormonal qui est facteur d'avantage dans la compétition en secrétant la testostérone participant ainsi à l'accroissement de la masse musculaire des femmes. C'est donc la testostérone qu'il faudrait rechercher plutôt que le gène SRY qui n'est responsable que de la masculinisation de l'apparence.
3. Les sportives femmes pratiquent le sport de haut niveau comme profession à l'image des hommes.
4. Les femmes sportives sont généralement considérées comme pratiquant un sport de maintien, mais pas de manière intensive.
5. Entretien avec Aissatou Françoise Seck, ancienne chargée de la communication auprès de la fédération sénégalaise de football et actuellement journaliste à la RTS.
6. Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport : les femmes, le sport et le défi du changement, Royaume-Uni, 1994, p. 1.

Références

- Awason, S.Y., 2005, « La masculinité hégémonique en tant que paradigme de développement dénaturé en Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, Nos 3&4. Disponible sur le site: http://www.codesria.org/French/publications/bulletin/numero_3_2005.htm. 22 septembre 2009.
- Baillette, F., 1999, « La mâle donne » in Baillette, F. et Liotard, P., *Sport et virilisme*, Montpellier, Quasimodo&Fils, pp. 45-57. Disponible sur le site : <http://www.revue-quasimodo.org/PDFs/SV6-MaleDonne.pdf>.
- Bourdieu, P., 1980, *Le sens pratique*, Paris : Edition de Minuit.
- Bourdieu, P., 1998, *La domination masculine*, Paris : Editions du Seuil.
- Connell, R.W., 1996, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press.
- Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport, *Les femmes, le sport et le défi du Changement*. (http://www.iwg-gti.org/uploads/media/Brighton_Declaration_f.pdf), 25 septembre 2009.
- Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Résolution 48/104 de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1993, ([http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(symbol\)/a.res.48.104.fr](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(symbol)/a.res.48.104.fr)), 25 septembre 2009.
- Faye, M., 2001, *Contribution du sport à l'évolution de la condition de la femme au Sénégal*, Mémoire de maîtrise, UCAD-Dakar, INSEP.
- Groupe de travail international sur les femmes et le sport après Windhoek. (http://www.iwg-gti.org/uploads/media/Moving_on_from_Windhoek_f.pdf), 25 septembre 2009.
- Heide, W.S., 1982, « Féminisme et sportivité du futur » in A. Oglesby, *Le sport et la femme*, Paris, Vigot, pp. 226-230.
- Hien, H.P., 2008, « Présentation de soi et techniques du corps : les élections Miss au Burkina Faso », *Communication à la 12^e assemblée générale du CODESRIA*, Yaoundé.
- Hudson, J., 1982, « Critères physiques utilisés pour exclure les femmes des champs d'applications de la loi et des activités sportives » in A. Oglesby, *Le sport et la femme*, Paris: Vigot, pp. 31-74.

- Lebreton, F., 2008, « Le territoire ludo-sportif urbain : Entre tensions territoriales et violences symboliques », (cevi.org.br/.../le-territoire-ludo-sportif-urbain-entre-tensions-territoriales-et-violences-symboliques). 25 septembre 2009.
- Lecoq, G., 2005, « Entre virilité et féminité, entre idéologies et psychologies : des masculinités sportives se révèlent incertaines » in T. Terret, ed., *Sport et genre, Volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan, pp.351-367.
- Louveau, C., « Femmes sportives corps désirables », (<http://culture-et-debats.overblog.com/article-11048058.html>), 25 septembre 2009.
- Louveau C., Bohuon A., 2005, « Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives » in T. Terret, ed., *Sport et genre, Volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan, pp. 87-132.
- Mbodj, G., 1997, « La genèse de l'inscription différenciée des genres au Sénégal » in Beauchamp, C., *Démocratie, Culture et Développement en Afrique Noire*, Paris : L'Harmattan, pp. 209-222.
- Menneson, C., 2004, « Etre une femme dans un sport masculin : modes de socialisation et constructions des dispositions sexuées », *Sociétés contemporaines*, N° 55. Disponible sur le site : www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=CLIO_024. 23 septembre 2009.
- Mercier-Lefèvre, B., 2005, « Pratiques sportives et mises en scène du genre ; entre conservation, lissage, reformulation. L'exemple de la jupe chez les joueuses de tennis » in T. Terret, ed., *Sport et genre, Volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan, pp. 369-379.
- Meye, L. et Chantal, E., 2000, « L'économie domestique de la domination masculine » in L. Sindjoun, ed., *La biographie sociale du sexe : Genre, société et politique au Cameroun*, Paris: Codesria-Karthala, pp. 157-173.
- Mouiche, I., 2005, « Genre et commandement territorial au Cameroun, in *Série sur le Genre du CODESRIA* 5, pp. 151-178.
- Neveu, E., 2000, « Le genre du journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession », *Revue Politix*, Vol. 13, N° 51, pp.179-212. Disponible sur le site : http://www.persee.fr/web/brevues/home/prescript/article/polix_02952319_2000_num_13_51_1109, 25 septembre 2009.
- Oglesby C.A., 1982, « Masculin/Féminin », in A. Oglesby, *Le sport et la femme*, Paris : Vigot, pp. 94-110.
- Pociello, Ch., 1996, « Le sport entre mesure et démesure », *Communications*, Vol. 61, N° 1. Disponible sur le site : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_05888018_1996_num_61_1_1922, 24 septembre 2009.
- Sarr, C., 2004, *Absentéisme en éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire*, Mémoire de diplôme d'études approfondies en sciences de l'éducation, disponible sur le site : <http://fastef-portedu.ucad.sn/cuse/cr/memthes/sarr.pdf>. 23 septembre 2009.
- Terret, T., 2005, *Sport et genre, Volume 1 : La conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan.
- Ziky, M., Rigar, M. et Maarouf, M., 2008, « Citoyenneté et développement humain au Maroc face aux différentes formes des inégalités : une approche genre », *Communication orale au Colloque : Inégalités et développement dans les pays méditerranéens*, Université de Galatasaray, 22 septembre 2009 (<http://gdri.dreem.free.fr/wp-content/ziky.pdf>).

